



 **IEC** Group

Document de Référence &

Rapport Financier Annuel

2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel conforme à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et le rapport de gestion conforme à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Le présent document est disponible auprès de la société IEC Professionnel Média (13-15 rue Louis Kerautret-Botmel, 35000 Rennes) ainsi que sur le site Internet de la société (www.iec.eu) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Sommaire

PARTIE 1 : PRÉSENTATION D'IEC

I. PRESENTATION DU GROUPE	9
1. Profil	10
2. Historique	10
3. Organigramme	11
3.1 Liste des entités du Groupe au 31 décembre 2008	11
3.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2008	13
3.3 Flux financiers entre IEC Professionnel Média et ses filiales	14
II. CHIFFRES CLES	15
Chiffres clés.....	17
III. ACTIVITES DU GROUPE IEC PROFESSIONNEL MEDIA	19
1. Principaux marchés	20
2. Métiers du Groupe	21
3. Dépendance à l'égard de brevets, de licences ou de contrats	21

PARTIE 2 : INFORMATIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

I. RAPPORT DE GESTION	25
1. Activité et faits marquants de l'exercice – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.....	26
1.1 Faits marquants	26
1.2 Progrès réalisés et difficultés rencontrées	30
2. Analyse des résultats 2008	30
2.1 Résultats consolidés	30
Contribution des activités au chiffre d'affaires	30
Contribution des activités au résultat opérationnel courant	31
Analyse de la formation du résultat opérationnel courant	31
Détail du bas du compte de résultat	32
Bilan simplifié	33
Endettement financier net	34
Analyse des flux de trésorerie	34
2.2 Résultats sociaux d'IEC Professionnel Média	35
Compte d'exploitation simplifié	35
Bilan simplifié	36
2.3 Activité des filiales	37
3. Evénements postérieurs à la clôture - Perspectives - Stratégie.....	44
3.1 Evénements postérieurs à la clôture	44
3.2 Perspectives	44
3.3 Axes stratégiques et politique d'investissement du Groupe	45
4. Gouvernement d'entreprise	46
4.1 Composition des organes de direction et d'administration	46
4.2 Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux	49
4.3 Informations complémentaires concernant les administrateurs	53
4.4 Conventions réglementées	54
5. Gestion des risques.....	55
5.1 Facteurs de risques	55
5.2 Assurances et couvertures des risques	59

6. La Société et ses actionnaires.....	60
6.1 Capital social	60
6.2 Evolution du capital social sur les 5 dernières années	60
6.3 Actionnariat de la Société	61
6.4 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices	64
6.5 Opérations afférentes aux actions de la Société	64
6.6 Informations boursières	68
7. Développement durable	69
7.1 Informations sociales	69
7.2 Informations environnementales	70
8. Annexes au rapport de gestion	71
8.1 Tableau de résultats des cinq derniers exercices	71
8.2 Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	72
8.3 Rapport des commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	88
8.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	90
8.5 Rapport complémentaire du Président du conseil d'administration sur l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	91
8.6 Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions	96
8.7 Ordre du jour et projet de résolutions de l'assemblée générale de juin 2009	101
II. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	109
1. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	110
2. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.....	110
3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	110
3.1 Bilan consolidé	111
3.2 Compte de résultat consolidé	112
3.3 Tableau de variations des capitaux propres	113
3.4 Tableau des flux de trésorerie	114
3.5 Notes aux états financiers consolidés	115
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	148
III. COMPTES SOCIAUX D'IEC PROFESSIONNEL MEDIA	151
1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006	152
2. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007	152
3. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008	152
3.1 Bilan	153
3.2 Compte de résultat social	154
3.3 Annexes aux états financiers sociaux au 31 décembre 2008	155
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	164

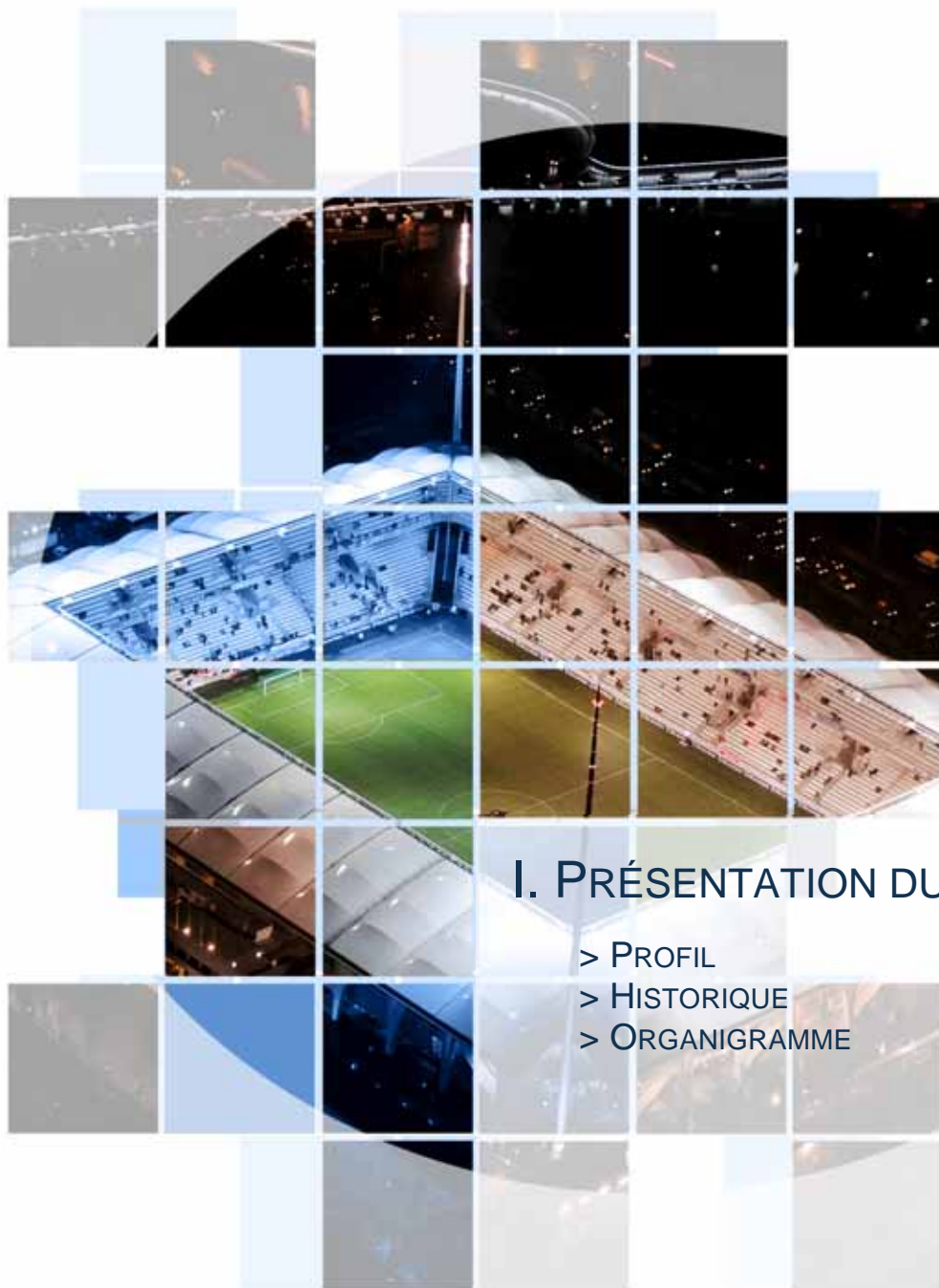
PARTIE 3 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

I. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A CARACTERE GENERAL	169
1. Informations sur la société IEC Professionnel Média	170
1.1 Dénomination et siège social	170
1.2 Objet social	170
1.3 Numéro d'identification au Registre du commerce et des sociétés	170
1.4 Date de constitution et durée de la Société	170
1.5 Forme juridique	170
2. Contrats importants	171
3. Propriétés immobilières	171
4. Historique des investissements	171
5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	171
6. Opérations avec les apparentés	171
II. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	173
1. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale	174
2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales	178
III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE CAPITAL	181
1. Modification du capital	182
2. Forme des titres identification des actionnaires transmission des actions	183
3. Franchissement de seuils	184
4. Droits et obligations attachés aux actions	184
IV. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTROLE DES COMPTES	185
1. Responsable du document	186
1.1 Identité du responsable du document	186
1.2 Attestation du responsable du document	186
2. Responsables du contrôle des comptes	187
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	187
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	187
2.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes	187
V. CONTACTS ET INFORMATIONS DISPONIBLES	189
1. Contacts	190
2. Documents accessibles au public	190
3. Historique des informations publiées	190
3.1 Historique des informations publiées depuis le 1er janvier 2008	191
3.2 Disponibilité des informations publiées	193
VI. TABLES DES CONCORDANCES	195
1. Table de réconciliation avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	196
2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion	198
3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel	199
4. Autres documents figurant dans le présent document de référence	199



▶ 1^{ère} partie :

PRÉSENTATION D'IEC PROFESSIONNEL MÉDIA



I. PRÉSENTATION DU GROUPE

- > PROFIL
- > HISTORIQUE
- > ORGANIGRAMME

1. Profil

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le Groupe est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Le Groupe opère sur 2 secteurs « conception intégration et services audiovisuels » et « importation et distribution de matériels de diffusion audio-vidéo ».

L'activité du secteur « conception intégration et services audio-visuels » couvre respectivement trois métiers :

- ◉ Le métier d'intégrateur technique de l'audiovisuel avec la fourniture clé en main de systèmes audiovisuels complets pour tout secteur d'activité,
- ◉ Le métier de la prestation et location événementielle ponctuelle : accompagnement technique de toute prestation et manifestation nécessitant une captation ou diffusion d'images,
- ◉ L'audio-vidéo gérance consistant en la gestion et l'exploitation, pour le compte de clients, de l'ensemble des moyens audiovisuels mis en place par IEC ou par d'autres sociétés avec du personnel délégué sur site.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- ◉ la prise d'images (captation) avec son, le montage, et le traitement,
- ◉ la diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- ◉ la communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.

2. Historique

1989	Création à Rennes de la société IEC (nom commercial IEC Audio Vidéo Pro), spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériel audiovisuel d'occasion.
De 1990 à 1996	Construction, par croissance organique ou externe, d'un réseau de 7 agences en France Métropolitaine.
1996	Prise de participation à hauteur de 60 % dans Vidéo IEC España (Madrid).
1998	Le groupe IEC devient IEC Professionnel Média. Introduction sur le second marché de la Bourse de Paris le 17 novembre.
2002	Fusion d'une partie des entités du groupe IEC à l'intérieur d'IEC, permettant de ramener la structure du Groupe à un holding (IEC Professionnel Média) et à trois filiales opérationnelles (SAS IEC, C2M Intelware et Vidéo IEC España).
2003	Prise de participation de 27,97 % dans la société Cap' Ciné Location, leader en France de la location de systèmes de montage virtuel (matériel de post-production audiovisuel). IEC Professionnel Média augmente sa participation de 20% à 40 % dans la société Auvi-One, société spécialisée dans l'audio professionnel.
2004	Prise de contrôle de Cap' Ciné Location ; la participation dans cette société est portée à 50,2 %.
2005	IEC Professionnel Média porte sa participation dans Auvi-One de 40 à 95 %.
2006	Acquisition, par augmentation de capital par apport en nature, de 100 % du capital d'Alsace Audio Visuel, société spécialisée dans l'ingénierie audiovisuelle ; prise en location gérance du fond de commerce d'Alsace Audio Visuel par SAS IEC. SAS IEC compte 17 agences en France. IEC Professionnel Média acquiert une participation de 50,1 % dans la société Avest (groupe HMS), les 49,9 % restant étant acquis simultanément par Fin Cap actionnaire à hauteur de 50,86 % de IEC Professionnel Média à l'issue de cette opération. Augmentation de la participation à 95% dans Vidéo IEC España. Augmentation de la participation à 100% dans Cap' Ciné Location.
2007	Vidéo IEC España ouvre une 4ème agence en Espagne. Ouverture d'une agence en Guyane. Augmentation de la participation dans Audio Equipement – Lumière & Son, société filiale d'Avest, à la suite d'une augmentation de capital.
2008	Acquisition de Preview GM System. Augmentation de capital d'IEC Professionnel Média d'un montant de 9,5 millions d'euros.

3. Organigramme

3.1 Liste des entités du Groupe au 31 décembre 2008

IEC Professionnel Média

créée le 13 juin 1991, est la société mère du Groupe. Ses activités sont celles d'un holding. IEC Professionnel Média est une société anonyme au capital de 6.745.558,50 euros, dont le siège social est situé 13/15 rue Louis Kerautret Botmel, 35000 Rennes, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 382 574 739.

SAS IEC

société créée le 8 mars 1989, regroupe les activités de conception et intégration de solutions audiovisuelles, de services à valeur ajoutée (prestation, location, SAV et maintenance de matériels audiovisuels professionnels) et d'audio-video gérance. SAS IEC est une société par actions simplifiée au capital de 1.417.968 euros, dont le siège social est situé 13/15 rue Louis Kerautret Botmel, 35000 Rennes, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 350 093 704.

Alsace Audio Visuel

société acquise par le Groupe le 6 mars 2006, a donné son fonds de commerce en location gérance à SAS IEC à compter du 1^{er} avril 2006. Auparavant, elle exerçait la même activité que SAS IEC. Alsace Audio Visuel est une société anonyme au capital de 249.041,16 euros, dont le siège social est situé Parc d'Activités de la Porte Sud, Rue du Pont du Péage, 67118 Geispolsheim, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 310 240 197.

Video IEC España

rachetée en décembre 1996, exerce la même activité que SAS IEC en Espagne. Video IEC España est une société de droit espagnol au capital de 454.800 euros, dont le siège social est situé Crta. Fuencarral a Alcobendas, Km 12220, Madrid.

C2M

est grossiste en matériels et systèmes audiovisuels. C2M SAS est une société par actions simplifiée au capital de 553.350 euros, dont le siège social est situé 27/41 boulevard Louise Michel, 92230 Gennevilliers, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 334 356 862.

Starline International

était une société spécialisée dans la visioconférence dont le fonds de commerce a été pris en location gérance par la SAS IEC et C2M en 2002. Au cours de l'exercice 2008, le fonds de commerce de Starline International a été cédé à la SAS IEC et C2M mettant ainsi fin à la location gérance et Starline International a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de son patrimoine au profit de son associé unique, la société C2M. Cette opération a été définitivement réalisée à la date du 29 décembre 2008.

Cap' Ciné Location

société dont le Groupe a pris le contrôle en 2003, est le leader français de la location et de la vente de systèmes de montage virtuel, de stations de trucages et de mixage audio, ainsi que de nombreux matériels video et audio broadcast. Cap' Ciné Location est une société par actions simplifiée au capital de 210.000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Villaret de Joyeuse, 75017 Paris, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 411 276 702.

Auvi-One

est une société spécialisée dans l'audio professionnel. Auvi-One est une société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 27/41 boulevard Louise Michel, 92230 Gennevilliers, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 380 530 659.

IEC Direct

est une société ayant pour objet l'achat, la vente, la distribution et la location de tout matériel électronique et audiovisuel neuf ou d'occasion, à l'usage des particuliers et des entreprises. Cette société n'a pas eu d'activité commerciale depuis sa création. IEC Direct est une société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège social est situé 13/15 rue Louis Kerautret Botmel, 35000 Rennes, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 489 994 822.

Qualtech France

est une société de prestations de services techniques dans le domaine du son et de l'image. Qualtech France est une société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros, dont le siège social est situé 27/41 boulevard Louise Michel, 92230 Gennevilliers, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 482 417 334.

Avest

est une société holding, dont 50,1% des actions ont été achetées par IEC Professionnel Média en 2006 (les 49,9% restant ayant été achetées par Fin Cap en même temps). Avest est une société par actions simplifiée au capital de 1.523.148 euros, dont le siège social est situé 27/41 boulevard Louise Michel, 92230 Gennevilliers, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 411 913 981.

HMS

filiale principale du groupe Avest, est spécialisée dans l'intégration audiovisuelle de systèmes multimédia sur les paquebots de croisière. Depuis 2008, HMS exerce également le métier d'agenceur à bord de bateaux de croisière. Avec ses filiales, elle est implantée en France, en Italie, aux Etats-Unis (Harbour Marine Systems) et en Finlande (HMS OY). HMS est une société anonyme au capital de 361.008,45 euros, dont le siège social est situé 8 rue Louis Breguet, 44600 Saint Nazaire, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Saint Nazaire sous le numéro 328 885 157.

Audio Equipement – Lumière & Son

l'autre filiale d'Avest, est le spécialiste des technologies scéniques et culturelles. Il intervient en France et à l'international dans les domaines particuliers suivants : équipements scéniques, réseaux scéniques et audiovisuels, équipements muséographiques. Audio Equipement est une société anonyme au capital de 173.550 euros, dont le siège social est situé 109 rue du 1^{er} mars 1943, Actimart de la Rize, 69100 Villeurbanne, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 311 521 249.

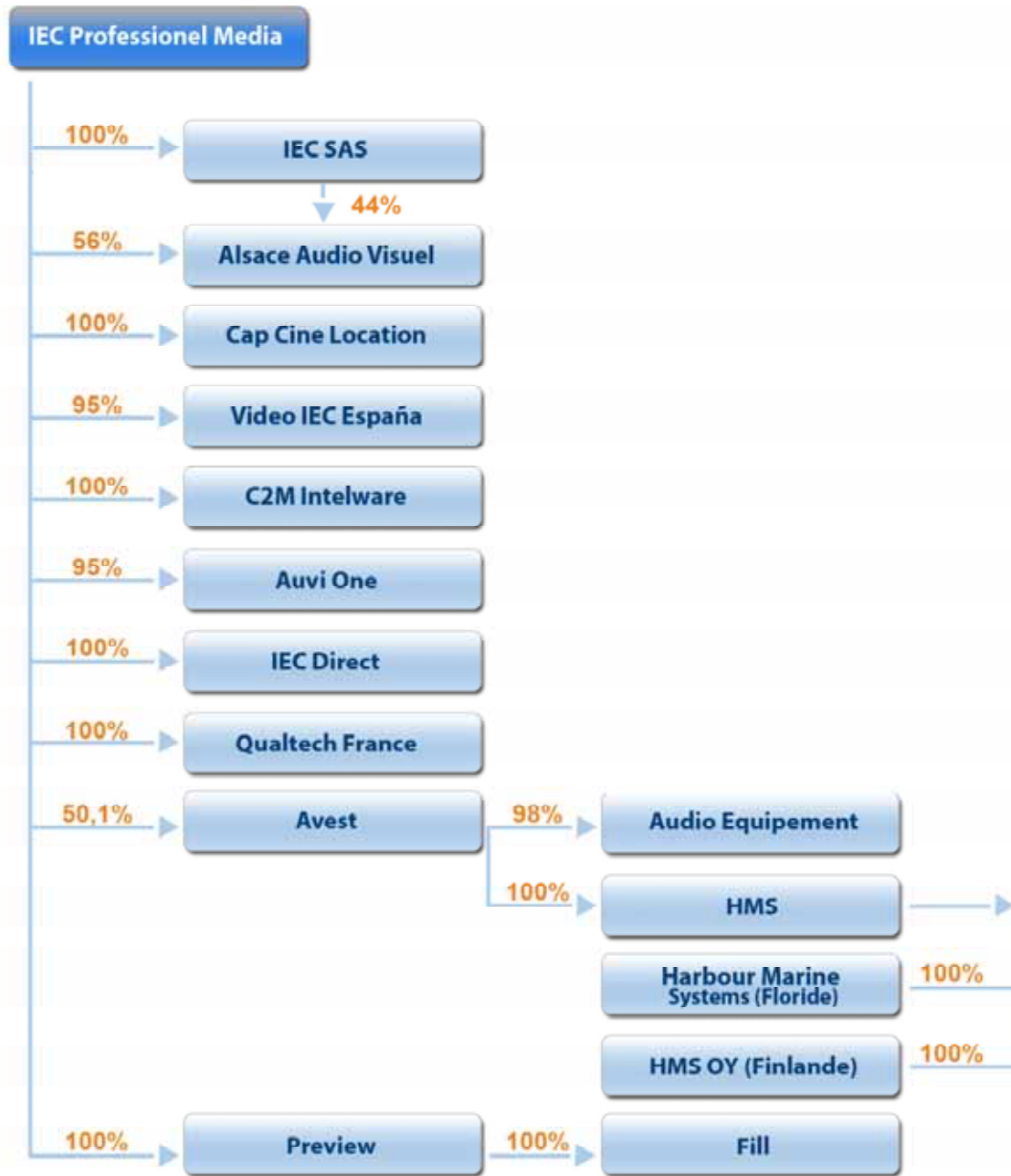
Preview GM System

est un intervenant majeur sur le segment Broadcast ; Preview GM System a été acquise par le Groupe le 27 mars 2008. Preview GM System est une société anonyme au capital de 300.000 euros, dont le siège social est situé 191-193 route de Saint Leu, 93800 Epinay sur Seine, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 402 613 384.

Fill

filiale à 100 % de Preview GM System, est une société spécialisée dans le câblage. Fill est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est situé 191-193 route de Saint Leu, 93800 Epinay sur Seine, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 408 508 349.

3.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2008(*)



(*) Le pourcentage de droits de vote est le même que le pourcentage de détention.

3.3 Flux financiers entre IEC Professionnel Média et ses filiales

Voir note 3 des comptes sociaux d'IEC Professionnel Média (2^{ème} partie, paragraphe III-3).





II. CHIFFRES CLES

Chiffres clés

Informations financières consolidées au 31 décembre 2008

(K€)	2008 ⁽¹⁾	2007	Evolution 2007/2008 (%)	2006 pro forma ⁽²⁾	2006 Réel
Chiffre d'affaires net	152 246	136 106	11,86	122 355	106 115
Résultat opérationnel courant	1 295	1 149	12,71	-3 808	29
Résultat opérationnel	1 203	1 127	6,74	-3 646	157
Résultat net de l'ensemble consolidé	-894	-623	-43,50	-5 221	-1 186
Résultat net part du groupe	-26	587	-104,43	-4 023	-1 141
Résultat de base par action	-0,001€	0,04 €		-0,27 €	-0,08 €

(1) Les comptes consolidés 2008 intègrent Preview GM System et Fill à compter du 1^{er} avril 2008. Des informations pro forma intégrant Preview GM System et Fill en année pleine sont présentés en note 3.2 des comptes consolidés 2008 (cf 2^{ème} partie paragraphe II-3 du présent document).

(2) Les ajustements sur le compte de résultat pro forma 2006 correspondent à l'intégration des comptes de résultat de la société Alsace Audio Visuel et des sociétés du groupe Avest en année pleine.

(K€)	2008 ⁽¹⁾	2007	Evolution 2007/2008 (%)	2006 pro forma	2006 Réel
Endettement financier brut	11 836	14 553	-18,67	13 668	13 668
Trésorerie nette	15 741	6 235	152,46	5 226	5 226
Endettement financier net	-3 905	8 318	146,95	8 442	8 442
Capitaux propres	17 768	9 052	96,29	9 363	9 300

(1) Les comptes consolidés 2008 intègrent Preview GM System et Fill à compter du 1^{er} avril 2008. Des informations pro forma intégrant Preview GM System et Fill en année pleine sont présentés en note 3.2 des comptes consolidés 2008 (cf 2^{ème} partie paragraphe II-3 du présent document).



III. ACTIVITÉS DU GROUPE IEC PROFESSIONNEL MÉDIA

- > PRINCIPAUX MARCHÉS
- > ACTIVITÉS DU GROUPE
- > DÉPENDANCE A L'ÉGARD DE BREVETS,
DE LICENCES OU DE CONTRATS

1. Principaux marchés

IEC est le premier intégrateur en France de solutions audiovisuelles professionnelles et, plus généralement, le Groupe est leader à la fois par son chiffre d'affaires (152 millions d'euros en 2008), par sa couverture géographique (16 agences commerciales et techniques en France, 1 en Guyane, 4 en Espagne, 4 en Italie, 1 en Finlande et 1 en Floride), enfin par la gamme des prestations qu'il propose (ces données résultent de statistiques internes à la Société).

Parallèlement au fait que les offres d'IEC ne connaissent pas les mêmes cycles, le marché d'IEC profite de plusieurs tendances favorables à son développement.

Pour la clientèle « Broadcast » :

Ce marché est pour beaucoup lié aux ruptures technologiques, les professionnels souhaitant disposer d'équipements up to date pour valoriser leur production.

Alors que le marché n'a pas vu de bouleversement majeur depuis le numérique, le parc matériel des professionnels semble promis à un profond renouvellement avec l'avènement de la haute définition.

En termes de confort et de qualité d'images, la H.D est une révolution et entraîne le renouvellement progressif de tous les matériels en exploitation.

Ce renouvellement porte sur l'ensemble de la chaîne de production (tournage, montage, diffusion).

En outre, son prix encore élevé devrait participer très favorablement à la croissance de l'activité de services et de prestations, génératrice de beaucoup de valeur ajoutée.

Par ailleurs, les professionnels dans une logique de plus saine gestion (minimisation des risques sur la production, économie en variabilisant leurs coûts, ...), sont en train d'accroître le poids des services externalisés dans leur activité.

Ceci bénéficiera directement aux activités de gérance que propose IEC.

Pour la clientèle « Corporate » :

Sur fond de recherche d'efficacité accrue et d'optimisation des risques et des coûts, certaines évolutions technologiques sont aussi porteuses de développement auprès de cette clientèle.

Pour exemple, sans même parler des multinationales, les entreprises sont de plus en plus éclatées géographiquement, et les déplacements sont très consommateurs de temps, d'argent, voire en périodes troublées, de risques.

De plus, dans un souci désormais généralisé d'intégrer une démarche de développement durable, les sociétés et les administrations intègrent des outils de communication qui permettent d'avoir des répercussions immédiatement positives sur les économies d'énergie et la réduction de consommation des ressources.

Dans ce contexte, et grâce à la généralisation du haut débit, le développement de la visioconférence dans les 10 années à venir constitue une réelle évidence.

Plus généralement, les échanges d'images, de sons et de données entre les entreprises et en leur sein vont se multiplier. Les réseaux vont devoir transmettre tout à la fois des signes vidéo, du son, de la lumière, des télécoms et de l'informatique, d'où la nécessité d'un équipement « semi-professionnel » de diffusion pour un nombre de plus en plus grand d'entreprises.

A cela s'ajoute que nous sommes aujourd'hui dans une société de l'image et que le média audiovisuel devient pour les entreprises une voie privilégiée pour communiquer avec leurs actionnaires, leurs partenaires et leurs clients. Alors qu'hier ces outils étaient limités à quelques secteurs de l'entreprise, aujourd'hui ils se développent et sont utilisés dans la communication interne et externe de toutes les sociétés.

Sont également concernés des développements connexes comme la sécurité où le média audiovisuel prend de l'importance avec la mise en œuvre par exemple de réseaux de caméras sur IP visant à trouver des solutions professionnelles et fiables sur des réseaux de surveillance étendus.

IEC vise à, et dispose des outils nécessaires pour être considéré par les entreprises comme le partenaire qui va les accompagner durablement dans la mise en œuvre de ces média.

Pour la clientèle de l'administration et des services publics :

Le secteur public n'échappe pas aux mutations préalablement évoquées pour les grandes organisations publiques ou parapubliques.

De même, le vecteur audiovisuel se trouve lui aussi au cœur des nouveaux projets locaux avec un engouement significatif de la diffusion de programmes interactifs, de films, etc.

Pour ce qui est de la partie éducative, celle-ci sera elle aussi tirée par les besoins en formation sur les nouveaux équipements (notamment H.D, nouveaux équipements de montage, tableaux interactifs...).

Le réseau de proximité du Groupe est particulièrement bien placé pour répondre à l'ensemble de ces besoins.

Pour la clientèle du secteur de la croisière

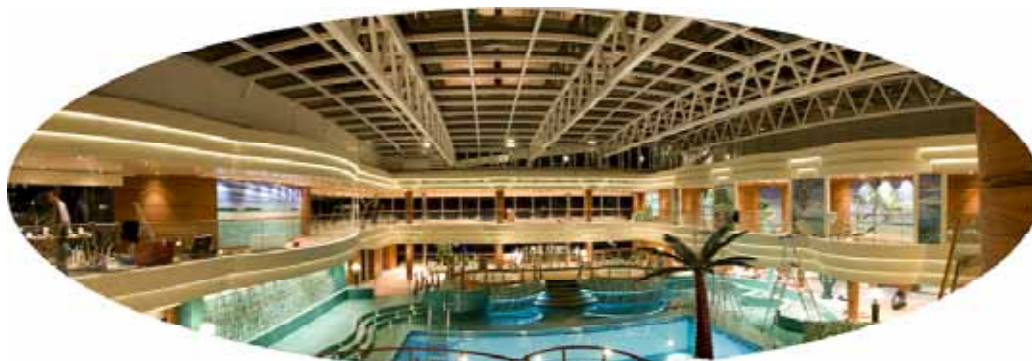
Ce dernier secteur est un condensé d'intégration audiovisuelle embarquée. Ce marché a des cycles plus longs tant en terme de commandes (visibilité entre 12 et 24 mois) qu'en terme de réalisation (de 12 à 18 mois). Le montant des commandes de systèmes complets et intégrés (80%) est compris entre 2 et 9 M€ par navire auxquelles viennent s'ajouter des commandes de rénovation ou de systèmes isolés comprises entre 0,2 et 5 M€.

2. Métiers du Groupe

Voir paragraphe I-1 de la présente 1^{ère} partie ci-dessus.

3. Dépendance à l'égard de brevets, de licences ou de contrats

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.





► 2^e partie :

INFORMATIONS FINANCIÈRES & JURIDIQUES



I. RAPPORT DE GESTION

- > ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE
- > ANALYSE DES RÉSULTATS 2008
- > ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE , PERSPECTIVES, STRATÉGIE
- > GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- > GESTION DES RISQUES
- > LA SOCIÉTÉ ET SES ACTIONNAIRES
- > DÉVELOPPEMENT DURABLE
- > ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société IEC Professionnel Média (la « **Société** ») et du groupe IEC (le « **Groupe** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

Lors de la présente assemblée, vous pourrez également prendre connaissance des rapports des commissaires aux comptes de la Société relatifs aux comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

1. Activité et faits marquants de l'exercice

Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

1.1 Faits marquants

1.1.1 Acquisition de Preview GM System

En complément de sa forte croissance organique, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe en annonçant le 27 mars 2008 l'acquisition de Preview GM System, intervenant majeur sur le segment Broadcast de sa clientèle. Preview GM System a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros. En 2008, le chiffre d'affaires de Preview GM System s'est élevé à 13,7 millions d'euros.

L'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de Preview GM System a été réalisée moyennant un prix de base (le « **Prix de Base** ») de 6 millions d'euros, payé comptant à la date de réalisation, soit le 27 mars 2008, et intégralement financé par voie d'emprunt bancaire dont les principales modalités sont résumées ci-dessous. Ce Prix de Base est susceptible d'être augmenté d'un complément de prix 2008 d'un montant maximum de 1 million d'euros et d'un complément de prix 2009 d'un montant maximum de 1 million d'euros en fonction du résultat d'exploitation réalisé au titre de l'exercice 2008 ou de l'exercice 2009, selon le cas, par rapport à un objectif de résultat d'exploitation pour, respectivement, 2008 et 2009. Les modalités de détermination des compléments de prix 2008 et 2009 sont décrites ci-dessous, étant précisé que dans la mesure où l'objectif de résultat d'exploitation pour 2008 a été atteint, le complément de prix 2008 de 1 million d'euros sera prochainement payé par la Société sur ses ressources propres (voir ci-dessous).

1.1.1.1 Principales modalités de l'emprunt bancaire souscrit pour le financement du Prix de Base

Comme indiqué ci-dessus, le Prix de Base a été intégralement financé par voie d'emprunt bancaire. Cet emprunt a été souscrit auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Lyonnais en qualité d'arrangeur, agent et prêteur, de Natixis en qualité de prêteur et de BNP Paribas en qualité de prêteur. Les principales modalités de ce prêt telles qu'elles sont stipulées dans le contrat de prêt (le « **Contrat de Prêt** ») conclu entre la Société et les établissements bancaires précités le 27 mars 2008 sont les suivantes :

L'emprunt est d'un montant total en principal de 6 millions d'euros, correspondant à l'intégralité du Prix de Base, réparti entre les membres du pool bancaire précités comme suit :

- ⊙ Crédit Lyonnais : 2.500.000 euros,
- ⊙ Natixis : 1.750.000 euros,
- ⊙ BNP Paribas : 1.750.000 euros.

Le prêt est remboursable en 20 échéances trimestrielles consécutives, la première payable le 30 septembre 2008 et la dernière le 30 juin 2013. Il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,50 %.

Le Contrat de Prêt comprend, outre les clauses usuelles en matière d'emprunt bancaire, et notamment (a) certains engagements de la société de faire (par exemple, assurer la validité des sûretés consenties au pool bancaire), de ne pas faire (par exemple, ne pas procéder à des cessions d'actifs au-delà d'un montant global de 500.000 euros par an) et de fournir certaines informations aux banques prêteuses, (b) des covenants financiers (respect de certains ratios financiers) et (c) certains cas d'exigibilité anticipée (par exemples, défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif), les clauses spécifiques suivantes :

- ⊙ Remboursement anticipé volontaire du prêt : la Société pourra procéder au remboursement anticipé total ou partiel du prêt sans pénalité à chaque date de paiement d'intérêt, sous réserve que le montant remboursé soit au moins égal à 500.000 euros ou à un montant supérieur multiple entier de 100.000 euros.
- ⊙ Remboursement anticipé obligatoire du prêt : dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ; par ailleurs, la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Dans le cadre de ce Contrat de Prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

- ⊙ une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System,
- ⊙ un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers sur lequel a été inscrite la totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de Preview GM System, et
- ⊙ une convention relative au blocage du compte courant ouvert au nom de Fin Cap dans les livres de la Société (étant précisé que l'incorporation au compte courant du capital est permise aux termes de cette convention).

1.1.1.2 Principales modalités de détermination des compléments de prix 2008 et 2009 – Financement desdits compléments de prix

La Société devra, le cas échéant, verser aux vendeurs des compléments de prix au titre des exercices 2008 et/ou 2009 (respectivement, le « **Complément de Prix 2008** » et le « **Complément de Prix 2009** ») d'un montant minimum de 1 million d'euros chacun en fonction du résultat d'exploitation réalisé par Preview GM System au titre des exercices 2008 (le « **REX 2008** ») ou 2009 (le « **REX 2009** »), et par rapport aux objectifs de résultat d'exploitation pour 2008 et 2009 fixés chacun à 1,5 million d'euros (respectivement, « **OREX 2008** » et « **OREX 2009** »). Le seuil de déclenchement du complément de prix est un résultat d'exploitation minimum de la société Preview GM System, déterminé à normes comptables constantes et fixé à 1,25 million d'euros (« **SREX 2008** » ou « **SREX 2009** » selon le cas). Le complément de prix maximal de 1 million d'euros est dû si le résultat d'exploitation de Preview GM System est au moins égal à 1,5 million d'euros. Si le résultat d'exploitation est compris entre 1,25 million d'euros et 1,49 million d'euros, le complément de prix est calculé selon la formule suivante : $600\,000 + 400\,000 \times [(REX\ 2008\ (ou\ REX\ 2009) - SREX\ 2008\ (ou\ SREX\ 2009)) / (OREX\ 2008\ (ou\ OREX\ 2009) - SREX\ 2008\ (ou\ SREX\ 2009))]$.

Les Compléments de Prix 2008 et 2009 ne seront pas dus dans certaines circonstances liées au départ de M. Thierry Pouget (dirigeant fondateur et actionnaire vendeur de Preview GM System) ou à la cessation de ses activités au sein de Preview GM System ou du Groupe avant le 1^{er} mars 2009 s'agissant du Complément de Prix 2008 et avant le 1^{er} mars 2010 s'agissant du Complément de Prix 2009.

Rattrapage de Complément de Prix 2008

Une clause de Rattrapage de Complément de Prix 2008 était prévue, si REX 2008 avait été inférieur à OREX 2008 (1,5 million d'euros) **et** si REX 2009 était supérieur à OREX 2009 (1,5 million d'euros). Dans la mesure où REX 2008 est supérieur à OREX 2008, cette clause est devenue sans objet (voir ci-dessous).

Paie ment du Complément de Prix 2008

Comme indiqué ci-dessus, dans la mesure où l'objectif de résultat d'exploitation pour 2008 (OREX 2008) a été atteint, le Complément de Prix 2008 de 1 million d'euros sera prochainement payé par la Société aux vendeurs.

En effet, le résultat d'exploitation 2008 de Preview GM System s'est élevé à 1.255.633 euros, qu'il convient de retraiter en y ajoutant, conformément aux stipulations des accords conclus lors de l'acquisition, les sommes payées à la Société ou à d'autres sociétés du Groupe dans le cadre des prestations de holding ou des charges engagées par la société Preview GM System à la demande du Groupe. Le résultat d'exploitation retraité pour les besoins de la détermination du Complément de Prix 2008 s'élève donc à un montant total de 1.830.633 euros, soit un montant supérieur à OREX 2008 qui s'élevait à 1,5 million d'euros.

Le Complément de Prix 2008 ayant atteint le montant maximum prévu, soit 1 million d'euros, aucun Rattrapage de Complément de Prix 2008 ne sera dû.

Rattrapage de Complément de Prix 2009

De la même façon qu'en 2008, une clause de rattrapage de Complément de Prix 2009 est prévue, si REX 2009 est inférieur à OREX 2009 (1,5 million d'euros) **et** si REX 2008 est supérieur à OREX 2008 (1,5 million d'euros).

En ce cas, la différence (dépassement positif) entre REX 2008 et OREX 2008 sera ajoutée à REX 2009 (« **REX 2009 Corrigé** ») et donnera, le cas échéant, lieu à un rattrapage de Complément de Prix 2009 dans la limite d'un million d'euros.

Si REX 2009 Corrigé est compris entre 1,25 million d'euros et 1,5 million d'euros, le rattrapage du Complément de Prix 2009 sera calculé, sur la base corrigée, selon les mêmes modalités que le Complément de Prix 2009 visées ci-dessus.

Financement des Compléments de Prix 2008 et 2009

S'agissant du financement des Compléments de Prix 2008 et 2009, il est prévu que ceux-ci soient financés sur la trésorerie de la Société.

1.1.2 Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription




Le 3 juillet 2008, IEC Professionnel Média a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 9,7 millions d'euros. Cette augmentation a fait l'objet d'un prospectus qui a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 08-147 en date du 3 juillet 2008 (le « **Prospectus** »).

Les principales modalités de cette augmentation de capital, telles qu'elles sont détaillées dans le Prospectus, étaient les suivantes (voir également le rapport complémentaire du président-directeur général figurant au paragraphe 8.5 du présent rapport de gestion) :

Faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 juin 2008 agissant lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008 aux termes de sa huitième résolution, le président-directeur général a décidé, le 3 juillet 2008, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total, prime d'émission incluse, de 9.697.416 euros (dont 1.939.483,20 euros de nominal et 7.757.932,80 euros de prime d'émission), par l'émission de 6.464.944 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune, au prix de 1,50 euro par action (dont 0,30 euro de nominal et 1,20 euro de prime d'émission) à libérer intégralement en numéraire lors de la souscription, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, à raison de 2 actions nouvelles pour 5 actions existantes, du 9 juillet 2008 au 23 juillet 2008, selon les modalités stipulées dans le Prospectus.

A l'issue de la période de centralisation et du dépouillement des dossiers de souscription effectués par Caceis Corporate Trust pour le compte de la Société, le président-directeur général a constaté, le 31 juillet 2008, que le résultat des souscriptions était le suivant :

- ⊙ conformément à l'engagement qu'elle avait pris, Fin Cap a souscrit 3.745.314 actions nouvelles à titre irréductible et 1.405.417 actions nouvelles à titre réductible, soit au total 5.150.731 actions nouvelles et une souscription d'un montant global de 7.726.096,50 euros intégralement libérée par compensation, à due concurrence, avec la créance que détient Fin Cap sur la Société dont le montant s'élevait, au 30 juin 2008, à 7.726.097,31 euros ; et
- ⊙ les autres actionnaires et le public ont souscrit 1.103.382 actions à titre irréductible et 68.722 actions à titre réductible, soit au total 1.172.104 actions nouvelles et des souscriptions d'un montant global de 1.758.156 euros, intégralement libérées par versement d'espèces, étant précisé que les membres du concert existant entre Fin Cap, Crozaloc, Sochrastem et Gonset Holding (autres que Fin Cap) ont exercé l'intégralité de leurs droits préférentiels de souscription et souscrit :

 Crozaloc :	562.668 actions
 Sochrastem :	217.305 actions
 Gonset Holding :	92.912 actions

Au total, dans le cadre de cette augmentation de capital, 6.322.835 actions nouvelles (sur les 6.464.944 actions nouvelles dont l'émission était prévue) ont ainsi été souscrites pour un montant global de 9.484.252,50 euros.

En conséquence, le président-directeur général a également constaté qu'il n'y avait pas lieu de réduire les souscriptions à titre réductible et que les titulaires de droits préférentiels de souscription ayant souscrit à titre réductible recevraient la totalité de leurs souscriptions, et décidé de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, soit 6.322.835 actions nouvelles pour un montant total de 9.484.252,50 euros (dont 1.896.850,50 euros de nominal et 7.587.402 euros de prime d'émission).

L'augmentation de capital a été définitivement réalisée à la date du 4 août 2008 et, en conséquence, le capital social de la Société a été, à compter de cette date, porté de 4.848.708 euros divisé en 16.162.360 actions d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune à 6.745.558,50 euros divisé en 22.485.195 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune.

1.1.3 Autres faits marquants de l'exercice

Néant.

1.2 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Cf. paragraphe 2 du présent rapport de gestion.

2. Analyse des résultats 2008

2.1 Résultats consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et les IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations. Des explications concernant les normes et méthodes utilisées pour l'établissement des comptes consolidés de la Société figurent dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 intègrent les résultats de la société Preview GM System et Fill à compter du 1^{er} avril 2008.

2.1.1 Analyse de la croissance de l'activité

Contribution des activités au chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires (K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Conception, intégration et services audiovisuels	139 077	121 879	14,11%
Importation et distribution de matériel de diffusion audio-vidéo	13 169	14 227	-7,44
Total	152 246	136 106	11,86

Au 31 décembre 2008, le **chiffre d'affaires consolidé** s'établit à 152 246 K€ contre 136 106 K€ au 31 décembre 2007.

Le chiffre d'affaires de l'année progresse ainsi de 4 % à périmètre comparable (hors Preview GM System) dans un contexte économique difficile, notamment pendant le second semestre au cours duquel le chiffre d'affaires et les marges des activités généralistes audiovisuelles se sont érodées.

Le chiffre d'affaires incluant Preview GM System progresse de 12 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité « conception, intégration et services audiovisuels » a progressé, à périmètre comparable, de 5,35 %. Cette activité comprend l'intégration à bord de bateaux de croisière qui a connu une forte concentration de sa facturation sur le quatrième trimestre (41 % de l'activité 2008) et réalise 30 747 K€ de chiffre d'affaires en 2008 contre 26 495 K€ en 2007. La marge de cette activité a souffert de l'investissement nécessaire à l'exercice du nouveau métier d'agencier à bord de bateaux de croisière. Ces investissements devraient toutefois permettre à HMS d'obtenir des commandes de lots comprenant l'agencement et l'audiovisuel et de réaliser ainsi des économies de synergies.

L'activité « importation et distribution de matériels audiovisuels » continue à souffrir de la baisse des prix continue du matériel et de la concurrence croissante des sites internet spécialisés.

2.1.2 Analyse de la rentabilité opérationnelle et du résultat net

Contribution des activités au résultat opérationnel courant

Résultat opérationnel courant (K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Conception, intégration et services audiovisuels	1 058	918	15,25
Importation et distribution de matériel de diffusion audio-vidéo	237	231	2,60
Total	1 295	1 149	12,71

Au 31 décembre 2008, le **résultat opérationnel courant** dégagé est positif de 1.295 K€ contre un résultat opérationnel courant positif de 1.149 K€ au 31 décembre 2007. La société Preview GM System a contribué à hauteur de 1.256 K€ au résultat opérationnel courant 2008. Les sociétés généralistes telles que la SAS IEC ont beaucoup souffert de la baisse d'activité sur le 2^{ème} semestre 2008 et de l'érosion des marges.

Analyse de la formation du résultat opérationnel courant

En K€	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	152 246	136 106	11,86
Achats consommés	-73 343	-73 344	
Marge sur achats consommés	78 903	62 762	25,72
<i>Marge sur achats consommés</i>	<i>51,8%</i>	<i>46,1%</i>	
Charges externes	-38 490	-28 401	35,52
Charges de personnel	-33 630	-28 746	16,99
Impôts et taxes	-2 013	-1 645	22,37
Dotations aux amortissements	-3 279	-3 184	2,98
Dotations aux provisions	-591	217	
Autres produits et charges d'exploitation	394	146	169,86
Résultat opérationnel courant	1 295	1 149	12,71
Autres produits et charges opérationnels	-92	-22	
Résultat opérationnel	1 203	1 127	7,28

Au 31 décembre 2008, la **marge sur achats consommés**¹ s'établit à 51,8 % contre 46,1% au 31 décembre 2007. Cette augmentation est liée principalement à Preview GM System. A périmètre comparable, la marge sur achats consommés s'établit à 48,73% contre 46,1%.

Les **autres charges externes** s'élèvent à 38 490 K€ en 2008 contre 28 401 K€ en 2007. Leur poids relativement au chiffre d'affaires s'établit à 25 % en 2008 contre 21 % en 2007. Cette évolution est liée principalement à la part plus importante des autres charges externes dans le chiffre d'affaires des sociétés du groupe Avest et de Preview GM

¹ Soit le ratio (chiffre d'affaires- Achats consommés)/ Chiffre d'affaires).

System qui externalisent beaucoup de leurs prestations à un réseau de sous traitants de qualité tout en conservant la maîtrise d'œuvre. Cela permet une plus grande flexibilité de l'entreprise en cas de réduction d'activité.

Les **frais de personnel** progressent de 4 884 K€ en 2008, et de 3 315 K€ à périmètre comparable soit une progression de 11,5 %. Cette augmentation est liée principalement à l'intégration en 2008 des sociétés Preview GM System et Fill (1,6 M€).

Les amortissements restent stables par rapport à l'année précédente et s'élèvent à 3 279 K€, contre 3 184 K€ en 2007.

Le **résultat opérationnel** est positif de 1 203 K€ en 2008, soit une augmentation de 76 K€. A périmètre constant, le résultat opérationnel est de -0,071 M€ soit une diminution de 1,2 M€. Cette dernière s'explique principalement par la baisse du résultat de la SAS IEC (-0,06 M€ contre 0,08 M€ en 2007) pour des raisons essentiellement liées à l'environnement économique de baisse d'activité sur le 4^{ème} trimestre 2008 et de baisse de marge.

Détail du bas du compte de résultat

En K€	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Résultat opérationnel	1 203	1 127	6,74
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		96	
Coût de l'endettement financier brut	-2 057	-1 762	16,74
Coût de l'endettement financier net	-2 057	-1 666	23,47
Autres charges et produits financiers	343	-101	
Charge d'impôt	-383	17	
Résultat net de l'ensemble consolidé	-894	-623	-43,50
Part des intérêts minoritaires	-868	-1 210	28,27
Résultat net part du groupe	-26	587	-104,43
Résultat de base par action	-0,001€	0,04 €	
Résultat dilué par action	-0,001€	0,03€	

Le **coût de l'endettement financier brut** s'élève à -2 057 K€ en 2008 contre -1 762 K€ en 2007. L'augmentation est principalement liée au nouvel emprunt souscrit fin mars 2008 pour financer l'acquisition de Preview GM System et aux nouveaux contrats de crédits baux souscrits par la SAS IEC en 2008 pour 1 862 K€.

Le **résultat net consolidé** s'élève à -894 K€ pour l'exercice 2008 contre - 623 K€ en 2007. Le **résultat net par action** s'établit à -0,001 € en 2008 contre 0,04€ en 2007.



2.1.3 Analyse de la structure financière

Bilan simplifié

ACTIF (K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Actifs non courants	24 837	18 501	34,25
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>16 287</i>	<i>10 208</i>	<i>59,55</i>
Actifs courants	52 259	41 740	25,20
<i>dont clients</i>	<i>21 733</i>	<i>21 496</i>	<i>1,10</i>
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	<i>16 820</i>	<i>7 969</i>	<i>111,07</i>
Total Actif	77 096	60 241	27,98

PASSIF (K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Capitaux propres groupe	19 985	10 375	92,63
Intérêts minoritaires	-2 218	-1 323	67,65
Capitaux propres de l'ensemble	17 768	9 052	96,29
Passifs non courants	8 795	4 748	85,24
<i>dont emprunts</i>	<i>8 016</i>	<i>4 051</i>	<i>97,88</i>
Passifs courants	50 533	46 441	8,81
<i>dont dettes fournisseurs</i>	<i>26 605</i>	<i>22 348</i>	<i>19,05</i>
<i>dont emprunt court terme</i>	<i>4 899</i>	<i>12 236</i>	<i>59,97</i>
Total Passif	77 096	60 241	27,98

Le **total du bilan consolidé** du Groupe s'établit à 77 096 K€ au 31 décembre 2008 contre 60 241 K€ au 31 décembre 2007.

Les **actifs non courants** s'élèvent à 24 837 K€ au 31 décembre 2008 contre 18 501 K€ au 31 décembre 2007.

Les **actifs courants** s'établissent à 52 259 K€ au 31 décembre 2008 contre 41 740 K€ au 31 décembre 2007. Cette augmentation s'explique principalement par un accroissement de la trésorerie (+ 8 851 K€) par rapport à 2007 (voir tableau de flux consolidé).

Au 31 décembre 2008, les **capitaux propres** s'élèvent à 17 768 K€ contre 9 052 K€ au 31 décembre 2007. Cette augmentation résulte notamment de l'augmentation de capital de 9 484 K€ réalisée en août 2008 (voir note 8 aux comptes consolidés cf II- 3 du présent rapport de gestion).

Les **passifs non courants** s'élèvent à 8 795 K€ au 31 décembre 2008 contre 4 748 K€ au 31 décembre 2007 et sont principalement composés d'emprunts financiers (8 016 K€) qui ont augmentés de 98 %. Cette augmentation est liée au nouvel emprunt souscrit fin mars 2008 pour financer l'acquisition de Preview GM System dont le solde restant à rembourser est de 5,4 M€ au 31 décembre 2008.

Les **passifs courants** s'élèvent à 50 533 K€ au 31 décembre 2008 contre 46 441 K€ au 31 décembre 2007, dont 26 605 K€ de dettes fournisseurs.

Endettement financier net

En K€	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Endettement financier brut	11 836	14 553	-18,67
<i>Dont compte courant Fin Cap</i>	0	7 519	
Endettement financier brut hors C/C Fin CAP	11 836	7 034	68,27
Trésorerie nette	15 741	6 235	152,46
Endettement financier net hors factor hors C/C Fin Cap	-3 905	799	-588,74

Le remboursement du compte courant Fin Cap est lié à la souscription de Fin Cap à l'augmentation de capital de 9 484 K€ réalisée en août 2008 à laquelle Fin Cap a souscrit à hauteur de 7 726 K€ par compensation avec ledit compte courant. La société a poursuivi son désendettement vis-à-vis de ses partenaires bancaires et a financé intégralement par voie d'emprunt bancaire le Prix de Base de l'acquisition de Preview GM System d'un montant de 6 M€ (voir paragraphe 1.1.1 du présent rapport de gestion pour une description des principales modalités de cet emprunt).

Analyse des flux de trésorerie

En K€	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	14 631	4 699	211,36
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	-6 894	-2 897	-137,97
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	1 783	-792	325,13
Variation de trésorerie	9 506	1 009	842,12
Trésorerie nette à l'ouverture	6 235	5 226	19,31
Trésorerie nette à la clôture	15 741	6 235	152,46

Le tableau de financement montre l'évolution positive de la situation de trésorerie du Groupe au cours de l'exercice 2008. Les **flux nets de trésorerie liés à l'activité** de l'exercice 2008 sont positifs de 14 631 K€ et en augmentation de 9 932 K€ par rapport à 2007. Ils proviennent principalement de la diminution du BFR de 10 007 K€. L'augmentation du recours au factor ou à la mobilisation de créances n'est responsable de cette variation que pour 2 365 K€, la différence s'expliquant par des actions et efforts permanents sur les différentes composantes du BFR.

Sur 2008, le Groupe a remboursé 4 032 K€ d'emprunts (dont 1 961 K€ en crédit-bail), convertit en capital 7 519 K€ de compte courant Fin Cap et emprunté 8 612 K€, dont :

- ⊙ 2 611 K€ d'emprunts en crédit-bail pour financer partiellement ses investissements, et
- ⊙ 6 000 K€ pour l'acquisition de Preview GM System.

Les investissements dans le parc de location sont passés de 2,1 M€ en 2007 à 3,4 M€ en 2008.

Au 31 décembre 2008, la situation nette de trésorerie est positive de 15 741 K€ avec une augmentation de celle-ci de 9 506 K€ sur l'exercice.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restrictions à l'utilisation de capitaux qui ont influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

2.2 Résultats sociaux d'IEC Professionnel Média

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis dans le respect des principes comptables et notamment des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. Aucune modification n'a été apportée aux méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux.

La société mère IEC Professionnel Media est un holding et n'a donc pas d'activité propre.

Compte d'exploitation simplifié

En K€	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Produits des activités annexes	1 498	370	304,86
Redevance de marque	655	655	
Reprise sur amortissement et provisions	54	0	
Total produits d'exploitation	2 206	1 025	
Total charges d'exploitation	2 100	743	
Résultat d'exploitation	106	282	-62,41
Résultat financier	-894	-82	
- dont Produits financiers	1 069	1 508	
- dont Charges financières	1 963	1 590	
Résultat courant	-788	201	492,04
Résultat exceptionnel	0	470	
Impôts sur les bénéfices (produit d'intégration fiscale)	- 540	- 486	
Bénéfice / Perte	-247	1 156	-121,37

Le **produit des activités annexes** s'établit à 1 498 K€ au cours de l'exercice 2008 contre 370 K€ en 2007, soit une progression de 304,86 % qui résulte de la refacturation des loyers de crédit bail à SAS IEC pour 1 048 K€ et de la refacturation d'une somme de 450 K€ à Preview GM System.

La redevance de marque perçue de certaines sociétés du Groupe est restée stable en 2008 à 654 K€.

Les charges d'exploitation ont augmenté dans des proportions équivalentes aux produits et s'établissent à 2 100 K€ en 2008 contre 743 K€ en 2007.

Le **résultat d'exploitation** s'établit à 106 K€ au 31 décembre 2008, contre 282 K€ au 31 décembre 2007, soit une baisse de 62 %. Cette baisse de résultat s'explique principalement par un intéressement des filiales au résultat de la politique de cash management du Groupe qui a induit un coût de 317 K€.

Le **résultat financier** s'établit à -894 K€ en 2008 contre -82 K€ en 2007. Cette variation s'explique par :

- une diminution du dividende versé par Cap' Ciné Location (600 K€ contre 1 000 K€ en 2007)
- une provision pour dépréciation des titres de C2M pour 905 K€ en 2007.
- une provision pour dépréciation des titres de IEC pour 1 267 K€ en 2008. Cette Provision résulte de la dégradation de la situation nette des sociétés SAS IEC et Alsace Audiovisuel entre 2007 et 2008.

Aucun résultat exceptionnel n'est enregistré. Pour mémoire, le résultat exceptionnel de 470 K€ au 31 décembre 2007 provenait notamment du remboursement intégral de la créance détenue par IEC Professionnel Média sur la Société C2M d'un montant de 470 K€ au titre de laquelle la Société avait consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune.

Le montant de l'impôt correspond essentiellement au profit d'intégration fiscale dégagé sur le Groupe.

Le **résultat net** qui en découle en 2008 est une perte de 247 K€ contre un bénéfice de 1 156 K€ en 2007.

Aucune charge non déductible ou amortissements non déductibles au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice. Des provisions et charges à payer non déductibles d'un montant de 3 K€ ont toutefois été engagées.

Bilan simplifié

ACTIF (K€)	2008	2 007	Evolution 2007/2008 (%)
Actif immobilisé	37 833	31 014	21,99
<i>Dont immobilisations financières</i>	<i>37 833</i>	<i>31 012</i>	<i>21,99</i>
Actif circulant	13 592	9 992	36,03
<i>- dont créances diverses</i>	<i>-10 094</i>	<i>9 530</i>	<i>5,92</i>
<i>- dont créances d'exploitation</i>	<i>1 357</i>	<i>410</i>	<i>231,0</i>
Total Actif	51 425	41 006	25,41
PASSIF (K€)			
Total Capitaux propres	37,411	28 192	32,70
<i>- dont résultat de l'exercice</i>	<i>-247</i>	<i>1 156</i>	<i>121,37</i>
Provisions pour risques et charges			
Total Dettes	14 014	12 814	9,36
<i>- dont emprunts et dettes financières</i>	<i>10 900</i>	<i>12 547</i>	<i>-13,13</i>
<i>- dont dettes sur immobilisations financières</i>	<i>2 000</i>	<i>0</i>	
Total Passif	51 425	41 006	25,41

Les **capitaux propres** s'élèvent à 37 411 K€ au 31 décembre 2008 contre 28 192 K€ au 31 décembre 2007. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de capital de 9 484 K€ réalisée en août 2008.

Les emprunts et dettes financières se montent à 10 900 K€ au 31 décembre 2008 contre 12 547 K€ au 31 décembre 2007. Sur 2008, IEC PM a remboursé 1 505 K€ d'emprunts, convertit le compte courant de Fin Cap en capitaux propres pour 7 519 K€ et emprunté 6 000 K€ pour financer l'acquisition de Preview GM System.



2.3 Activité des filiales

2.3.1 SAS IEC

SAS IEC (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	79 953	73 897	8,20
Résultat d'exploitation	- 612	832	
Résultat net	- 1 205	143	

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 79 953 K€ au 31 décembre 2008 contre 73 897 K€ au 31 décembre 2007, soit une progression de 8,20 %.

Le taux de marge brute sur achats consommés s'élève à 55,7 % contre 48,7 % en 2007. Cette augmentation est liée à la progression des prestations de services dans le chiffre d'affaires.

Les autres achats et charges externes passent de 17 296 K€ en 2007 à 20 960 K€ en 2008. Cette augmentation provient pour l'essentiel de la croissance du chiffre d'affaires et donc de l'augmentation du recours à la sous-traitance pour le réaliser.

La marge nette (après achats, sous traitance et frais de personnel affecté) s'établit à 9 050 K€ soit 11,56 % du CA 2008 contre 12,35% en 2007. L'érosion des marges a été très significative sur le 4^{ème} trimestre 2008.

Les dotations nettes aux provisions relatives à l'exploitation s'élèvent à 168 K€ contre 571 K€ en 2007. En 2007, l'examen approfondi des dotations aux provisions pour risques et charges avaient entraîné des reprises significatives de provisions en ligne avec les risques de la société à hauteur de 440 K€ (contre 192 K€ en 2008).

Les frais de personnel s'élèvent à 21 411 K€ contre 19 295 K€ en 2007, soit une augmentation de 11 %. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation du chiffre d'affaires et aux embauches réalisées en prévision de l'évolution d'activité prévue au budget. Malheureusement le chiffre d'affaires n'a pas progressé comme espéré au 4^{ème} trimestre 2008 et l'évolution des charges de personnel a pesé lourd dans les résultats 2008.

Compte tenu de ces différents éléments, le **résultat d'exploitation** de 2008 est déficitaire et ressort à - 612 K€ contre un résultat d'exploitation positif de 832 K€ en 2007.

Le **résultat financier** est négatif de 709 K€ au 31 décembre 2008 contre un résultat négatif de 723 K€ au 31 décembre 2007. La baisse des taux a compensé les charges financières additionnelles relatives à l'augmentation de chiffre d'affaires remis au factor.

Le **résultat exceptionnel** est positif de 94 K€ pour l'exercice 2008, contre 33 K€ en 2007.

Le **résultat net** est déficitaire et s'établit à - 1 205 K€ contre un résultat net positif de 143 K€ en 2007.

Concernant le bilan, l'actif net immobilisé a diminué de 499 K€ en 2008, passant de 5 294 K€ en 2007 à 4 795 K€ en 2008, en raison principalement de la souscription des nouveaux contrats de crédits bail par sa société mère, IEC Professionnel Media, et notamment de ses efforts pour améliorer la rotation du parc de location immobilisé.

La société SAS IEC ne détient pas d'actif stratégique.

Le DSO² est de 62,41 jours au 31 décembre 2008, contre 61,56 jours au 31 décembre 2007. La moyenne des DSO mensuels de l'année 2008 s'établit à 63,72 jours contre 60,07 jours en 2007.

Le délai de règlement fournisseurs est de 65,85 jours au 31 décembre 2008 contre 59,53 jours au 31 décembre 2007.

Au passif, la situation nette est positive de 586 K€ au 31 décembre 2008 contre une situation nette positive de 1 866 K€ au 31 décembre 2007.

La Société a ainsi poursuivi son désendettement en diminuant ses découverts bancaires de 93 K€ et en remboursant 6 174 K€ de compte courant IEC Professionnel Média.

² DSO : Days sales outstanding : en cours client exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires

2.3.2 C2M Intelware

C2M Intelware (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	17 439	20 017	-12,88
Résultat d'exploitation	344	224	53,57
Résultat net	208	-200	204,00

Le **chiffre d'affaires** de C2M Intelware s'est établi à 17 439 K€ au 31 décembre 2008 contre 20 017 K€ au 31 décembre 2007, soit une diminution de 12,88%. La diminution du chiffre d'affaires est liée principalement à la diminution constante des prix des matériels distribués et au chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe dont le montant annuel passe de 5 645 K€ en 2007 à 4 174 K€ en 2008. Cette diminution s'explique principalement par des achats faits en direct par les sociétés du Groupe auprès des fabricants de matériels.

Les frais de personnel ont baissé de 112 K€, passant à 1 014 K€ en 2008.

Les dotations d'exploitation s'élèvent à 112 K€, contre 255 K€ en 2007.

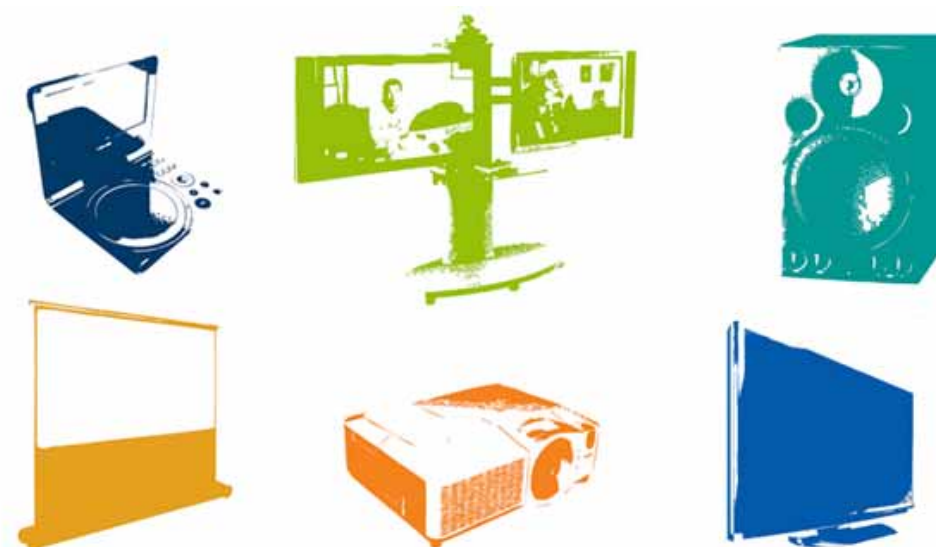
Le **résultat d'exploitation** est positif de 344 K€ contre 224 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est négatif de 16 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 120 K€ contre 470 K€ au 31/12/2007. Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2007 correspondait au remboursement intégral de la créance détenue par IEC Professionnel Média sur la société C2M d'un montant de 470 K€ au titre de laquelle IEC Professionnel Média avait consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune.

Le **résultat net** se solde par un bénéfice de 208 K€ contre un déficit de 200K€ en 2007.

Les capitaux propres s'élèvent à 1 417 K€ contre 1 210 K€ en 2007.



2.3.3 Cap Ciné

Cap Ciné (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	8 539	9 334	-8,52
Résultat d'exploitation	1 467	1 343	9,23
Résultat net	923	894	3,24

Le **chiffre d'affaires** de Cap Ciné s'établit à 8 539 K€ au cours de l'exercice 2008, contre 9 334 K€ au cours de l'exercice 2007, soit une baisse de 8,5 %. Cette baisse est notamment liée au recentrage des activités de la société sur la location et les services à forte valeur ajoutée qui lui a permis d'augmenter son résultat tout en diminuant son activité.

Le taux de marge brute sur achats consommés s'élève à 49 % contre 44 % en 2007. Cette augmentation du taux de marge est due au changement dans le mix- produit entre la location et la vente.

Les frais de personnel ont baissé de 9% et s'élèvent à 1 252 K€ contre 1 377 K€ en 2007.

Le **résultat d'exploitation** est donc de 1 467 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit 17,18 % du chiffre d'affaires, contre 1 343 K€ un an avant.

Le résultat financier est négatif de 15 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 4 K€.

Le **résultat net** est un bénéfice de 923 K€ pour 2008 contre 894 K€ pour 2007, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 525 K€.

Le total du bilan passe de 3 589 K€ en 2007 à 4 386 en 2008.

Les capitaux propres s'élèvent à 2 257 K€ au 31 décembre 2008 contre 1 934 K€ au 31 décembre 2007.



2.3.4 Auvi-One

Auvi - One (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	1 689	1 328	27,18
Résultat d'exploitation	33	52	-36,54
Résultat net	17	43	-60,47

Le **chiffre d'affaires** d'Auvi-One s'est élevé à 1 689 K€ pendant l'année 2008 contre 1 328 K€ pendant l'exercice 2007. La progression du chiffre d'affaires est notamment liée au développement des activités de la société avec ses clients historiques et au chiffre d'affaires récurrent généré par la société grâce à sa notoriété.

Le **résultat d'exploitation** est positif à 33 K€ contre un résultat positif de 52 K€ en 2007. Cette diminution du résultat d'exploitation est liée à des marges plus faibles relatives à une partie de l'activité et à la répercussion intégrale des prestations de services du Groupe notamment dans le cadre du changement d'ERP par Auvi-One.

Le **résultat net** est positif de 17 K€ en 2008 contre 43 K€ pour 2007.

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres s'élevaient 242 K€ contre 225 K€ en 2007.

2.3.5 Alsace Audio Visuel

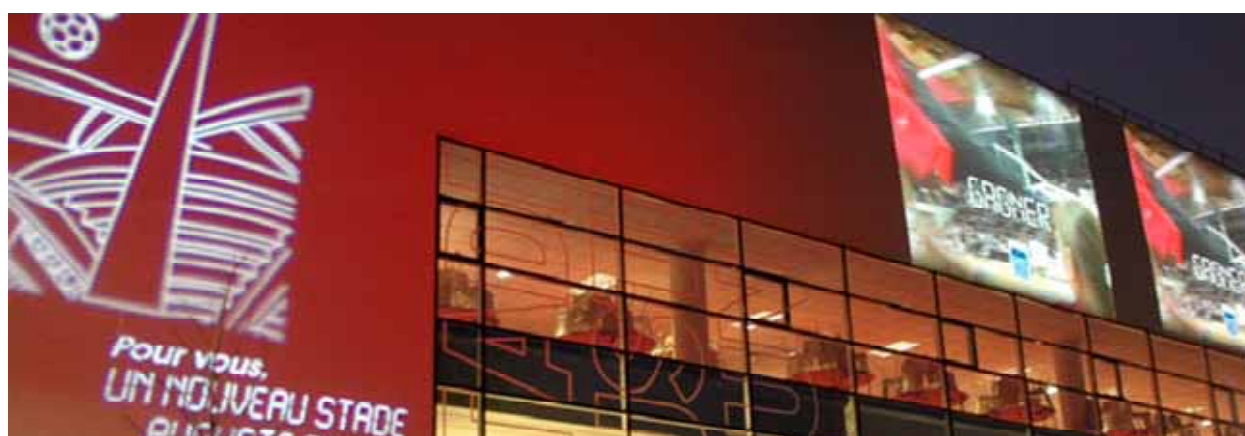
Alsace Audio Visuel (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	1 472	2 001	26,44
Résultat d'exploitation	39	53	-26,42
Résultat net	- 37	- 46	-19,57

Le fonds de commerce d'Alsace Audio Visuel a été pris en location gérance par la société SAS IEC le 1^{er} avril 2006.

Le **chiffre d'affaires** d'Alsace Audio Visuel s'est élevé à 1 472 K€ au titre de l'exercice 2008 contre 2 001 K€ au titre de l'exercice 2007. En 2008, la société n'a eu aucune activité autre que celle de bailleur dans le cadre de la location gérance pour 775 K€, à l'exception toutefois de certains contrats en cours qu'elle a terminés et s'élevant à 697 K€.

Le **résultat d'exploitation** est positif de 39 K€.

Le **résultat net** est négatif de 37 K€.



2.3.6 Avest

Avest (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	1 122	1 061	5,75
Résultat d'exploitation	335	145	131,03
Résultat net	147	- 43	

La société Avest est la société mère du groupe HMS. Elle est filiale à 50,10% du Groupe depuis le 25 juillet 2006. Elle a une activité de holding de participations et de gestion administrative.

Le **chiffre d'affaires** (prestations de services) d'Avest s'élève, en 2008, à 1 122 K€ contre 1 061 K€ en 2007, soit une progression de 5,75 %. Cette augmentation de 5,75% correspond à une augmentation du volume et du prix des prestations facturées sur la période.

Les charges d'exploitation ont été ramenées de 973 K€ en 2007 à 788 K€ en 2008. Cette baisse résulte pour l'essentiel de la diminution de la masse salariale liée au versement d'indemnités de départ en retraite en 2007 et au transfert d'un cadre supérieur dans une autre société du Groupe.

Le **résultat d'exploitation** est positif de 335 K€ au titre de l'exercice 2008 contre un résultat d'exploitation positif de 145 K€ pour l'exercice 2007.

Le **résultat net** s'établit à 147 K€ au 31 décembre 2008 contre un résultat déficitaire de -43 K€ au 31 décembre 2007.

Le résultat financier est déficitaire et s'établit à -187 K€, ce déficit est lié à l'augmentation des dettes de compte courant envers le Groupe alors que les apports vers les filiales se sont concrétisés, en partie, par des augmentations de capital.

Les capitaux propres au 31 décembre 2008 s'élèvent à 3 495 K€ contre 3 348 K€ au 31 décembre 2007.



2.3.7 Audio Equipement

Audio Equipement (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	2 148	2 732	-21,38
Résultat d'exploitation	- 404	172	-335,0
Résultat net	- 414	102	nc

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé en 2008 à 2 148 K€ contre 2 732 K€ en 2007, soit une baisse de 21,38 %. Cette baisse résulte pour l'essentiel du report de commandes dont la réalisation était prévue initialement sur 2008 en 2009.

Le **résultat d'exploitation** 2008 est négatif et s'établit à - 404 K€ contre un résultat d'exploitation positif de 172 K€ en 2007. Ce résultat est principalement lié à la baisse d'activité et de marges en 2008.

Le **résultat net** est négatif et ressort à - 414 K€ contre un résultat positif de 102 K€ au titre de l'exercice 2007.

2.3.8 HMS

HMS (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	28 020	25 019	12,0
Résultat d'exploitation	- 847	- 1 295	-34,59
Résultat net	- 1 227	- 1 790	-31,45

La société HMS est filiale à 50,10% du Groupe depuis le 25 juillet 2006.

En 2008, la société a commencé à développer une activité d'agenceur à bord des bateaux de croisière.

L'activité de HMS et de ses filiales (Harbour Marine Systems principalement) a connu une forte concentration de sa facturation sur le quatrième trimestre de l'exercice puisque le quatrième trimestre représente à lui seul 41 % de l'activité 2008. Ainsi HMS et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 30,7 M€ en 2008 (contre 26,5 M€ en 2007). La marge a toutefois souffert des investissements nécessaires à l'exercice du nouveau métier d'agenceur à bord des bateaux de croisière. Ces investissements devraient néanmoins permettre à HMS d'obtenir des commandes de lots comprenant l'agencement et l'audiovisuel et ainsi de réaliser des économies de synergie.

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 28 020 K€ au cours de l'exercice 2008 contre 25 019 K€ au cours de l'exercice 2007, soit une augmentation de 12 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 29 361 K€ en 2008 et ont ainsi augmenté de 3 015 K€ par rapport à l'exercice 2007 où elles s'élevaient à 26 346 K€, soit une progression de 11,44 %. Tous les postes de charges ont augmenté au cours de l'exercice à l'exception des amortissements qui ont légèrement baissé. Une partie de cette augmentation des charges est liée aux investissements qui ont été réalisés pour les besoins du démarrage de la nouvelle activité d'agenceur à bord de bateaux de croisière.

Le **résultat d'exploitation** au titre de l'année 2008 est négatif de 847 K€, contre un résultat négatif de 1 295 K€ en 2007.

Le **résultat net** après impôts est déficitaire de 1 227 K€ au 31 décembre 2008 contre un résultat net déficitaire de 1 790 K€ au 31 décembre 2007.

2.3.9 Harbour Marine Systems

Harbour Marine Systems (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	9 293	8 386	10,82
Résultat d'exploitation	-436	- 655	33,44
Résultat net	-249	- 756	67,06

La société Harbour Marine Systems est filiale à 50,10% du Groupe depuis le 25 juillet 2006.

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 9 293 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, contre 8 386 K€ un an avant, soit une augmentation de 10,82 %. Si sur 2008 l'augmentation du chiffre d'affaires a surtout concerné l'activité intra groupe, la composition du chiffre d'affaires 2009 devrait connaître une forte proportion de chiffre d'affaires local.

Le **résultat d'exploitation** 2008 est une perte de 436 K€, contre une perte de 655 K€ en 2007. L'augmentation du chiffre d'affaires est surtout liée à l'activité intra groupe dont la marge est très faible et l'activité yachting a pesé sur les résultats 2008 à hauteur de 400 K€. Harbour Marine Systems a cessé cette activité.

Le **résultat net**, au 31 décembre 2008, est déficitaire de 249 K€, contre - 756 K€ en 2007.

2.3.10 HMS OY (filiale en Finlande)

HMS OY (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	0	0	
Résultat d'exploitation	-4	- 4	
Résultat net	-4	- 4	

La société HMS OY est filiale à 49,85% du Groupe depuis le 25 juillet 2006.

Il n'y a eu aucune activité sur l'année 2008, le **chiffre d'affaires** est donc nul en 2008, comme en 2007.

Le **résultat net** est négatif de 4 K€ au titre de l'exercice 2008 (identique à celui de 2007).



2.3.11 Preview GM System

Preview (en K€)	2008	2007	Evolution 2007/2008 (%)
Chiffre d'affaires net	13 741	11 453	20
Résultat d'exploitation	1 256	1 121	12,04
Résultat net	800	729	9,74

La société Preview GM System est filiale à 100 % du Groupe depuis le 27 mars 2008.

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2008 s'établit à 13 741 K€, en augmentation de 20 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2007 qui s'élevait à 11 453 K€.

Le **résultat d'exploitation** ressort à 1 256 K€ en 2008, en progression de 12 % par rapport à l'exercice précédent où il s'élevait à 1 121 K€.

Le **résultat net** au 31 décembre 2008 s'établit à 800 K€ après impôts sur les sociétés de 412 K€, en progression de 9,7 % par rapport au bénéfice de 2007 qui s'élevait à 729 K€.

Les capitaux propres s'établissent à 2 638 K€ au 31 décembre 2008 contre des capitaux propres de 2 038 K€ au 31 décembre 2007.

2.3.12 Prises de participation significative au cours de l'exercice

Depuis l'acquisition de Preview GM System, le Groupe n'a pris aucune participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France ni pris aucun engagement ferme d'acquisition d'une telle participation.

3. Evènements postérieurs à la clôture Perspectives - Stratégie

3.1 Evènements postérieurs à la clôture

En mars 2009, la Société a constitué une nouvelle société, IEC Events, spécialisée dans les prestations techniques au service de la création et de l'événement. IEC Events est une société par actions simplifiée au capital de 1€ intégralement détenu par la Société, dont le siège social est situé 27/41 Boulevard Louise Michel 92230 Gennevilliers. Elle a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre le 31 mars 2009 sous le numéro 511 527 756. A l'exception des événements mentionnés ci-dessus, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu entre le 31 décembre 2008 et la date du présent document.

3.2 Perspectives

Le ralentissement de l'économie n'a pas permis au Groupe d'améliorer ses résultats en 2008.

En outre, bien que la Société n'ait pas connaissance de tendance connue, incertitude ou demande ou de tout engagement ou événements raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours, l'incertitude du contexte économique général rend très difficile l'appréhension des perspectives d'activité à court et moyen terme. Afin d'anticiper au mieux une éventuelle dégradation de son activité, le Groupe a déterminé des indicateurs clés et mis en place un suivi régulier notamment du carnet de commandes, de la prise d'ordres, de la trésorerie quotidienne et prévisionnelle.

3.3 Axes stratégiques et politique d'investissement du Groupe

3.3.1 Politique d'investissement

En K€	2008	2007	2006	Evolution 2007/2008 (%)
Investissements incorporels	599	335	705	78,81
Investissements corporels	1 405	2 686	3 602	-47,70
Investissements financiers	662	55	41	
Sous-total	2 666	3 076	4 348	-13,33
Cessions d'immobilisations	-1 335	-179	-1 138	
Sous-total	1 331	2 897	3 210	-54,06
Investissements liés aux variations de périmètre	5 563		6 226	
Total	6 894	2 897	9 436	137,97

En 2008, le Groupe a poursuivi les investissements sur ses actifs préexistants. Les investissements dans le parc de location se sont élevés à 3,4 M€, contre 2,1 M€ en 2007 et 2,9 M€ en 2006.

Par ailleurs, les emprunts en crédit bail s'élèvent à 3 121 K€ au 31 décembre 2008 contre 2 404 K€ au 31 décembre 2007.

3.3.2 Recherche et développement

Comme en 2007, il n'y a pas eu de frais de recherche et développement immobilisés au cours de l'exercice 2008. En 2006, les frais de recherche et développement immobilisés se sont élevés à 248 K€.



4. Gouvernement d'entreprise

4.1 Composition des organes de direction et d'administration

4.1.1 Composition du conseil d'administration

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé des quatre administrateurs suivants :

Nom et fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration	Nombre d'actions détenues
Alain Cotte, président-directeur général	31 janvier 2003	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	120 000
Loïc Lenoir de la Cochetière, administrateur	31 janvier 2003	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	1
Charles Humann, administrateur	3 mars 2005	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	820
Michel Charles, administrateur	19 octobre 2006	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	429 623

Il est prévu de soumettre le renouvellement du mandat de tous les administrateurs au vote des actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale qui sera convoquée en juin 2009 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2008 à l'exception de celui de Monsieur Charles Humann qui a démissionné de son mandat à la date du 29 avril 2009. Il sera proposé à l'assemblée générale de nommer Monsieur Emmanuel André en qualité de nouvel administrateur.

4.1.2 Direction générale

A la date du présent document, M. Alain Cotte cumule les fonctions de président du conseil d'administration avec celles de directeur général. Aucun directeur général délégué n'a été nommé. Toutefois, les statuts prévoient que jusqu'à cinq directeurs généraux délégués, administrateurs ou non, peuvent être nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.



4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices

Les informations figurant dans le tableau ci-dessous sont données au 31 décembre 2008.

Nom	Fonction	Autres mandats
Alain Cotte	Président-directeur général	<p>En cours :</p> <p>- Groupe</p> <p>Président de SAS IEC Président de C2M SAS Président de Qualtech France SAS Président du conseil d'administration de HMS SA Président-directeur général d'Audio Equipement - Lumière & Son SA Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil de Preview GM System SA Représentant d'IEC Professionnel Média, présidente d'Avest SAS Représentant d'IEC Professionnel Média, administrateur unique du GIE IEC Management</p> <p>- Hors Groupe</p> <p>Président-directeur général d'Exalead SA Administrateur de MASA Group SA Administrateur de Réseaux Mathématiques SA Administrateur de KEA & Partners SA Administrateur d'Eurocave SA Gérant de la SCI du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard Gérant de Talis SARL Gérant d'ISIS SARL</p> <p>Expiré en 2008 :</p> <p>- Groupe</p> <p>Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil de Cap' Ciné Location SA Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil d'Auvi-One SA Directeur général de HMS SA Gérant de Starline International SARL</p> <p>- Hors Groupe</p> <p>Néant</p> <p>Expiré entre 2004 et 2007 :</p> <p>- Groupe</p> <p>Président-directeur général d'Avest SA Gérant de la SCI Lisa Gérant de la SCI La Montjoie</p> <p>- Hors Groupe</p> <p>Président-directeur général de MASA Group SA Président-directeur général de Réseaux Mathématiques SA Administrateur de European Cargo Services SA</p>

Nom	Fonction	Autres mandats
Loïc Lenoir de la Cochetière	Administrateur	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Président-directeur général de l'Imprimerie Nationale Président de la Compagnie d'Ingénierie du Nord Président de Société Nouvelle Mizeret Président-directeur général de ISTR-A-I.N. Président-directeur général Saqqarah <p>Expiré en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <p>Expiré entre 2004 et 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant
Charles Humann	Administrateur	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <p>Expiré en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Administrateur d'Audio Equipement – Lumière & Son SA Président-directeur général d'Alsace Audio Visuel SA Directeur général et administrateur de Cap' Ciné Location SA Représentant permanent de SAS IEC au conseil d'Auvi-One SA - Hors Groupe Néant <p>Expiré entre 2004 et 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant
Michel Charles	Administrateur	<p>En cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Administrateur de Sycomore <p>Expiré en 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <p>Expiré entre 2004 et 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Président-directeur général de HMS SA Président-directeur général d'Audio Equipement – Lumière & Son Président-directeur général d'Avest SA - Hors Groupe Néant

4.2 Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux

4.2.1 Rémunération et avantages versés en 2008

4.2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les règles et principes de la fixation de la rémunération des mandataires sociaux n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en 2008, étant précisé qu'en 2008 les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération versée par la Société ni bénéficié d'avantages consentis par celle-ci. Les prestations de M. Alain Cotte en tant que président-directeur général d'IEC Professionnel Média sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Isis, une société appartenant au groupe Talis (groupe détenant également une participation majoritaire dans le capital de Fin Cap). Le montant total des prestations facturées en 2008 s'est élevé à 250 K€ hors taxes (montant inchangé par rapport à 2007). Michel Charles et Charles Humann étaient, jusqu'à la cessation de leurs fonctions opérationnelles au sein du Groupe intervenue, respectivement, en juin 2007 et en mars 2008, rémunérés par des filiales de la Société dans le cadre du contrat de travail qui les liait auxdites filiales (voir paragraphe 4.2.1.2.3 du présent rapport de gestion).

Lors de sa séance du 17 décembre 2008, le conseil d'administration a procédé à l'examen des recommandations AFEP/ MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'octobre 2008 et a décidé d'y adhérer sous réserve de celles qui, soit ne sont pas applicables compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration, soit ne sont pas adaptées à la Société pour les mêmes raisons. Pour les recommandations écartées, le conseil a expliqué les raisons pour lesquelles elles ont été écartées selon le principe du « *comply or explain* » (appliquer ou s'expliquer). Les principales décisions adoptées par le conseil d'administration sur ces recommandations sont résumées dans le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant en annexe 2 au présent rapport de gestion.

4.2.1.2 Rémunérations et avantages versés en 2008

4.2.1.2.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des rémunérations, des options de souscriptions d'actions et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2008 ainsi que le rappel de celles attribuées en 2007.

Alain Cotte, président-directeur général	2008 (K€)	2007 (K€)
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir détail dans le tableau figurant au paragraphe 4.2.1.2.2 ci-dessous)	250	250
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir détail dans le tableau figurant au paragraphe 4.2.3.2 ci-dessous)	26,7	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Total	276,7	250

4.2.1.2.2 Détail des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous présente le détail des rémunérations brutes versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 ainsi que le rappel de celles versées en 2007.

Alain Cotte, président-directeur général	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€
Rémunération fixe	250 ⁽¹⁾	250 ⁽¹⁾	250 ⁽¹⁾	250 ⁽¹⁾
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Total	250	250	250⁽¹⁾	250⁽¹⁾

⁽¹⁾Les prestations de M. Alain Cotte en tant que président-directeur général d'IEC Professionnel Média sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Isis (cf. paragraphe 4.2.1.1 du présent rapport de gestion).

4.2.1.2.3 Jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Le tableau ci-dessous présente le montant des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2008 ainsi que le rappel de ceux versés en 2007.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versé en 2008 (montant brut) K€	Montant versé en 2007 (montant brut) K€
Loïc Lenoir de la Cochetière		
- jetons de présence	0	0
- autres rémunérations	0	0
Charles Humann		
- jetons de présence	0	0
- autres rémunérations	202	196
Michel Charles		
- jetons de présence	0	0
- autres rémunérations	0	110
Total	202	306

Michel Charles et Charles Humann étaient, jusqu'à la cessation de leurs fonctions opérationnelles au sein du Groupe intervenue, respectivement, en juin 2007 et en mars 2008, rémunérés par des filiales de la Société dans le cadre du contrat de travail qui les liait auxdites filiales.

4.2.2 Contrats de travail - Engagements de retraite et autres avantages Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Alain Cotte Président-directeur général Date de début de mandat : 31/01/2003 Date de fin de mandat : 06/2009		X		X		X		X

4.2.2.1 Engagements de retraite et autres avantages

Aucun engagement de retraite, de retraite supplémentaire ou de pension n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux de la Société.

Aucune prime d'arrivée et/ou de départ n'est stipulée au bénéfice des mandataires sociaux ni de rémunération différée ou conditionnelle ni d'indemnité au titre d'une clause de non concurrence. De même, aucune indemnité n'est prévue pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception s'agissant d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse des indemnités qui seront, le cas échéant, allouées en justice.

4.2.2.2 Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

La Société a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile des mandataires sociaux ». Cette assurance a pour objet de prendre en charge le règlement de sinistres résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des mandataires sociaux des sociétés du Groupe mettant en jeu leur responsabilité civile individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise par les mandataires assurés dans l'exercice de leurs mandats social.

4.2.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires³

4.2.3.1 Historique des attributions d'options de souscription d'actions

	Plan n° 3	Plan n° 4(1)	Plan n° 5(1)	Plan n° 6
Date d'assemblée	22/04/2003	07/06/2004	24/07/2006	16/06/2008
Date du conseil d'administration	27/05/2003	07/12/2004	24/11/2006	17/12/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place des plans	340 000	163 000	396 500	450 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :				
- les mandataires sociaux :				
Alain Cotte	120 000	42 000	41 000	55 000
Loic Lenoir de la Cochetière	0	0	0	0
Charles Humann	0	0	0	0
Michel Charles	0	0	0	0
- les dix premiers attributaires	69 100	87 000	194 500	255 000
Point de départ d'exercice des options	27/05/2005	07/12/2006	24/11/2008	17/12/2012
Date d'expiration des options	10/05/2008	07/12/2011	23/11/2013	16/12/2015
Prix d'exercice d'une option	0,43 €	1,21 €	1,85 €	1,01 €
Options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2008	0	147 500	358 500	450 000
Options de souscription d'actions exercées au 31/12/2008	298 000	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2008	0	147 500	358 500	450 000

⁽¹⁾ Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4 et 5 ont fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en août 2008 (cf. paragraphe 6.5.3.1 du présent rapport de gestion).

³ Seuls des plans de souscription d'actions ont été mis en place par la Société. Aucun plan d'options d'achat d'actions n'est en cours à la date du présent document. Aucune autre valeur mobilière simple ou composée (actions gratuites, actions de performance, BSA, etc.) n'a été attribuée par la Société à ses mandataires sociaux, dirigeants et non dirigeants, ou à ses salariés.

4.2.3.2 Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2008 aux dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options(1)	Nombre d'options attribués	Prix d'exercice	Période d'exercice
Alain Cotte	Plan n° 6 17/12/2008	Options de souscription	0,485 K€ par option (soit 26,7 K€ au total)	55 000	1,01 €	Du 17/12/2012 Au 16/12/2015

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (cf. note 8 aux comptes consolidés).

4.2.3.3 Options de souscription d'actions exercées par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Alain Cotte	Plan n° 3 27/05/2003	120 000	0,43 € par option

4.3 Informations complémentaires concernant les administrateurs

Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la Société, les mandataires sociaux :

- ⊙ n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- ⊙ n'ont été associés à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- ⊙ n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- ⊙ n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe plus de restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société dans la mesure où, comme indiqué au paragraphe 6.3.2 du présent rapport de gestion, les clauses du pacte d'actionnaire conclu entre, notamment, M. Charles Humann (administrateur de la Société) et Fin Cap, restreignant la cession des actions que détenaient M. Charles Humann dans le capital de la Société, sont devenues sans objet.

4.4 Conventions réglementées

4.4.1 Contrats de services avec les administrateurs

A la date du présent document de référence, aucun mandataire social de la Société n'est lié à la Société par un contrat de services qui prévoirait l'octroi de quelconques avantages.

4.4.2 Conventions réglementées

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue ou cours de l'exercice écoulé.

S'agissant des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration a approuvé une nouvelle classification des conventions intra-groupe et les conventions dont la liste figure ci-dessous qui étaient auparavant considérées comme « réglementées », c'est-à-dire soumises aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, sont désormais considérées comme des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce :

- ⊙ rémunération des cautions et garanties accordées : aux termes de cette convention, la Société reçoit une rémunération au titre des cautions et garanties qu'elles accordent à la sûreté des obligations des filiales du Groupe. Cette rémunération est fixée à 0,30 % du montant de l'encours garanti au cours d'un exercice donné, calculé *prorata temporis* ;
- ⊙ convention de trésorerie et de compte courant : au titre de cette convention, la Société reçoit ou paye les intérêts au taux légal liés aux avances consenties aux filiales ou reçues des filiales étant précisé qu'au titre de 2008, la Société a payé une commission aux filiales dont le solde de trésorerie au 31 décembre 2008 avait augmenté par rapport au solde de trésorerie au 31 décembre 2007. Une convention de trésorerie et de compte courant est également en vigueur avec l'actionnaire principal de la Société, à savoir Fin Cap ;
- ⊙ convention d'intégration fiscale avec les sociétés du Groupe (à l'exception d'Avest et de ses filiales) ;
- ⊙ convention de redevance de marque avec SAS IEC : au titre de cette convention, la Société facture à SAS IEC une redevance de marque égale à 0,85 % du chiffre d'affaires hors taxes de SAS IEC ;
- ⊙ Convention liée à la refacturation des loyers de crédit bail pris par la Société pour le compte de ses filiales.

Il est également précisé qu'en 2008, la Société a souscrit pour le compte du Groupe une couverture de change et une couverture de taux (cf., respectivement, paragraphes 5.1.2.1 et 5.1.2.2 du présent rapport de gestion pour une description de ces couvertures).

Par ailleurs, des échanges et des services entre les sociétés du Groupe, y compris la Société, se poursuivent tout au long de l'année ; ces échanges et services sont considérés comme des conventions courantes et normales au sein du Groupe qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont pas significatives pour les parties. En 2008, une convention de prestations de services, considérée comme courante et normale et non significative pour la Société, a été conclue avec Preview GM System comprenant outre des prestations de services « classiques » au sein du Groupe, des prestations de services exceptionnelles liées à l'intégration de Preview GM System au sein du Groupe.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure au paragraphe 8.4 du présent rapport de gestion.

5. Gestion des risques

5.1 Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques auxquels elle et les sociétés du Groupe sont exposées de laquelle il ressort qu'à l'exception des risques présentés ci-dessous, il n'existe pas d'autres risques ayant eu au cours des 12 derniers mois ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe. Toutefois, ces risques ou d'autres risques et incertitudes non encore identifiés pourraient avoir un effet négatif au cours des mois à venir. En outre, bien que le Groupe ait pris des mesures destinées à limiter les effets de la crise sur l'activité et les résultats du Groupe, le contexte économique général morose pourrait avoir des conséquences sur l'activité et les résultats du Groupe dont il est difficile d'anticiper les effets.

5.1.1 Risques liés à l'activité de la Société et du Groupe

La Société étant un holding, son activité ne présente pas de risque particulier. S'agissant des activités du Groupe, celles-ci ne présente pas non plus de risque particulier, à l'exception des risques liés à l'octroi de garanties contractuelles sur le marché. Une provision de 165 K€ a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2008, contre une provision de 166 K€ au 31 décembre 2007.

La provision est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les marchandises et prestations vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant droit à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients d'un montant de 160 K€ au 31 décembre 2008 représente 0,5 % du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire.

5.1.2 Risques de marché

(Voir également note 18 aux comptes consolidés – cf. paragraphe II-3 du présent rapport de gestion).

5.1.2.1 Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 10 % de l'activité totale du Groupe est exposé au risque de change puisque les contrats de vente peuvent comporter une part de paiement en dollar et qu'une partie des achats est également effectuée en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2008, à 6,09 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 8,05 % au 31 décembre 2007.

S'agissant de la couverture du risque de change, la Société a souscrit le 18 août 2008, pour le compte du Groupe, une option de change à simple barrière activante régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	18 août 2008
Type d'option	Call USD / Put EUR
Nature de l'option	Option à simple barrière activante
Style de Option	Européenne
Acheteur	Natixis
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise d'achat (Call) et Principal	USD 3.000.00,00
Devise de vente (Put) et Principal	EUR 2.027.027,03
Prix d'exercice	1,48
Cours d'Activation Plancher	1,396
Date d'échéance	18 août 2009
Heure limite d'exercice	10h00 à New York
Date de versement du principal	20 août 2009

5.1.2.2 Risque de taux d'intérêt

Les informations concernant le risque de taux d'intérêt figurant dans les tableaux ci-dessous sont données au 31 décembre 2008.

Caractéristiques des emprunts et dettes financières	Taux	Montant (K€ au 31/12/2008)	Echéances	Existence de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	2 997	2005-2012	NA
Crédits moyen terme	Taux variables	5 569	2006-2013	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	146	2010	Non
Emprunts en crédit-bail	Taux fixes	2 857	2005-2011	NA
Emprunt en crédit-bail	Taux variables	264	2008-2011	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	1 076	2008	Non
Total emprunts et dettes financières hors intérêts courus au 31/12/2008		12 909		
Avances factor	Taux variables	24 403	2009	oui pour 10 000 K€

Echéancier des actifs et dettes financières	Total (K€ au 31/12/2008)	- 1 an (K€ au 31/12/2008)	1 à 5 ans (K€ au 31/12/2008)	+ 5 ans (K€ au 31/12/2008)
Passifs financiers	58 488	50 272	8 216	-
Actifs financiers	45 760	45 278	482	-
Position nette avant gestion	12 728	4 994	7 734	-
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	12 728	4 994	7 734	-

Les disponibilités s'élèvent à 16 820 K€ au 31 décembre 2008 (contre 7 969 K€ au 31 décembre 2007) et le montant de l'endettement à taux variable (y compris l'encours de financement du factor) est de 31 458 K€ à cette date (contre 37 167 K€ au 31 décembre 2007). L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensé par les disponibilités, soit 14 638 K€ au 31 décembre 2008 (contre 29 198 K€ au 31 décembre 2007). Ainsi, une variation d'un point des taux d'intérêt entraînerait une charge complémentaire de 147 K€ en base annuelle, soit 7% des charges financières de l'exercice 2008. Compte tenu de la baisse prévisible des taux d'intérêt, il n'a été prévu que de couvrir partiellement, à hauteur de 10 M€, le risque de taux lié au contrat d'affacturage (voir ci-dessous).

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La Société n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs et contre une éventuelle cession de créances inéligibles. Les conditions du contrat de factoring ont été renégociées en 2006 et 2008 et sont les suivantes :

- ⊙ commission d'affacturage : 0,14 % du chiffre d'affaires,
- ⊙ intérêts de financement : Euribor 3M + 0,50 %,
- ⊙ dépôt de garantie : 5 % du montant des créances cédées.

Afin de couvrir le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 24 novembre 2008 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'opération d'échange	24 novembre 2008
Date de commencement	1er décembre 2008
Date d'échéance finale	1er juin 2010
Devise, montant notionnel	EUR 10.000.000,00

Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,90 PCT
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010

Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (Telerate 248 – 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Variables	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010

Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target
Premier Fixing	Le 27 novembre 2008 pour la période allant du 1er décembre 2008 au 2 mars 2009

5.1.2.3 Risques sur actions

Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait, par l'intermédiaire de sa filiale C2M, 8.414 actions propres sur les 22 485 195 actions composant le capital social de la Société à cette date, soit environ 0,04 % du capital de la Société. Le risque de variation du cours de l'action de la Société n'est donc pas significatif.

5.1.2.4 Risque de liquidité

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 6 millions d'euros conclu par la Société dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System (voir paragraphe 1.1.1 du présent rapport de gestion) comprend, outre les clauses usuelles d'exigibilité anticipée (défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif), les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- ⊙ dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ; par ailleurs, la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le Groupe a trois partenaires bancaires principaux (y compris le factor), représentant, au 31 décembre 2008, 76 % des lignes d'encours accordées. Le nombre total de partenaires s'élève à 16 établissements et représentent, au 31 décembre 2008, 100% des encours totaux accordés de 57 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente la nature des lignes en place au 31 décembre 2008, ainsi que le montant autorisé, le montant utilisé et le pourcentage d'utilisation desdites lignes.

Nature	Montant autorisé (M€)	Montant utilisé (M€)	% d'utilisation
Découverts	2 280	1 076	47%
Cautions	11 388	6 905	61%
Prêts	10 657	8 566	80%
Crédits-baux	5 900	1 595	27%
MCNE	8 500	6 095	72%
Factoring(1)	18 308	18 308	100%
Total	57 033	42 545	

A l'exception de l'emprunt souscrit dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System, aucune des lignes présentées dans le tableau ci-dessus ne contient de covenant.

(1) Ce montant représente le montant total des créances remises au factor au 31 décembre 2008, étant précisé que le montant autorisé n'est pas limité et dépend du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe.

5.1.3 Risques juridiques

Aucune des activités exercées par le Groupe ne requiert l'obtention d'autorisations particulières. Le Groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel ou d'un distributeur.

S'agissant des litiges, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative et, à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Néanmoins, au 31 décembre 2008, le Groupe a constitué une provision pour risques divers d'un montant de 20 K€ (contre 11 K€ au 31 décembre 2007) ainsi qu'une provision pour dossiers prud'homaux en cours de 25 K€ (contre 264 K€ au 31 décembre 2007).



5.2 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier, l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Les principales assurances mises en place (hors couverture de véhicules) au 31 décembre 2008 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties(1)
Multirisque entreprise	985536	AIG	Risque locatif	19 500 000,00 €
			Hors risque locatif	7 000 000,00 €
			Perte d'exploitation	5 000 000,00 €
			Dommages directs Bris de machine et dommages électriques	1 500 000,00 €
			Matériel informatique	500 000,00 €
			Vols sur sites	1 500 000,00 €
			Dégâts des eaux	500 000,00 €
			Bris de glaces et produits verriers	50 000,00 €
			Autres événements	5 000 000,00 €
			Nouveaux établissements	3 000 000,00 €
				<i>Par sinistre</i>
Responsabilité civile entreprise	7109809	AIG	RC après livraison	3 000 000,00 €
			RC exploitation	10 000 000,00 €
	394900417310H	AXA	RC cours de travaux	2 414 792,00 €
			RC après livraison	768 343,00 €
				<i>Par année</i>
Responsabilité civile dirigeants	7907430	AIG	Responsabilité civile	15 000 000,00 €
Marchandises transportées	512.041	AIG Europe	Par événement	500 000,00 €
			Garantie complémentaire Preview	4 000 000,00 €

(1) Total toutes agences confondues

Par ailleurs, la Société a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile des mandataires sociaux » (voir paragraphe 4.2.2.2 du présent rapport de gestion).

6. La Société et ses actionnaires

6.1 Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 6 745 558,50 € divisé en 22 485 195 actions de 0,30 € de valeur nominale chacune de même catégorie, toutes intégralement souscrites et libérées.

Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire.

6.2 Évolution du capital social sur les 5 dernières années

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Valeur nominale (€)	Capital après l'opération (€)
01.01.04						6 298 572,00
07.06.04	Réduction de capital par voie d'absorption des pertes	3 599 184,00			0,30	2 699 388,00
31.08.04	Augmentation de capital en numéraire (visa n° 04-683 du 21.07.04)	1 156 879,80	3 856 266,00	3 856 266	0,30	3 856 267,80
27.12.05	Augmentation de capital en numéraire (dispense de prospectus)	330 536,70	1 998 858,20	1 101 789	0,30	4 186 804,50
06.03.06	Augmentation de capital – Apport en nature de 55,94 % d'Alsace Audio Visuel (n° d'enregistrement E.06.008 du 17.02.06)	167 249,10	960 038,17	557 497	0,30	4 354 053,60
25.07.06	Augmentation de capital – Apport en nature de 37,47 % d'Avest	404 204,40	3 113 564,04	1 347 348	0,30	4 758 258,00
11.04.07	Augmentation de capital – Exercice d'options de souscription d'actions	1 050,00	455,00	3 500	0,30	4 759 308,00
27.06.08	Augmentation de capital – Exercice d'options de souscription d'actions	128 140,00	38 740,00	298 000	0,30	4 848 708,00
04.08.08	Augmentation de capital en numéraire (visa n° 08-147)	9 484 252,50	7 587 402	6 322 835	0,30	6 745 558,50

	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08
Capital social (€)	3 856 268	4 186 805	4 758 258	4 759 308	6 745 558,50
Nombre d'actions ordinaires	12 854 226	13 956 015	15 860 860	15 864 360	22 485 195

6.3 Actionnariat de la Société

6.3.1 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2008

6.3.1.1 Répartition du capital et des droits de vote de la Société

Au 31 décembre 2008, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Situation au 31 décembre 2008			Situation au 31 décembre 2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fin cap(1)	14.793.012	65,79	67,48	8.081.718	50,94	62,55
Crozaloc	1.969.342	8,76	10,10	1.406.674	8,87	5,57
Sochrastem	760.566	3,38	2,76	542.891	3,42	2,79
Gonset Holding	325.192	1,45	1,66	230.000	1,45	1,82
Total concert	17.848.112	79,38	82,01	10.261.283	64,68	72,74
Charles Humann(2) (3)	820	NS	NS	640.784	4,04	5,07
Thierry Delcourt(4) (5)	0	0	0	640.784	4,04	5,07
Alain Cotte(6)	120.000	0,53	0,36	1	ns	ns
Patrick Baderspach	176.071	0,78	1,05	176.071	1,11	0,70
Michel Charles	429.623	1,91	2,57	429.623	2,71	1,70
Total actionnaires dirigeants	725.694	3,23	3,98	1.887.263	11,90	12,54
Salariés(7)	178.000	0,79	0,53			
Autocontrôle(8)	8.414	0,04	0,03	8.412	0,05	0,03
Financière de l'Echiquier	800.000	3,56	2,39	800.000	5,04	3,17
Public	2.924.975	13,01	11,05	2.907.402	18,33	11,52
Total	22.485.195	100,00	100,00	15.864.360	100,00	100,00

(1) Fin Cap a acquis le 26 juin 2008, les 640.784 actions qui appartenaient à M. Charles Humann et ses enfants et les 640.784 actions qui appartenaient à M. Thierry Delcourt et ses enfants à la suite de l'exercice par ces derniers des promesses d'achat qui leur avaient été consenties par Fin Cap (cf. note 2, 3, 4 et 5 ci-dessous). Par ailleurs, Fin Cap a acquis en juillet 2008 278.995 actions auprès d'ex actionnaires d'Avest, suite à l'exercice par ces derniers des promesses d'achat qui leur avaient été consenties par Fin Cap en 2006.

(2) 630.000 actions appartenant à M. Charles Humann ont fait l'objet d'une donation à ses enfants en mars 2008.

(3) Le 17 juin 2008, M. Charles Humann et ses enfants ont exercé la promesse d'achat qui leur avait été consentie par Fin Cap et ont cédé à Fin Cap la totalité des actions qu'ils détenaient dans le capital de la Société. La réalisation définitive de la cession est intervenue le 26 juin 2008.

(4) M. Thierry Delcourt a fait donation à ses enfants en mars 2008 de la pleine propriété de 213.596 actions et de la nue propriété de 427.188 actions.

(5) Le 17 juin 2008, M. Thierry Delcourt et ses enfants ont exercé la promesse d'achat qui leur avait été consentie par Fin Cap et ont cédé à Fin Cap la totalité des actions qu'ils détenaient dans le capital de la Société. La réalisation définitive de la cession est intervenue le 26 juin 2008.

(6) 120 000 actions détenues par M. Alain Cotte proviennent de l'exercice par ce dernier d'options de souscription d'actions.

(7) Ces actions proviennent de l'exercice par certains salariés du Groupe IEC d'options de souscription d'actions.

(8) L'autocontrôle correspond aux 8.414 actions détenues par la société C2M.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

6.3.1.2 Principales caractéristiques du concert

Membre	Forme	Siège social	Activité	Principaux actionnaires
Fin Cap	Société par actions simplifiée	21 avenue George V 75008 Paris	Investissement dans des participations	- Crozaloch - Sochrastem - Gonset Holding - Port Noir Investment Sarl (société de droit luxembourgeois – 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg) - Salim Investment Ltd (société de droit suisse – c/o Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA, 4 quai Général Guisan, CH 1211 Genève 3, Suisse)
Crozaloc	Société par actions simplifiée	21 avenue George V 75008 Paris	Investissement dans des participations	SCA Qualis (société en commandite par actions – 21 avenue George V, 75008 Paris)
Sochrastem	Société anonyme	33 avenue du Maine 75015 Paris	Investissement dans des participations	Famille André
Gonset Holding	Société anonyme	21 route de Prilly CP 218 6 1023 Crissier – Suisse	Investissement dans des participations	M. Pierre Gonset

Un pacte d'actionnaires en date du 30 juillet 2003 régit les relations entre les associés de Fin Cap, comportant les principales stipulations suivantes (cf. notamment D&I 203C1031 du 11 juillet 2003) :

- ⊕ un droit de préemption réciproque, en cas de projet de cession de tout ou partie d'une participation par l'un des associés ;
- ⊕ un droit de suite en cas de cession d'une participation significative par l'un des associés ;
- ⊕ une clause de sortie forcée ;
- ⊕ et enfin, en vue de la liquidité de l'investissement des associés, un objectif commun de fusion de Fin Cap et IEC Professionnel Media.



A l'occasion d'adhésions au pacte visé ci-dessus en 2004, puis en 2005 et 2006, des précisions ont été apportées au pacte d'actionnaires conclu en 2003 et notamment (cf. D&I 207C0169 du 23 janvier 2007) :

- ⊙ la société Crozaloc ne souscrit à l'engagement de cession forcée prévu au pacte précité que dans la mesure où la cession envisagée s'effectuerait exclusivement contre une contrepartie en numéraire et au profit d'un cessionnaire de bonne foi ;
- ⊙ s'agissant de l'intention de fusion entre Fin Cap et IEC Professionnel Média prévue au pacte, il est entendu que les actionnaires de Fin Cap s'efforceront de faire prévaloir une méthode de valorisation de Fin Cap fondée sur la valeur par transparence de la participation dans IEC Professionnel Média, sans application d'une décote ;
- ⊙ dans le cas où Fin Cap et IEC Professionnel Média n'auraient pas fusionné au 31 décembre 2008, des actionnaires représentant au minimum 1/3 du capital de Fin Cap pourront initier un processus de mise en vente de la totalité des actions de Fin Cap, en mandatant une banque d'affaires de réputation internationale, les autres actionnaires de Fin Cap s'engageant à céder l'intégralité de leurs actions à l'occasion de cette mise en vente ou à préempter l'intégralité des actions des actionnaires ayant engagé le processus, au prix de l'offre faite par le cessionnaire à l'issue du processus ;
- ⊙ enfin, chacune des parties au pacte représentant plus de 5 % du capital de Fin Cap s'engage à n'effectuer aucune opération de croissance externe dans le secteur d'activité d'IEC Professionnel Média autrement que par le biais de Fin Cap ou par le biais d'IEC Professionnel Média elle-même.

6.3.2 Autres accords entre actionnaires au 31 décembre 2008

6.3.2.1 Protocole d'accord conclu entre MM. Charles Humann et Thierry Delcourt et Fin Cap

A la suite de l'exercice par MM. Charles Humann et Thierry Delcourt et leurs enfants respectifs des promesses d'achat qui leur avaient été respectivement consenties par Fin Cap et de la cession de la totalité des actions qu'ils détenaient dans le capital de la société au profit de Fin Cap (cf. notes 1 à 5 (incluse) du tableau figurant au paragraphe 6.3.1.1 du présent rapport de gestion), les clauses du protocole d'accord qui avaient été conclues entre MM. Charles Humann, Thierry Delcourt et Fin Cap relatives à ces actions et résumées dans le document de référence 2007 (2^{ème} partie, paragraphe I.5.3, pages 43 et 44) sont devenues sans objet ; seul demeure en vigueur l'engagement de non concurrence portant sur les activités du Groupe qui a été réitéré par MM. Humann et Delcourt au terme de l'avenant du 3 mars 2008 au protocole d'accord du 31 mars 2006 conclu avec Fin Cap (cf. D&I 208C0465).

6.3.2.2 Conventions avec certains anciens actionnaires d'Avest

A la suite d'une part de l'expiration de l'accord d'inaliénabilité et d'autre part de l'exercice en juillet 2008 par certains anciens actionnaires d'Avest (les « **ex-Avest** ») de la promesse d'achat qui leur avait été consentie par Fin Cap dans le cadre de l'acquisition, le 25 juillet 2006, de la société Avest à hauteur de 50,1%, par la Société et, à hauteur de 49,9%, par la société Fin Cap portant sur 278 995 actions de la Société, les conventions d'actionnaires conclues entre Fin Cap et les ex-Avest (cf. D&I n° 206C1557 du 1er août 2006 et paragraphe II-3.3.3.2 de la 2^{ème} partie de l'actualisation du document de référence 2007) sont devenues sans objet.

6.3.3 Changement de contrôle

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'existence du concert et du pacte décrits au paragraphe 6.3.1 ci-dessus, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

Par ailleurs, il est précisé que la Société n'est partie à aucun accord qui est susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle, à l'exception du contrat de prêt relatif au financement de l'acquisition de Preview GM System (cf. paragraphe 1.1.1 du présent rapport de gestion).

6.3.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

A la connaissance de la Société, à l'exception des éléments mentionnés au paragraphe 6.3.3 ci-dessus, il n'existe aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les actions de la Société.

6.4 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos.

6.5 Opérations afférentes aux actions de la Société

6.5.1 Rachat d'actions

Au 31 décembre 2008, la Société détenait, par l'intermédiaire de sa filiale C2M, 8 414 actions d'autocontrôle, étant précisé que C2M les a elle-même reçues de sa filiale à 100%, Starline International, dans le cadre de la dissolution sans liquidation de celle-ci par voie de transmission universelle de patrimoine intervenue le 29 décembre 2008. Ces 8 414 actions d'autocontrôle d'une valeur nominale unitaire de 0,30 € sont inscrites dans les comptes de C2M pour une valeur globale de 5 721,64 €,

Il n'a été procédé à aucun achat ni vente d'actions propres au cours de l'exercice 2008.

6.5.2 Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité conclu le 7 mars 2006 entre la Société, Fin Cap et CM-CIC Securities aux termes duquel Fin Cap a mis à la disposition de CM-CIC Securities un certain nombre d'actions de la Société et des espèces en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de la Société, a été résilié avec effet au 28 février 2009. La résiliation du contrat de liquidité a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 6 mars 2009.

À la date de résiliation du contrat de liquidité visé ci-dessus, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

⊙ titres :	17 767
⊙ espèces :	7 192 €

Il est rappelé que :

- lors de la conclusion du contrat de liquidité visé ci-dessus, les moyens suivants avaient été affectés au compte de liquidité par Fin Cap :

⊙ titres :	22 000
⊙ espèces :	30 000 €

- et que lors du dernier bilan annuel au 31 décembre 2008, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

⊙ titres :	16 612
⊙ espèces :	8 157 €

6.5.3 Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2008, les mandataires sociaux de la Société ont réalisé les opérations suivantes sur les actions de la Société :

Nom et fonction du mandataire social	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (€)	Nombre d'actions	Montant de l'opération (€)
Alain Cotte, Président-directeur général	Exercice d'options de souscription d'actions	27/06/2008	0,43	120 000	51 600
	Cession (résiliation de prêt de consommation)	17/12/2008	n/a	1	n/a
Charles Humann, Administrateur	Cession	26/06/2008	2,08	640 784(*)	1 332 830,72
	Acquisition (prêt de consommation)	25/09/2008	n/a	1	n/a
	Acquisition	16/09/2008	1,41	820	1 156,20
	Cession (résiliation prêt de consommation)	17/12/2008	n/a	1	n/a
Loïc Lenoir de la Cochetière, Administrateur	Cession (résiliation de prêt de consommation)	17/12/2008	n/a	1	n/a
	Acquisition (prêt de consommation)	16/03/2009	n/a	1	n/a

(*)Y compris les 630.000 actions cédées par les enfants de M. Charles Humann.

6.5.4 Options de souscription d'actions

6.5.4.1 Principales caractéristiques des options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2008.

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Date d'assemblée	07/06/2004	24/07/2006	16/06/2008
Date du conseil d'administration	07/12/2004	24/11/2006	17/12/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place du plan	163 000	396 500	450 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par :			
- les mandataires sociaux	42 000	82 000	55 000
- les dix premiers attributaires	87 000	194 500	255 000
Point de départ d'exercice des options	07/12/2006	24/11/2008	17/12/2012
Date d'expiration des options	07/12/2011	23/11/2013	16/12/2015
Prix d'exercice d'une option	1,21 €	1,85 €	1,01 €
Options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2008	147 500	358 500	450 000
Options de souscription d'actions exercées au 31/12/2008	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2008	147 500	358 500	450 000

Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4 et 5 ont fait, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux stipulations desdits plans, l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en août 2008. Cet ajustement a, conformément aux dispositions de l'article R. 228-91 du Code de commerce, égalisé, au centième d'action près, la valeur des actions qui sont obtenues en cas d'exercice des options après réalisation de l'augmentation et la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice des options avant réalisation de l'augmentation de capital. A la suite de cet ajustement, le ratio d'exercice d'une option, c'est-à-dire le nombre d'action obtenu par option, est passé de 1 à 1,01 (voir annexe 6 au présent rapport de gestion pour les détails concernant cet ajustement).

6.5.4.2 Dilution potentielle maximale

	Dilution potentielle maximale		
	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 5
Options de souscription restantes au 31/12/2008	147 500	358 500	450 000
Dilution maximale en % du capital au 31/12/2008	0,66	1,59	2

6.5.5 Capital autorisé non émis – Engagements d'augmentation de capital

6.5.5.1 Titres donnant accès au capital

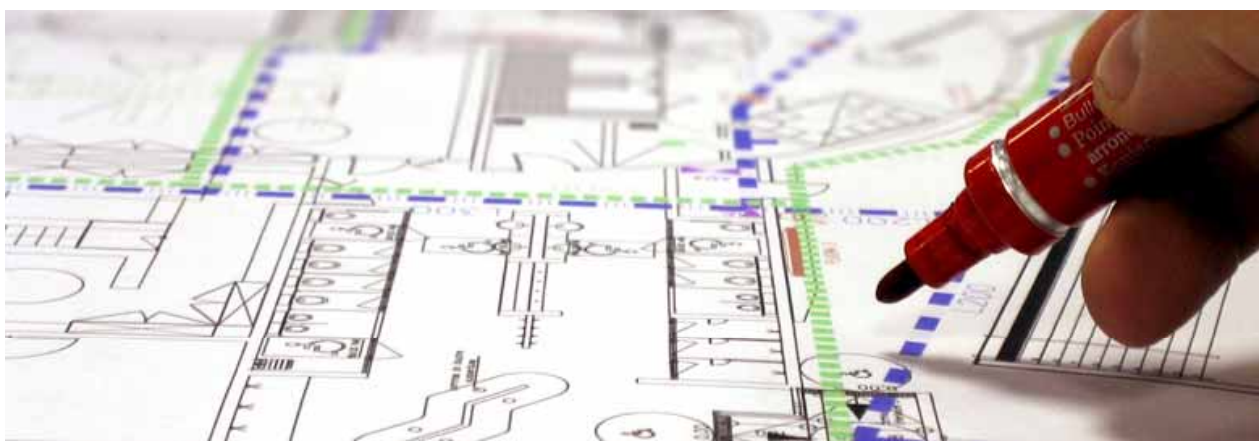
Au 31 décembre 2008, il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables, remboursables ou assorties de bons de souscription ni aucun autre titre, autre que les actions et les options de souscription d'actions visées au paragraphe 6.5.3.1 ci-dessus, donnant accès au capital de la Société.

6.5.5.2 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

Voir paragraphes 6.3.1 et 6.3.2 ci-dessus.

6.5.5.3 Actions non représentatives de capital

Il n'existe pas d'action non représentative du capital à la date du présent document.



6.5.5.4 Délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport de gestion accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, l'utilisation qui en a été faite.

Objet résumé	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'autorisation	Utilisation faite par le conseil d'administration
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	16 juin 2008	26 mois	15 millions d'euros 15 millions d'euros (titres de créance)	1.896.850,50 euros (conseil du 16 juin 2008)(*)
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	16 juin 2008	26 mois	15 millions d'euros 15 millions d'euros (titres de créance)	Néant
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (cf. ci-dessus), d'augmenter le nombre de titres à émettre	16 juin 2008	26 mois	15 % de l'émission initiale pour chacune des émissions décidée en application des deux délégations visées ci-dessus	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	16 juin 2008	26 mois	10 % du capital social	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	16 juin 2008	26 mois	10 millions d'euros	Néant
Limitation globale des autorisations visées ci-dessus	16 juin 2008	26 mois	15 millions d'euros	1.896.850,50 euros (conseil du 16 juin 2008)(*)
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	16 juin 2008	26 mois	10 millions d'euros	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise	16 juin 2008	26 mois	500.000 euros	Néant
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société	16 juin 2008	38 mois	2 % du capital au 16 juin 2008 soit 95 186 euros	Néant
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	16 juin 2008	38 mois	5 % du capital au 16 juin 2008 soit 237 965 euros	Attribution de 450 000 options de souscription d'actions, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 135 000 euros (conseil du 17 décembre 2008)(**)
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	16 juin 2008	24 mois	10 % du capital	Néant

(*) Voir paragraphe 1.1.3 du présent rapport de gestion pour une description des modalités de réalisation de cette augmentation de capital.

(**) Voir paragraphe 6.5.3.1 du présent rapport de gestion pour une description des principales caractéristiques de ces options de souscription d'actions.

6.6 Informations boursières

6.6.1 Fiche signalétique

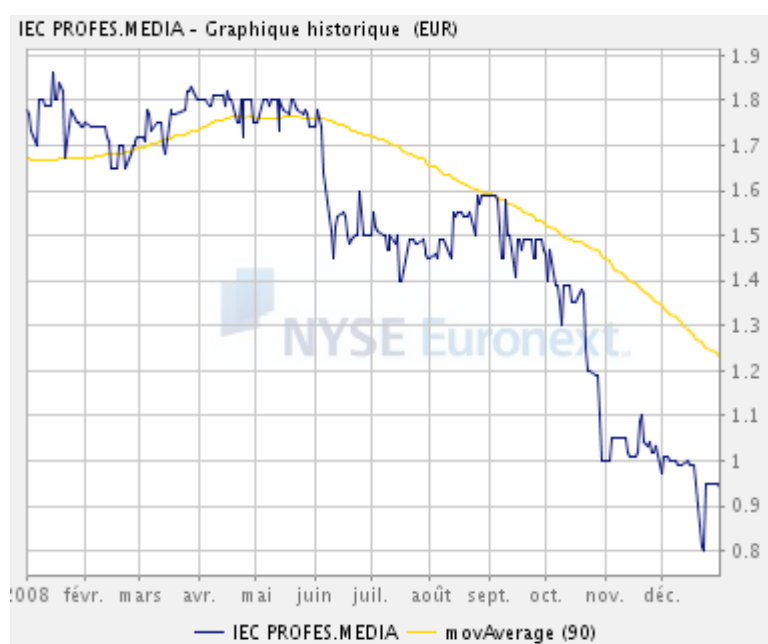
Cotation :	Euronext Paris
Marché :	Eurolist - Compartiment C
Code ISIN :	FR0000066680
Mnémonique :	IEC

6.6.2 Données boursières

Cours de l'action (€)	2008	2007
Premier cours de l'exercice	1,78 €	2,25 €
Plus haut	1,86 €	2,47 €
Plus bas	0,71 €	1,78 €
Dernier cours de l'exercice	0,94 €	1,78 €
Moyenne	1,51 €	1,87 €

Sur l'exercice 2008, l'action IEC Professionnel Media a évolué entre 0,71 € et 1,86 €, clôturant, au 31 décembre 2008, au cours de 0,94 €.

6.6.3 Evolution du cours de l'action IEC Professionnel Média entre le 2/1/2008 et le 31/12/2008



7. Développement durable

7.1 Informations sociales

7.1.1 Effectifs du Groupe

7.1.1.1 Effectifs – Recrutements – Départs

Le Groupe compte en moyenne 617 salariés sur l'année 2008 (contre 557 en 2007), dont environ 32 % sont des cadres. Le Groupe a embauché 166 salariés en 2008 (contre 128 en 2007) et a compté 138 départs en 2008 (contre 112 en 2007).

A fin décembre 2008, 573 salariés du Groupe travaillent sous contrat à durée indéterminée et 44 sous contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice, la société SAS IEC a employé des intermittents du spectacle dans une proportion d'environ 6,4 % de ses effectifs permanents pour l'année 2008.

7.1.1.2 Répartition hommes-femmes

	2008		2007	
	Effectifs	Répartition	Effectifs	Répartition
Femmes	159	26%	145	28 %
Hommes	458	74%	412	72 %
Total	617	100%	557	100 %

7.1.2 Rémunérations des salariés – Participation dans le capital – Options de souscription d'actions

7.1.2.1 Rémunérations des salariés

Les rémunérations brutes de ces salariés et les charges sociales afférentes se sont élevées à 34 millions d'euros en 2008 (contre 29 millions d'euros en 2007).

7.1.2.2 Options de souscription d'actions

	Nombre d'options attribuées/ nombre d'options exercées	Prix d'exercice	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6
Options consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice	255 000	1,01 €	n/a	n/a	n/a	255 000
Options levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice	159 600	0,43 €	159 600	-	-	-

(Voir paragraphe 4.2.3.1 du présent rapport de gestion pour une description des principales caractéristiques du Plan n°3).

7.1.2.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2008, les salariés du Groupe détenaient, à titre individuel, 178.000 actions de la Société, correspondant à 0,79 % du capital et 0,53 % des droits de vote de la Société provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions du Plan n° 3.

7.1.3 Politique de ressources humaines

7.1.3.1 Organisation du temps de travail

Un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 2 janvier 2002 pour la SAS IEC. Suite à l'avenant du 21 avril 2004, le temps de travail moyen d'une semaine travaillée était de 36 heures 15, donnant droit à 7 jours de RTT par an de façon à ce que le temps de travail hebdomadaire soit de 35 heures en moyenne par semaine ou 1 600 heures annuelles.

7.1.3.2 Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées chez la SAS IEC se sont montées à 7 562 heures au cours de l'année 2008 (contre 7 630 heures supplémentaires en 2007).

7.1.3.3 Formation

Au cours de l'année 2008, 168 salariés ont bénéficié d'une formation pour un total de 2 582 heures.

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation est de 31 547 heures au 31 décembre 2008.

7.2 Informations environnementales

Compte tenu de ses activités, le Groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

* * *

Le 30 avril 2009

Pour le conseil d'administration

Alain Cotte,
Président-directeur général

8. Annexes au rapport de gestion

8.1 - Tableau de résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 856 268	4 186 805	4 758 258	4 759 308	6 745 558,50
Nombre d'actions ordinaires	12 854 226	13 956 015	15 860 860	15 864 360	22 485 195
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0			-
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	589 337	-1 786 400	2 629 457	1 577 097	483 068
Impôts sur les bénéfices	-206 815	-119 138	-	-485 594	- 540 419
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 160 593	-2 631 104	16 651 841	1 156 301	- 247 128
Résultats distribués	0	0	0	0	0
III - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,13€	0,05 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	1,00 €	0,07€	0,00€
Dividende attribué à chaque action	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0

8.2 - Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, je vous rends compte, dans le présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2008, de l'étendue des pouvoirs du directeur général, des principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et du Groupe.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services comptabilité, consolidation et juridique sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux.

Il a été examiné et approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 avril 2009. Lors de cette séance, le conseil d'administration a également arrêté un règlement intérieur contenant le recueil des droits et obligations des administrateurs de la Société ainsi que les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont résumées ci-dessous. En outre, le règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société (www.iec.eu).

En outre, afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 3 juillet 2008, le conseil d'administration a décidé lors de sa séance du 30 avril 2009, de se référer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 élaboré par l'AFEP-MEDEF (le « **Code de gouvernement d'entreprise** »). Le texte de ce Code de Gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr). Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 précité, le présent rapport précise lesquelles des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise ne sont pas appliquées par la Société à la date de ce jour et les raisons de leur non application.

Les commissaires aux comptes vous exposeront dans le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce leurs observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.



8.2.1 – Composition, mission du conseil d’administration, conditions de préparation et d’organisation des travaux du conseil d’administration – Etendue des pouvoirs du directeur général – Principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux

8.2.1.1 – Composition, mission du conseil d’administration, conditions de préparation et d’organisation des travaux du conseil d’administration

Composition du conseil d’administration

L’article 16 des statuts de la Société stipule que la Société est administrée par un conseil d’administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi en cas de fusion.

Depuis l’assemblée générale mixte du 16 juin 2008, la durée du mandat des administrateurs est d’une année expirant à l’issue de l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice écoulé tenue dans l’année au cours de laquelle expire le mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d’une action au moins.

Le règlement intérieur du conseil d’administration prévoit que le conseil d’administration doit comprendre au moins un administrateur indépendant. Aux termes dudit règlement intérieur et conformément au Code de gouvernement d’entreprise :

« Est « réputé » indépendant l’administrateur qui n’entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, soit en particulier l’administrateur qui :

- ⊙ n’est pas salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d’une société qu’elle consolide et qui ne l’a pas été au cours des cinq années précédentes ;
- ⊙ n’est pas mandataire social d’une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d’administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l’ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d’administrateur ;
- ⊙ n’est pas client, fournisseur, banquier d’affaire, banquier de financement significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel, la Société ou son groupe représente une part significative de l’activité ;
- ⊙ n’a pas de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- ⊙ n’a pas été, au cours des cinq années précédentes, commissaire aux comptes de la Société, ou d’une société possédant au moins 10 % du capital de la Société ou d’une société dont la Société possédait au moins 10 % du capital, lors de la cessation de leurs fonctions ;
- ⊙ n’est pas administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ⊙ n’est pas ou ne représente pas un actionnaire significatif de la Société détenant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de celle-ci.

La qualification d’administrateur indépendant est examinée au cas par cas chaque année par le conseil d’administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel. »

A la date du présent rapport, le conseil d'administration de la Société est composé des quatre administrateurs suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration	Nombre d'actions détenues
Alain Cotte, président	31 janvier 2003	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	120 000
Loïc Lenoir de la Cochetière, administrateur	31 janvier 2003	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	1
Charles Humann, administrateur	3 mars 2005	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	820
Michel Charles, administrateur	19 octobre 2006	16 juin 2008	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	429 623

Lors de sa séance du 30 avril 2009, le conseil d'administration a examiné la qualification d'administrateur indépendant de chacun des administrateurs et il en a conclu que M. Loïc Lenoir de la Cochetière remplissait les critères pour être qualifié d'administrateur indépendant.

La liste des autres mandats exercés par les administrateurs est présentée dans le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2008.

Par ailleurs, comme indiqué dans le rapport de gestion, le renouvellement du mandat de tous les administrateurs sera soumis à l'assemblée générale qui sera convoquée à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2008 à l'exception de Monsieur Charles Humann qui a démissionné de son mandat à la date du 29 avril 2009.

Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes aux séances du conseil d'administration

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président ou du tiers de ses membres s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Les convocations peuvent être faites par tous moyens, y compris verbalement et les réunions peuvent avoir lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En outre, s'agissant des règles de convocation des administrateurs, le règlement intérieur du conseil d'administration contient les précisions suivantes :

« Sauf urgence, les convocations sont faites par le Président par lettre envoyée par courriel, et peuvent être transmises par le directeur administratif et financier.

Sauf urgence ou en cas de circonstances particulières, elles sont expédiées 8 jours au moins avant le conseil.

Les convocations précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit. »

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes titulaires sont convoqués, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à toutes les réunions du conseil d'administration dont l'ordre du jour comporte l'examen ou l'arrêté de comptes annuels ou intermédiaires.

Information des administrateurs

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent, chaque fois que les circonstances le permettent, en même temps que leur convocation tous les documents et informations utiles à leur participation efficace aux réunions du conseil d'administration. Les documents et informations qui n'ont pu leur être communiqué au préalable leur sont remis en séance.

En outre, chaque administrateur peut demander à tout moment tout document ou information concernant la Société nécessaire à l'exercice de sa mission.

Fréquence des réunions du conseil d'administration

L'article 18 des statuts de la Société stipule que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, au moins deux réunions doivent avoir lieu chaque année.

Quorum et majorité – Représentation des administrateurs

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente.

L'article 18 des statuts de la Société prévoit que dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Le règlement intérieur du conseil d'administration contient les stipulations suivantes concernant la participation et la représentation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration :

« Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du conseil.

La procuration doit être donnée par écrit, soit par lettre, soit par télécopie, soit par courriel en format pdf comportant la signature de l'administrateur.

Dans tous les cas autorisés par la loi, et si les convocations le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Il est tenu au siège social un registre des présences signé par chaque administrateur participant à la séance, en son nom ou pour un autre administrateur qu'il représente. Les procurations sont annexées au registre des présences.

Les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication émargent une feuille volante qui sera annexée au registre des présences. »

Les décisions sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, étant précisé qu'en cas de partage des voix, l'article 18 des statuts de la Société prévoit que la voix du président de séance est prépondérante.

Participation de tiers aux réunions du conseil d'administration

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, le président peut convier toute personne qu'il juge utile à assister aux réunions du conseil.

Procès-verbaux

Le règlement intérieur du conseil d'administration contient les stipulations suivantes s'agissant des procès-verbaux des réunions du conseil :

« Après chaque réunion du conseil, il est établi un procès-verbal de la réunion. Le projet de procès-verbal de la dernière réunion est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante. Il est signé par le président et un administrateur au moins lors de la réunion suivante.

Le procès-verbal de la réunion mentionne la participation d'administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et fait état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une visioconférence ou à une télécommunication lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.

Le secrétaire, s'il en a été désigné un, est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations. »

Mission du conseil d'administration

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, la mission du conseil d'administration est la suivante :

« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- ⊙ il désigne le directeur général et les directeurs généraux délégués chargés de gérer l'entreprise, contrôle leur gestion et fixe leur rémunération,
- ⊙ il définit la stratégie de la Société,
- ⊙ il définit la politique d'assurance du groupe,
- ⊙ il définit la politique de sécurité du groupe,
- ⊙ il débat des opérations majeures envisagées par le groupe,
- ⊙ il décide ou autorise l'émission d'obligations et fixe les modalités des programmes de rachat d'actions dont la mise en place sera proposée à l'assemblée,
- ⊙ il décide de l'utilisation de toute autorisation ou délégation de l'assemblée générale,
- ⊙ il fixe les conditions d'octroi des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale,
- ⊙ il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et du groupe,
- ⊙ il arrête, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- ⊙ il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier :
- ⊙ de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,
- ⊙ du fait qu'aucune personne ne dispose du pouvoir d'engager la Société sans contrôle,
- ⊙ du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,
- ⊙ du bon fonctionnement des comités qu'il a créés,
- ⊙ il examine les rapports des comités créés en son sein,
- ⊙ il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête ainsi le rapport annuel et le rapport semestriel,
- ⊙ il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées,
- ⊙ il examine les conventions réglementées et statue sur leur autorisation préalable,
- ⊙ il arrête chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants en application de l'article 2.1 du présent règlement. »

Compte rendu d'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2008

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois. Le taux de présence à ces réunions s'est élevé à 100 %.

Les dates et les principaux points de l'ordre du jour des conseils d'administration réunis en 2008 ont été les suivants :

Date de la réunion	Ordre du jour
25 mars 2008	<ul style="list-style-type: none">- Examen et approbation du projet d'acquisition de la société Preview GM System ainsi que des modalités du financement de cette acquisition- Présentation des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice 2007- Autorisation à donner au président-directeur général à l'effet de consentir des cautions, avals et garanties
30 avril 2008	<ul style="list-style-type: none">- Examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007- Proposition d'affectation du résultat- Préparation et convocation d'une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire). revue des conventions réglementées. revue des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes. revue et approbation du rapport de gestion, rapport financier annuel, document de référence et rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne. convocation de l'assemblée générale mixte. arrêté du texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée générale mixte- Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle
16 juin 2008	<ul style="list-style-type: none">- Renouvellement du mandat du président-directeur général- Autorisation à donner au président-directeur général à l'effet de consentir des cautions, avals ou garanties- sub-délégation de pouvoirs à donner au président-directeur général à l'effet de procéder à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant maximum de 9,7 millions d'euros, prime d'émission incluse- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions
28 août 2008	<ul style="list-style-type: none">- Résultat de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription d'actions lancée le 3 juillet 2008- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2008 – Revue du rapport financier semestriel
17 novembre 2008 (réunion initialement prévue le 30 octobre 2008 reportée pour défaut de quorum)	<ul style="list-style-type: none">- Revue de l'activité du Groupe et revue des conventions intra-groupe- Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle- Mise en œuvre du programme de rachat d'actions (étant précisé qu'il a été décidé de sursoir à cette mise en œuvre)
17 décembre 2008	<ul style="list-style-type: none">- Adhésion aux recommandations AFEP/ MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'octobre 2008- Mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions

8.2.1.2 – Direction générale – Etendue des pouvoirs du directeur général

Direction générale

Lors de sa séance du 31 janvier 2003, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Cette option n'a pas été modifiée depuis.

Lors de sa séance du 16 juin 2008, le conseil d'administration a décidé de renouveler M. Alain Cotte dans ses fonctions de président-directeur général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera convoquée à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 2008. Le conseil d'administration se réunira à l'issue de cette assemblée pour statuer sur le renouvellement du mandat du président-directeur-général.

Étendue des pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation particulière aux pouvoirs du directeur général autres que celles résultant de la loi et celles prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration (cf. ci-dessus). Sous ces réserves, le directeur général dispose donc vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'il pourra donner au nom de la Société sans y avoir préalablement été autorisé par le conseil d'administration dans les conditions légales et réglementaires.

S'agissant des cautions, avals et garanties, le conseil, lors de sa réunion du 16 juin 2008, a autorisé, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le président-directeur général de la Société, avec faculté de délégation, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de 15 millions d'euros, étant précisé que cette limite ne s'applique pas aux cautions, avals et garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières qui peuvent être donnés sans limite de montant, et que l'autorisation ainsi consentie est valable pour une durée expirant le 30 juin 2009.

8.2.1.3 Principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux

Les règles et principes de la fixation de la rémunération des mandataires sociaux n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en 2008, étant précisé qu'en 2008 les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération versée par la Société ni bénéficié d'avantages consentis par celle-ci. Les prestations de M. Alain Cotte en tant que président-directeur général d'IEC Professionnel Média sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Isis, une société appartenant au groupe Talis, groupe qui détient également une participation majoritaire dans le capital de Fin Cap. Le montant total des prestations facturées en 2008 s'est élevé à 250 K€ hors taxes (montant inchangé par rapport à 2007). Michel Charles et Charles Humann étaient, jusqu'à la cessation de leurs fonctions opérationnelles au sein du Groupe intervenue, respectivement, en juin 2007 et en mars 2008, rémunérés par des filiales de la Société dans le cadre du contrat de travail qui les liait auxdites filiales.

Lors de sa séance du 17 décembre 2008, le conseil d'administration a procédé à l'examen des recommandations AFEP/ MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux d'octobre 2008 et a décidé d'y adhérer sous réserve de celles qui, soit ne sont pas applicables compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration, soit ne sont pas adaptées à la Société pour les mêmes raisons. Pour les recommandations écartées, le conseil a expliqué les raisons pour lesquelles elles ont été écartées selon le principe du « *comply or explain* » (appliquer ou s'expliquer). Les principales décisions adoptées par le conseil d'administration sur ces recommandations sont résumées ci-dessous :

Mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social

Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général n'a pas de contrat de travail avec la Société ou une autre société du Groupe.

Mettre définitivement un terme aux indemnités de départ (« parachutes dorés ») abusives

Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité de départ de la part de la Société ou d'une société du Groupe.

Renforcer l'encadrement des régimes de retraites supplémentaires

Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire mis en place par la Société ou une société du Groupe.

Fixer des règles complémentaires pour les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance

Le conseil a décidé d'appliquer ces recommandations à l'octroi d'options de souscription d'actions au profit du président-directeur général décidée lors de la séance du 17 décembre 2008 (Plan n° 6, Plan d'options IEC PM décembre 2008), sous réserve, le cas échéant, de celles qui ne seraient pas adaptées à la Société ou audit plan pour lesquelles le conseil a fourni une explication à cette non application. Il est précisé que M. Alain Cotte, président-directeur général, n'a pas pris part au vote du conseil sur ces recommandations ni sur l'attribution des options à son profit.

Attribution

- *Veiller à ce que les options et actions valorisées aux normes IFRS ne représentent pas un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations, options et actions attribués à chaque dirigeant mandataire social.*

Le conseil a constaté que cette recommandation ne s'appliquait pas à la Société dans la mesure où le président-directeur général ne perçoit aucune rémunération de la Société ou d'une société du Groupe.

- *Eviter une trop forte concentration de l'attribution sur les dirigeants mandataires sociaux. Il appartiendra aux conseils, en fonction de la situation de chaque société (taille, secteur d'activité, champ d'attribution plus ou moins large...), de définir le pourcentage maximum d'options et d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.*

Le conseil a pris acte que le nombre d'options attribuées au président-directeur général dans le cadre du Plan d'options IEC PM décembre 2008 représente 12,22 % du nombre total d'options attribuées au titre dudit Plan et a décidé que pour les éventuelles attributions futures effectuées au titre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 16 juin 2008, le nombre d'options attribuées aux dirigeants mandataires sociaux éligibles ne pourra pas excéder 20 % du nombre total d'options.

- *Procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent, et sans doute chaque année, ce qui devrait limiter les effets d'aubaine.*

A cet égard, le conseil a constaté que les deux derniers plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société l'avaient été, respectivement, au mois de décembre 2004 et au mois de novembre 2006 et qu'en conséquence, le Plan d'options IEC PM décembre 2008 respectait cette recommandation puisqu'il est mis en place à la même période calendaire. Le conseil a également décidé que s'agissant des plans futurs, ils devraient, dans la mesure du possible, être mis en place au cours du quatrième trimestre de l'année civile.

- *Prohiber les effets d'aubaine tenant à un marché baissier. Le nombre d'options et d'actions attribuées ne doit pas s'écarter des pratiques antérieures de l'entreprise, sauf changement de périmètre significatif justifiant une évolution du dispositif.*

Le conseil a constaté que le Plan d'options IEC PM décembre 2008 respectait cette recommandation dans la mesure où le nombre d'options attribuées représentait 2 % du capital de la Société à la date du conseil alors que le plan mis en place en novembre 2006 représentait 2,50 % du capital à la date de la mise en place dudit plan. Le conseil a décidé que, sauf changement de périmètre significatif, les plans futurs devraient également être limités à 2,50 % du capital à la date de leur mise en place.

- *Suivant des modalités fixées par le conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux doivent être conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.*

Le conseil a constaté que cette recommandation n'avait pas vocation à s'appliquer à la Société dans la mesure où aucune action de performance n'a été attribuée à un dirigeant mandataire social.

Prix

- Supprimer la décote pour l'ensemble des attributaires.
- Interdire tous les instruments de couverture des options.

Le conseil a constaté que le Plan d'options IEC PM décembre 2008 respectait cette recommandation dans la mesure où aucune décote n'avait été prévue pour ledit plan et que le règlement dudit plan interdisait le recours à tout instrument de couverture des options. Le conseil a également décidé que les plans futurs devraient également respecter ces critères.

Exercice

- Lier l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux de la totalité des options et l'acquisition des actions à des conditions de performance à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives, ces conditions devant être sérieuses et exigeantes et combiner conditions de performance internes à l'entreprise et externes (cad liées à la performance d'autres entreprises, d'un secteur de référence...).

Le conseil a décidé de ne pas appliquer cette recommandation au Plan d'options IEC PM décembre 2008 compte tenu de la situation particulière de la Société et du Groupe qui est toujours en phase de construction et de consolidation.

- Fixer les périodes précédant la publication des comptes, pendant lesquelles l'exercice des options d'actions n'est pas possible. Il appartient au conseil de fixer ces périodes et, le cas échéant, de déterminer la procédure que doivent suivre les dirigeants mandataires sociaux avant d'exercer des options d'actions, pour s'assurer qu'ils ne disposent pas d'informations susceptibles d'empêcher cet exercice.

Le conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux ayant reçu des options dans le cadre du Plan d'options IEC PM décembre 2008 ne pourraient pas les exercer pendant la période de trois semaines précédant la publication des comptes annuels et pendant la période de quinze jours précédant celles des comptes semestriels. Historiquement, aucune cession d'actions, par les mandataires sociaux, pendant des périodes plus larges pré et post clôture n'est intervenue.

Conservation des actions acquises

- Obliger les mandataires sociaux à conserver un nombre important et croissant de titres ainsi acquis.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, le conseil a décidé que 40 % des actions souscrites par M. Alain Cotte au résultat de l'exercice des options qui lui ont été attribuées dans le cadre du Plan d'options IEC PM décembre 2008 devront être conservées par M. Alain Cotte sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de président-directeur général de la Société. Par ailleurs, le conseil a décidé qu'en tout état de cause, tant qu'il serait président-directeur général de la Société, M. Alain Cotte ne pourrait céder un nombre d'actions représentant plus de 40 % du nombre total d'actions lui appartenant chaque année, ce pourcentage étant apprécié sur la base du nombre d'actions lui appartenant au 1^{er} janvier de chaque année.

Améliorer la transparence sur tous les éléments de la rémunération

- en suivant la présentation standardisée définie par l'AFEP et le MEDEF de tous les éléments de rémunération des dirigeants (incluant la valorisation des options attribuées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés) ;
- rendant publics tous les éléments de rémunération des dirigeants, potentiels ou acquis, immédiatement après la réunion du conseil les ayant arrêtés.

Le conseil a décidé d'appliquer la première partie de cette recommandation. En conséquence, la présentation standardisée a été utilisée pour la présentation de tous les éléments de rémunération des dirigeants sociaux dans le rapport de gestion 2008 (voir paragraphe 4.2 du rapport de gestion 2008).

S'agissant de la deuxième partie de la recommandation, le conseil a décidé de l'écartier dans la mesure où le conseil a considéré que l'information donnée dans le rapport annuel était suffisante.

Suivi des recommandations

Le conseil a pris acte de cette recommandation et décidé que le rapport de gestion devra contenir les informations requises pour s'y conformer.

8.2.1.4 Disposition du Code de gouvernement d'entreprise écartées et explications

Comme indiqué ci-dessus, le conseil d'administration a adopté lors de sa séance du 30 avril 2009 le Code de gouvernement d'entreprise. Figurent ci-dessous, les dispositions dudit Code dont l'application a été écartée par le conseil d'administration ainsi que les raisons pour lesquelles elles ont été écartées (étant précisé que s'agissant des recommandations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, celles-ci sont exposées au paragraphe C ci-dessus).

Modalités d'exercice de la direction générale – Information sur l'option retenue

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise de justifier dans le rapport annuel le choix retenu par le conseil d'administration entre la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général ou leur cumul. Comme indiqué ci-dessus, le conseil d'administration a opté pour le cumul et a maintenu ce choix lors du dernier renouvellement du mandat du président-directeur général sans toutefois justifier ce choix. Le conseil d'administration a décidé de justifier l'option qu'il retiendrait lors du prochain renouvellement du mandat du président-directeur général.

Administrateurs indépendants

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise que la part des administrateurs indépendants soit au moins du tiers dans les sociétés contrôlées. Le règlement intérieur du conseil prévoit la nomination d'un administrateur indépendant soit, à la date du présent rapport, un quart du nombre total d'administrateurs qui est de quatre. Le conseil d'administration a en effet considéré que, compte tenu des caractéristiques actuelles de la Société et du Groupe, la présence d'un seul administrateur indépendant était suffisante pour assurer le bon fonctionnement du conseil d'administration. Le conseil d'administration a toutefois décidé de réexaminer régulièrement ce point de façon à s'assurer que le bon fonctionnement du conseil d'administration ne requiert pas la désignation d'administrateurs indépendants supplémentaires.

Evaluation de la performance du conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise la mise en place d'une procédure formelle d'évaluation. Le conseil d'administration a considéré que la composition du conseil d'administration et les relations entre les administrateurs ne rendaient pas nécessaires la mise en place d'une procédure formelle d'évaluation des performances du conseil d'administration. Cette position a été confirmée par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 avril 2009. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'organisation des travaux du conseil d'administration est discutée entre les membres du conseil.

Durée des fonctions d'administrateur

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise que la durée des mandats des administrateurs ne soit pas supérieur à 4 ans et que l'échelonnement des mandats soit organisée de façon à éviter un renouvellement en bloc. Le conseil d'administration a constaté que s'agissant de la durée des mandats des administrateurs, celle-ci était fixée à un an par les statuts et que dès lors, il n'était pas possible d'éviter le renouvellement en bloc du conseil d'administration.

Comités du conseil

Le Code de gouvernement d'entreprise préconise la constitution de comités du conseil. A cet égard, le règlement intérieur du conseil d'administration stipule que le conseil peut décider de créer des comités spécialisés, permanents ou non, ayant pour mission de préparer les travaux du conseil, dont il arrête la composition, le fonctionnement ainsi que leurs moyens dans un règlement intérieur propre à chaque comité. Toutefois, compte tenu de la structure et de la composition du conseil d'administration, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place de tels comités. Cette position a été revue et confirmée par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 avril 2009, étant précisé que compte tenu des nouvelles dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce rendant obligatoire l'institution d'un comité spécialisé qui « assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières », le conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre cette disposition et de constituer ledit comité spécialisé au cours de l'année 2009.

8.2.1.5 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 24 à 32 des statuts de la Société. Ces articles sont reproduits dans le document de référence établi par la Société. S'agissant du document de référence 2008, ils figurent dans la 3^{ème} partie, au paragraphe II-2. En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunion et de convocation publiés et/ ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée.

8.2.1.6 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion 2008 (cf. paragraphe 6.3.4 du rapport de gestion).

8.2.2 Procédures de contrôle interne

8.2.2.1 Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises au point par le Groupe reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques inhérents à l'activité du Groupe, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

8.2.2.2 Organisation générale du contrôle interne

Acteurs chargés du contrôle interne

Le contrôle interne du Groupe repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.

L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-dessous :

- le **président-directeur général** est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne ;
- les **services comptables et financiers** regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle, à savoir :
 - le **service contrôle de gestion** du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) à la direction générale et aux responsables de centres de profit. Il a pour objectifs :
 - ⊙ la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité,
 - ⊙ l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,
 - ⊙ la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.

- le **service comptabilité** et consolidation a les objectifs suivants :

- ⊙ l'élaboration des comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,
- ⊙ la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,
- ⊙ la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,
- ⊙ la coordination, avec les commissaires aux comptes, et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

- le **service trésorerie**

Le service trésorerie a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers. Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.

- le **service ressources humaines**

Le service ressources humaines est centralisé au niveau du siège. Il assure du respect par le Groupe des dispositions du Code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.

Mise en œuvre du contrôle interne

Procédures de contrôle de gestion

- **Business plan**

L'organisation de la planification est centralisée et organisée au niveau du siège par la direction financière qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.

- **Budget annuel**

Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la direction générale en fin d'année précédant la période de référence.

- **Tableau de bord hebdomadaire**

Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la direction générale et aux responsables opérationnels comportant des indicateurs d'activité et de trésorerie.

- **Rapprochement avec les données comptables**

Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :

- ⊙ les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,
- ⊙ les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.

Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.

- **Prévisions financières**

Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions gestion et trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :

- ⊙ le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,
- ⊙ le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/ investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,
- ⊙ le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.

Procédures de contrôle des engagements

- **Rédaction, approbation et suivi des contrats**

La direction financière du Groupe est engagée dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la direction générale et les opérationnels.

- **Contrôle des contrats**

Les contrats les plus importants, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle de la direction financière. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé dans ce département.

- **Les achats**

Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture d'un compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la direction des achats.

La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.

- **Les ventes**

Les conditions générales de vente sont arrêtées et revues chaque année par le service financier et le service commercial en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.

La solvabilité des clients est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la direction générale au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées. Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité et de la direction commerciale.

Procédures de contrôle des actifs

- **Les immobilisations**

Les immobilisations sont enregistrées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état et la présence physique de ces actifs.

- **Stocks**

Un inventaire physique est effectué tous les ans. Les écarts sont tous expliqués.

Le suivi des entrées, des sorties et du stockage des marchandises fait l'objet d'une procédure rigoureuse. Un contrôle quantitatif régulier est effectué pour les références à forte rotation.

Procédures de contrôle de trésorerie

- *Sécurisation des paiements*

Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.

Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.

- *Gestion du risque de liquidité*

Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et quantité suffisante au regard de ses besoins.

Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée sur la base des informations prévisionnelles d'activité fournies par la direction générale, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting bi-hebdomadaire à la direction générale de la situation de la trésorerie nette.

- *Couverture des risques de change et de taux d'intérêt*

Les achats de marchandises à l'étranger sont effectués principalement en dollars américains.

Le Groupe facture ses clients principalement en euros et accessoirement en dollars.

Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Compte tenu des variations importantes de la devise dollar en 2008, le Groupe a choisi de souscrire un contrat de couverture de change décrit dans le paragraphe 5.3.2.1 du rapport de gestion. Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la direction générale. Afin de couvrir une partie du risque de taux lié au contrat d'affacturage, le Groupe a souscrit une couverture de taux dont les principales caractéristiques sont résumées au paragraphe 5.3.2.3 du rapport de gestion.

Principaux risques et gestion des risques

Voir paragraphe 5.1 du rapport de gestion.

Procédures de production et de contrôle de l'information financière

- *Constataion du chiffre d'affaires*

Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée d'une part, par l'enregistrement des écritures comptables de vente à partir des factures émises via le logiciel de gestion intégrée et d'autre part, par la comptabilisation et détermination de la marge à l'avancement selon les dispositions comptables en vigueur.

- *Outils comptables*

Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Plus les flux comptables et financiers, le logiciel utilisé garantit l'exhaustivité et la traçabilité des flux. Le groupe vient de procéder au changement de son logiciel de consolidation, il a choisi de remplacer le logiciel « AS 400 » par le logiciel « Magnitude ». Ce nouvel outil lui garantit une traçabilité totale des écritures de consolidation et une production totalement intégrée et homogène des états financiers pour l'ensemble de ses filiales.

Procédures d'analyse et de contrôle

L'enregistrement des événements comptables récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale sur le plan de l'homogénéité de l'information restituée et sur la rapidité d'acquisition des informations saisies.

La sécurité des données informatiques et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up, etc.).

Les droits d'accès sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.

Procédures d'arrêté des comptes

L'arrêté des comptes sociaux fait l'objet d'une présentation à la direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

- **Les relations avec les commissaires aux comptes**

Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :

- ⦿ une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,
- ⦿ une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au président du conseil d'administration avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.

- **Communication financière**

Le président-directeur général et le directeur administratif et financier sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.

La communication financière est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers.

Ces documents sont élaborés en collaboration avec des conseillers extérieurs spécialisés.

Enfin, le document de référence, le rapport financier annuel, le rapport financier semestriel et toutes les informations réglementées au sens de la Directive Transparence sont déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mis à la disposition du public via un diffuseur professionnel et mis en ligne sur le site Internet de la Société.

Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal. Le cas échéant, l'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale.

Elaboration de l'information comptable et financière destinée aux actionnaires

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la direction générale qui en confie l'exécution au service comptabilité et consolidation et en contrôle l'exécution.

Conclusion

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.

Le président du conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne et une gestion des risques efficaces.

Le 30 avril 2009

Alain Cotte

Président-directeur général

8.3 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE IEC Professionnel Média S.A.

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Aux Actionnaires

IEC Professionnel Média S.A.
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IEC Professionnel Média S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

- ⊙ de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- ⊙ d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- ⊙ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- ⊙ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- ⊙ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Yves Pelle

AUDIT CONSULTANTS

Michel Hardy

8.4 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 40 Bd de la Tour d'Auvergne CS 64008 35000 RENNES	AUDIT CONSULTANTS 7 route de Vezin CS 24325 35043 RENNES Cedex
--	--

Aux Actionnaires

IEC Professionel Média S.A.
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions et engagements.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention, ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Rennes, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Yves Pelle

AUDIT CONSULTANTS

Michel Hardy

8.5 - Rapport complémentaire du Président du conseil d'administration sur l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Le présent rapport, établi en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, présente (A) les conditions définitives de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée par IEC Professionnel Média (la « **Société** ») le 3 juillet 2008 telles qu'elles figurent en détail dans le prospectus établi par la Société dans le cadre de cette augmentation de capital ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 08-147 en date du 3 juillet 2008 (le « **Prospectus** ») et (B) l'incidence de cette augmentation de capital sur la situation de l'actionnaire.

8.5.1 Conditions définitives de l'augmentation de capital

A titre de remarques préliminaires, je vous rappelle que :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 16 juin 2008 a, aux termes, de la huitième résolution :

- délégué, au conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter du jour de l'assemblée, sa compétence pour notamment décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- fixé le plafond du montant nominal de l'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation à 15 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond de 15 millions d'euros prévu à la treizième résolution de ladite assemblée ;
- décidé que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pouvait utiliser dans l'ordre qu'il déterminerait les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français, international ou à l'étranger ;
- décidé que le conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission réalisée sur le fondement de cette délégation ainsi que des titres émis et disposerait, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, de tous pouvoirs pour mettre en œuvre ladite délégation avec faculté de subdéléguer dans les limites qu'il aura préalablement fixées et dans les conditions fixées par la loi ;

Le conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 16 juin 2008 aux termes de la huitième résolution résumée ci-dessus, a décidé le 16 juin 2008 de subdéléguer au président-directeur général sa compétence à l'effet de procéder, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des stipulations de la huitième résolution de l'assemblée générale du 16 juin 2008, à une augmentation de capital dans les limites et selon les principales modalités suivantes :

- l'augmentation de capital devait être réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par l'émission d'actions ordinaires de la Société. Dans le cadre de ce droit préférentiel de souscription, les actionnaires devaient pouvoir souscrire à titre irréductible et à titre réductible ;
- si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le président-directeur général pouvait utiliser dans l'ordre qu'il déterminerait les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits, sur le marché français, international ou à l'étranger ;
- le montant total de l'augmentation de capital, prime d'émission incluse, ne pouvait excéder la somme de 9,7 millions d'euros (étant précisé que ce montant n'incluait pas la valeur nominale des actions de la Société à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société) ;
- les actions à émettre dans le cadre de cette augmentation de capital devaient être libérées intégralement lors de la souscription en numéraire, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société.

Le conseil d'administration a également décidé que dans le cadre de cette subdélégation, le président-directeur général disposerait de tous pouvoirs à l'effet de réaliser cette augmentation de capital au moment qu'il jugerait opportun et notamment à l'effet de :

- fixer les caractéristiques et modalités de ladite augmentation de capital dans les limites prévues par la huitième résolution précitée ainsi que celles stipulées ci-dessus, et en particulier fixer :
 - ⊙ le prix d'émission des actions,
 - ⊙ le ratio d'exercice du droit préférentiel de souscription,
 - ⊙ la date de jouissance des actions nouvelles,
 - ⊙ le calendrier de réalisation de l'augmentation de capital et notamment les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ;
- établir, déposer et signer le prospectus d'émission et d'admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris ;
- effectuer toute démarche, préparer, signer et déposer tout autre document en vue de l'admission des actions nouvelles aux négociations sur Euronext Paris ;
- établir, s'agissant des souscriptions libérées par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles, l'arrêté de compte prévu à l'article L. 225-134 du Code de commerce ;
- procéder, le cas échéant, à l'imputation sur la prime d'émission des frais d'émission ;
- procéder, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, aux ajustements nécessaires pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription d'actions de la Société ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- établir le rapport complémentaire devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- et, généralement, de prendre toutes mesures utiles ou nécessaires pour réalisation de ladite augmentation de capital.

* * *

Faisant usage de la subdélégation qui m'a été consentie par le conseil d'administration dans les termes rappelés ci-dessus, j'ai, en ma qualité de président-directeur général, décidé le 3 juillet 2008 de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total prime d'émission incluse de 9.697.416 euros (dont 1.939.483,20 euros de nominal et 7.757.932,80 euros de prime d'émission), par l'émission de 6.464.944 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune, au prix de 1,50 euro par action (dont 0,30 euro de nominal et 1,20 euro de prime d'émission) à libérer intégralement en numéraire lors de la souscription, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, à raison de 2 actions nouvelles pour 5 actions existantes, du 9 juillet 2008 au 23 juillet 2008, selon les modalités stipulées dans le Prospectus.

A l'issue de la période de centralisation et du dépouillement des dossiers de souscription effectués par Caceis Corporate Trust pour le compte de la Société, j'ai constaté, le 31 juillet 2008, que le résultat des souscriptions était le suivant :

- conformément à l'engagement qu'elle avait pris, Fin Cap a souscrit 3.745.314 actions nouvelles à titre irréductible et 1.405.417 actions nouvelles à titre réductible, soit au total 5.150.731 actions nouvelles et une souscription d'un montant global de 7.726.096,50 euros intégralement libérée par compensation, à due concurrence, avec la créance que détient Fin Cap sur la Société dont le montant s'élevait, au 30 juin 2008, à 7.726.097,31 euros ; et
- les autres actionnaires et le public ont souscrit 1.103.382 actions à titre irréductible et 68.722 actions à titre réductible, soit au total 1.172.104 actions nouvelles et des souscriptions d'un montant global de 1.758.156 euros, intégralement libérées par versement d'espèces, étant précisé que les membres du concert existant entre Fin Cap, Crozaloc, Sochrastem et Gonset Holding (autres que Fin Cap) ont exercé l'intégralité de leurs droits préférentiels de souscription et souscrit :

⊙ Crozaloc :	562.668 actions
⊙ Sochrastem :	217.305 actions
⊙ Gonset Holding :	92.912 actions

Au total, dans le cadre de cette augmentation de capital, 6.322.835 actions nouvelles (sur les 6.464.944 actions nouvelles dont l'émission était prévue) ont ainsi été souscrites pour un montant global de 9.484.252,50 euros.

En conséquence, j'ai également constaté qu'il n'y avait pas lieu de réduire les souscriptions à titre réductible et que les titulaires de droits préférentiels de souscription ayant souscrit à titre réductible recevraient la totalité de leurs souscriptions, et décidé, conformément aux pouvoirs qui m'avaient été conférés, de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies, soit 6.322.835 actions nouvelles pour un montant total de 9.484.252,50 euros (dont 1.896.850,50 euros de nominal et 7.587.402 euros de prime d'émission).

Enfin, le 4 août 2008, après avoir pris connaissance :

- du certificat valant certificat du dépositaire en date du 4 août 2008 établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-146 alinéa 2 du Code de commerce par les commissaires aux comptes de la Société relatif aux souscriptions libérées par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, duquel il ressortait que Fin Cap avait souscrit 5.150.731 actions nouvelles et libéré le montant total de sa souscription, soit 7.726.096,50 euros, par compensation avec sa créance sur la Société ; et
- du certificat du dépositaire en date du 4 août 2008 visé à l'article L. 225-146 alinéa 1 du Code de commerce établi par Caceis Corporate Trust relatif aux souscriptions libérées en espèces, duquel il ressortait que 1.172.104 actions nouvelles avaient été souscrites et libérées par versement d'espèces, soit 1.758.156 euros

j'ai constaté que l'augmentation de capital était définitivement réalisée à la date du 4 août 2008, et qu'en conséquence, le capital social de la Société était, à compter de cette date, porté de 4.848.708 euros divisé en 16.162.360 actions d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune à 6.745.558,50 euros divisé en 22.485.195 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune.

8.5.2 Incidence de l'augmentation de capital sur la situation de l'actionnaire

Les tableaux ci-dessous complètent en la mettant à jour de l'incidence de l'augmentation de capital présentée dans le Prospectus sur (1) la répartition du capital et des droits de vote de la Société, (2) la quote-part de capitaux propres rapportée à une action et (3) la participation de l'actionnaire détenant 1 % du capital.

Incidence de l'augmentation de capital sur la répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Situation au 30 juin 2008			Après émission des 6.322.835 actions (et opérations intervenues entre le 30 juin et le 4 août 2008)			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions souscrites	Nombre d'actions après	% du capital	% des droits de vote
Fin cap	9.363.286	57,93	69,85	5.150.731	14.793.012	65,79	70,35
Crozaloc	1.406.674	8,70	5,74	562.668	1.969.342	8,76	6,14
Sochrastem	543.261	3,36	2,88	217.305	760.566	3,38	2,88
Gonset Holding	232.280	1,44	1,89	92.912	325.192	1,45	1,73
Total concert	11.545.501	71,43	80,36	6.023.616	17.848.112	79,38	81,10
Alain Cotte(6)	120.001	0,74	0,49		120.001	0,53	0,37
Patrick Baderspach	176.071	1,09	1,44		176.071	0,78	1,10
Michel Charles	429.623	2,66	1,75		429.623	1,91	2,68
Total actionnaires dirigeants	725.695	4,49	3,68		725.695	3,22	4,15
Salariés	178.000	1,10	0,73		178.000	0,79	0,56
Autocontrôle(1)	8.412	0,05	0,03		8.412	0,04	0,03
Financière de l'Echiquier	800.000	4,95	3,26		800.000	3,56	2,50
Public	2.904.752	17,97	11,94	299.219	2.924.976	13,01	11,66
Total	16.162.360	100,00	100,00	6.322.835	22.485.195	100,00	100,00

(1) L'autocontrôle correspond aux 8.412 actions détenues par la société Starline International.

Incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres

Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la quote-part des capitaux propres (calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 31 décembre 2007 -augmenté d'une somme de 128.140 euros correspondant à l'augmentation de capital prime d'émission incluse résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions intervenu après la clôture de l'exercice- et du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2008) :

	Quote-part de capitaux propres consolidés part du groupe (€)	
	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles	0,57	0,60
Après émission des 6.322.835 actions nouvelles	0,83	0,85

(1) Après exercice de la totalité des options de souscription d'actions

Incidence de l'augmentation de capital sur la participation de l'actionnaire

Incidence de l'émission des actions nouvelles sur la participation de l'actionnaire détenant 1 % du capital social avant l'émission et ne souscrivant pas à l'émission (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2008) :

	Participation de l'actionnaire (%)	
	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des actions nouvelles	1,00	0,97
Après émission des 6.322.835 actions nouvelles	0,72	0,70

(1) Après exercice de la totalité des options de souscription d'actions

* * *

Le présent rapport sera mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le 4 août 2008

Alain Cotte

Président-directeur général

8.6 - Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

Le présent rapport, établi en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, présente les opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce. Il contient également les autres informations prévues à l'article L. 225-184 précité ainsi que les informations concernant l'ajustement des plans d'options en cours lors de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en juillet/ août 2008.

8.6.1 Opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce – Mise en place d'un plan d'options de souscription d'actions

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2008 a autorisé le conseil d'administration de la Société à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans les conditions suivantes :

- la délégation conférée au conseil d'administration est valable pour une durée de 38 mois à compter du 16 juin 2008 ; elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois ;
- le nombre total des options pouvant être consenties ne pourra donner le droit de souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital de la Société au 16 juin 2008, soit 793.218 actions⁴ ;
- les bénéficiaires seront les salariés ou mandataires sociaux éligibles ou certain d'entre eux (au sens de l'article L. 225-180 alinéa 4 du Code de commerce) de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Les options pourront être consenties à tout ou partie de ces personnes ;
- le prix d'exercice des options sera fixé par le conseil d'administration le jour où les options seront consenties ;
- les options allouées devront être exercées dans le délai fixé par le conseil d'administration et compris entre 4 et 10 ans à compter de la date d'attribution par le conseil.

Faisant usage de cette autorisation, le conseil d'administration du 17 décembre 2008 a décidé de mettre en place un plan d'options de souscription d'actions (le « *Plan d'options* »), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Nombre d'options attribuées et bénéficiaires

Un nombre total de 450.000 options de souscription d'actions donnant chacune le droit de souscrire à une action de la Société ont été attribuées, soit une augmentation de capital d'un montant maximum nominal de 135.000 euros représentant 2 % du capital de la Société à la date du conseil précité et 2,84 % du capital à la date de l'assemblée ayant autorisé l'octroi des options.

Date d'attribution

Conformément à la loi, les options sont réputées attribuées à leurs bénéficiaires à la date du conseil d'administration ayant décidé leur attribution, soit à la date du 17 décembre 2008.

⁴ $4.759.308 \times 5\% = 237.965,40 / 0,30 = 793.218$

Prix d'exercice d'une option

Le prix d'exercice d'une option a été fixé à 1,01 euro correspondant à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date du conseil d'administration ayant octroyé les options.

Aucune décote n'a été accordée et le recours à tout instrument de couverture des options est prohibé par le règlement du Plan d'Options.

Période d'exercice

Sauf exception en cas de décès ou de certains cas d'invalidité du bénéficiaire, une option ne pourra être exercée qu'à partir du quatrième anniversaire de sa date d'attribution, soit à partir du 17 décembre 2012, et devra l'être dans le délai de 7 ans suivant la date d'attribution, soit au plus tard le 16 décembre 2015. Passé cette date, les options non exercées deviendront caduques et définitivement non exerçables.

Perte du droit d'exercer les options

Sous réserve des exceptions figurant dans le règlement du Plan d'Options, si, avant d'avoir exercé ses options, un bénéficiaire perd, pour quelque cause que ce soit la qualité de salarié ou de mandataire social éligible de la Société ou de sociétés ou groupement qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, les options qui lui ont été attribuées deviendront caduques et définitivement non exerçables, que l'initiative de la perte de la qualité de salarié ou de mandataire social vienne du bénéficiaire ou de la Société (ou de la société ou groupement lié à la Société auquel est rattaché ledit bénéficiaire).

Cession des actions

Sous réserve des exceptions listées dans le règlement du Plan d'options, les actions créées à la suite de l'exercice des options seront incessibles pendant une période de quatre ans suivant la date d'attribution, soit jusqu'au 16 décembre 2012 inclus.

8.6.2 Autres informations prévues par l'article L. 225-184 du Code de commerce⁵

Nombre, date d'échéance et prix des options de souscription d'actions consenties par la Société durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux de la Société à raison de leurs mandats et fonctions au sein la Société

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options(1)	Nombre d'options attribués	Prix d'exercice	Période d'exercice
Alain Cotte, président-directeur général	Plan n° 6 17/12/2008	Options de souscription	0,485 K€ par option soit 26,7 K€ au total	55 000	1,01 €	Du 17/12/2012 Au 16/12/2015

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (cf. note 8 aux comptes consolidés).

⁵ Aucune options d'achat d'actions n'a été consentie par la Société au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

Nombre, date d'échéance et prix des options de souscription d'actions consenties par les sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux de la Société à raison de leurs mandats et fonctions au sein la Société

Néant.

Nombre, date d'échéance et prix des options de souscription d'actions consenties durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux de la Société à raison de leurs mandats et fonctions exercées dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce

Néant.

Nombre et prix des actions souscrites durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant des options consenties par la Société

Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Alain Cotte, président-directeur général	Plan n° 3 27/05/2003	120 000	0,43 €

Nombre et prix des actions souscrites durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant des options consenties par les sociétés liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce

Néant.

Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties durant l'exercice par la Société et par les sociétés ou groupement qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Néant.

Nombre et prix des actions souscrites sur levée d'options durant l'exercice par chacun des dix salariés non mandataires sociaux de la Société dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé

Néant.

8.6.3 Ajustement des plans d'options en cours lors de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en juillet/ août 2008

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et aux stipulations des plans d'options de souscription d'actions de la Société en cours de validité lors de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en juillet/ août 2008, le conseil d'administration a procédé à l'ajustement des conditions d'exercice de ces options de façon à tenir compte de l'incidence de cette augmentation de capital, étant précisé qu'à la date de l'augmentation de capital, deux plans d'options de souscription d'actions étaient en cours de validité, à savoir :

(I) le plan du 7 décembre 2004, au titre duquel 147 500 options étaient toujours en circulation au 31 décembre 2008 donnant chacune le droit de souscrire à une action de la Société (soit un ratio d'exercice égal à 1) au prix de 1,21 euro, lesdites options étant exerçables à compter du 7 décembre 2006 et jusqu'au 6 décembre 2011 (étant précisé qu'aucune option n'a été exercée à la date de ce jour) (le « **Plan 2004** ») ; et

(II) le plan du 24 novembre 2006, au titre duquel 358 500 options étaient toujours en circulation au 31 décembre 2008 donnant chacune le droit de souscrire à une action de la Société (soit un ratio d'exercice égal à 1) au prix de 1,85 euro, lesdites options étant exerçables à compter du 24 novembre 2008 et jusqu'au 23 novembre 2013 (étant précisé qu'aucune option n'a été exercée à la date de ce jour) (le « **Plan 2006** »).

Aux termes de l'article R. 228-91, l'ajustement doit égaliser, au centième d'action près, la valeur des actions qui sont obtenues en cas d'exercice des options après réalisation de l'augmentation et la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice des options avant réalisation de l'augmentation de capital. A cet effet, les nouvelles bases d'exercice des options sont calculées en tenant compte, s'agissant d'une opération comportant un droit préférentiel de souscription :

(a) soit du rapport entre, d'une part, la valeur du droit préférentiel de souscription et, d'autre part, la valeur de l'action après détachement de ce droit telles qu'elles ressortent de la moyenne des premiers cours cotés pendant toutes les séances de bourse incluse dans la période de souscription ;

(b) soit du nombre de titres émis auquel donne droit une action ancienne, du prix d'émission de ces titres et de la valeur de l'action avant détachement du droit préférentiel de souscription, cette valeur étant égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse au moins qui précèdent le jour du début de l'émission.

Le conseil a décidé de retenir la première méthode, qui entraîne un ajustement du nombre d'actions obtenu sur exercice des options tout en gardant un prix d'exercice identique qui se traduit par l'application du rapport suivant au ratio d'exercice en vigueur avant l'ajustement :

Valeur de l'action après détachement du DPS + valeur du DPS

Valeur de l'action après détachement du DPS

La période de souscription à l'augmentation de capital s'est déroulée du 9 juillet au 23 juillet (inclus) et lors des séances de bourses incluses dans la période de souscription, les premiers cours cotés de l'action et du droit préférentiel de souscription (DPS) ont été les suivants (source : Euronext) :

Séance de bourse	Action	DPS
9 juillet	1,49	0,01
10 juillet	1,46	0,01
11 juillet	1,47	0,01
14 juillet	1,48	0,01
15 juillet	1,43	0,01
16 juillet	1,47	0,01
17 juillet	1,40	0,01
18 juillet	1,40	0,01
21 juillet	1,42	0,01
22 juillet	1,49	0,01
23 juillet	1,48	0,01
Moyenne	1,45363636 arrondie à 1,45	0,01

Le nouveau ratio d'exercice est ainsi égal à :

$$1 \times \frac{1,45 + 0,01}{1,45} = 1,0068966, \text{ arrondi à } 1,01$$

Les rompus résultant de ce nouveau ratio d'ajustement seront, conformément à la loi, versés en espèces lors de l'exercice des options. Ce versement sera égal au produit de la fraction d'action formant rompu par la valeur de l'action qui sera elle-même égale au cours coté lors de la séance de bourse du jour précède celui du dépôt de la demande d'exercice des options.

* * *

Le 30 avril 2009

Pour le conseil d'administration

Alain Cotte,

Président-directeur général

8.7 - Ordre du jour et projet de résolutions de l'assemblée générale de juin 2009

ORDRE DU JOUR

8.7.1 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Résolution 1 - Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 2.524,20 euros à l'effet d'annuler les 8.414 actions autodétenues par la Société ;

Résolution 2 - Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions ;

Résolution 3 - Modification de l'article 17 des statuts ;

8.7.2 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolution 4 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

Résolution 5 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

Résolution 6 - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;

Résolution 7 - Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce ;

Résolution 8 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alain Cotte ;

Résolution 9 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière ;

Résolution 10 - Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Charles ;

Résolution 11 - Nomination de M. Emmanuel André en qualité de nouvel administrateur de la Société ;

Résolution 12 - Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société.

8.7.3 Pouvoirs pour formalités

Résolution 13 - Pouvoirs.

Texte des résolutions

8.7.1 De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION :

Réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 2.524,20 euros à l'effet d'annuler les 8.414 actions autodétenues par la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles des articles L. 225-204 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, décide de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes d'une somme de 2.524,20 euros à l'effet de ramener le capital social de la Société de 6.745.558,50 euros à 6.743.034,30 euros, par voie d'annulation des 8.414 actions de la Société autodétenues par la Société.

La différence entre la valeur nominale des 8.414 actions annulées égale à 2.524,20 euros et la valeur desdites actions figurant dans les comptes de la Société égale à 5.721,64 euros, soit la somme de 3.197,44 euros, sera imputée sur le compte « Prime d'émission ».

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 statuts de la Société à compter de la réalisation définitive de la réduction de capital décidée aux termes de la présente résolution :

L'alinéa suivant est ajouté à la fin de l'article 6 « *Apports – Formation du capital* » :

« 22 – Par décision de l'assemblée générale du [___] juin 2009 et du conseil d'administration du [date à insérer par le conseil d'administration], le capital social a été réduit d'une somme de 2.524,50 euros et ramené de 6.745.558,50 euros à 6.743.034,30 euros, par voie d'annulation des 8.414 actions de la Société autodétenues par la Société. »

Les stipulations de l'article 7 « *Capital social* » sont remplacées par les stipulations suivantes :

« Le capital est fixé à la somme de 6.743.034,30 euros. Il est divisé en 22.476.781 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. »

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société à l'effet de réaliser la réduction de capital décidée aux termes de la présente résolution à l'issue du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article L. 225-205 du Code de commerce, et notamment à l'effet de procéder à l'annulation desdites actions, aux modifications corrélatives des statuts ainsi qu'à toutes formalités requises.

DEUXIEME RESOLUTION :

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1° délègue, au conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la douzième résolution de la présente assemblée générale ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés postérieurement à la date de la présente assemblée ;

2° décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;

3° délègue au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués la compétence qui lui est conférée au titre de la présente résolution.

Le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

TROISIEME RESOLUTION

Modification de l'article 17 des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de modifier comme suit l'article 17 des statuts de la Société :

« Article 17 – Actions d'administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai légal, à défaut de quoi, ils seraient réputés démissionnaires d'office. »

8.7.2 De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

QUATRIEME RESOLUTION

Approbaton des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux dudit exercice,

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2008 se soldant par une perte comptable de 247.127,85 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux autres mandataires sociaux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés et sur l'activité et la situation du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2008 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice,

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 se traduisant par un résultat net de l'ensemble consolidé déficitaire de (894) K€ et un résultat net part du groupe déficitaire de (26) K€ euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

SIXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 247.127,85 euros au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur d'un montant de 17.332.210,82 euros sera ainsi ramené à 17.085.082,97 euros.

Pour se conformer à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

SEPTIEME RESOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce et approbation desdites conventions

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucune nouvelle convention visée aux articles précités n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alain Cotte

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Alain Cotte arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Alain Cotte pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2010 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Alain Cotte a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2010 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Loïc Lenoir de la Cochetière a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

DIXIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Charles

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Michel Charles arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Michel Charles pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2010 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Michel Charles a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

ONZIEME RESOLUTION

Nomination de M. Emmanuel André en qualité de nouvel administrateur de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte de la démission de M. Charles Humann de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet à la date du 29 avril 2009, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société, M. Emmanuel André, né le 27 juillet 1974 à Boulogne Billancourt (92), de nationalité française, demeurant 1 rue Newton, 75016 Paris, pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2010 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Emmanuel André a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait sa nomination en qualité d'administrateur de la Société si celle-ci était votée par l'assemblée et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

DOUZIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

1° autorise, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, la Société à acheter ou faire acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables, en particulier par celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et par la présente résolution, et notamment :

- le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 2,50 euros ;
- le montant maximum des fonds destinés à l'achat d'actions en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 5 millions d'euros ;
- les achats d'actions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des actions composant le capital social ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en espèces, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- en cas de cession d'actions dans les conditions autorisées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le prix de cession ne devra pas être inférieur à 0,50 euro, à l'exception de la cession d'actions aux salariés dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code de travail où le prix de cession sera fixée conformément aux dispositions dudit article.

2° Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :

- de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition ou (ii) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;
- de mettre en place et d'honorer des obligations et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;

- d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;
- de proposer aux salariés d'acquérir des actions, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail en application de résolutions adoptées par l'assemblée ;
- ,de réduire le capital de la Société en application de la deuxième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

3° L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

8.7.3 Pouvoirs pour formalités

TREIZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées ou en requérir l'accomplissement.



II. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

- > COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2006
- > COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2007
- > COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2008
- > RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 48 à 77 et pages 93 à 94 du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} août 2007 sous le n° D.07-0766 sont incorporés par référence au présent document.

2. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 86 à 111 et pages 112 à 113 du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 30 avril 2008 sous le n° D.08-357 sont incorporés par référence au présent document.

3. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008



3.1 Bilan consolidé

ACTIF en K€	31/12/08	31/12/07	Note
Ecart d'acquisition	16 287	10 208	1
Immobilisations incorporelles	2 386	2 146	2
Immobilisations corporelles	5 682	5 611	3
Actifs financiers	482	536	4
Actifs non courants	24 837	18 501	
Stocks	6 981	6 603	5
Clients	21 733	21 496	6
Autres créances	4 743	4 485	7
Actifs financiers	1 982	1 187	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 820	7 969	12
Actifs courants	52 259	41 740	
Total des actifs	77 096	60 241	

PASSIF en K€	31/12/08	31/12/07	Note
Capital (1)	6 745	4 759	
Primes (1)	13 104	6 083	
Réserves et résultat consolidé (2)	136	-467	
Autres			
Capitaux propres groupe	19 985	10 375	8
Intérêts minoritaires	-2 218	-1 323	18
Capitaux propres de l'ensemble	17 768	9 052	
Engagements de retraite	579	457	10
Emprunts	8 016	4 051	11
Impôts différés passifs	200	240	
Passifs non courants	8 795	4 748	
Fournisseurs	26 605	22 348	13
Emprunts à court terme	4 899	12 236	11
Dettes sociales et fiscales	9 471	7 018	14
Autres dettes	9 297	4 395	14
Provisions	261	444	9
Passifs courants	50 533	46 441	
Total des passifs	77 096	60 241	

(1) de l'entreprise mère consolidante

(2) dont résultat net de l'exercice part groupe -26 milliers d'euros

Les notes figurant au paragraphe 3.5 font partie intégrante des comptes consolidés

3.2 Compte de résultat consolidé

En K€	31/12/2008	31/12/2008 Proforma (2)	31/12/07	Note
Chiffre d'affaires net	152 246	154 647	136 106	
Achats consommés	-73 343		-73 344	
Charges externes	-38 490		-28 401	
Charges de personnel	-33 630		-28 746	
Impôts et taxes	-2 013		-1 645	
Dotations aux amortissements	-3 279		-3 184	15
Dotations aux provisions	-591		217	15
Autres produits et charges d'exploitation	394		146	
Résultat opérationnel courant	1 295	1 271	1 149	
Autres produits opérationnels	164		296	
Autres charges opérationnels	-255		-318	
Résultat opérationnel	1 203	1 179	1 127	
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			96	16
Coût de l'endettement financier brut	-2 057		-1762	16
Autres produits financiers	1 503		697	16
Autres charges financières	-1 160		-798	16
Charge d'impôt	-383		17	17
Résultat net de l'ensemble consolidé	-894	-1 013	-623	
Part des intérêts minoritaires	-868		-1210	18
Résultat net part du groupe	-26	-145	587	
Résultat de base par action	-0,001€		0,04 €	19
Résultat dilué par action (1)	-0,001€		0,03 €	19

(1) Le bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué par action est celui préconisé par la norme IAS 33. Celui-ci est divisé par le nombre théorique maximal d'actions à créer. (Voir note 19)

(2) Les ajustements sur le compte de résultat pro forma 2008 correspondent à l'intégration des comptes de résultat de Preview GM System et Fill en année pleine et à la prise en compte du coût de financement de cette acquisition.

3.3 Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice part groupe	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 01.01.07	4 758	5 843	-21	-1 138	9 442	-142	9 300
Augmentation de capital					0		0
Résultat au 31.12.07				587	587	-1 210	-623
affectation résultat 31.12.06			-1 138	1 138	0		0
Ecart de conversion			106		106	37	143
Stocks options		240			240		240
Variation de périmètre					0	-9	-9
Situation au 31/12/07	4 759	6 083	-1 053	587	10 375	-1 323	9 052
Augmentation de capital	1 986	7 479			9 466		9 466
Résultat au 31.12.08				-26	-26	-868	-894
affectation résultat 31.12.07			587	-587	0		0
Ecart de conversion			-26		-26	-26	-52
Stocks options (1)		-458	654		196		196
Situation au 31.12.08	6 745	13 104	162	-26	19 985	-2 218	17 768

(1) reclassement de 458 k€ des stocks options en réserve de consolidation

Au 31/12/2008, le nombre d'actions propres détenues est de 8 412, représentant 0,04 % du capital. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 6 milliers d'euros.



3.4 Tableau des flux de trésorerie

En K€	31/12/08	31/12/07
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net consolidé	-894	-623
Dotations aux amortissements	3 279	3 184
Provisions nettes	-201	-375
Charges et produits liés aux stocks options	196	240
Autres produits et charges calculés		156
Plus et moins-values de cession	179	329
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	2 560	2 911
Coût de l'endettement financier net	2 057	1 666
Charge d'impôt	383	79
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	4 999	4 656
Variation du besoin en fonds de roulement	10 007	122
Impôt sur les bénéfices payés	-375	-79
Flux net de trésorerie liés à l'activité	14 631	4699
Flux de trésorerie liés aux investissements		
Décaissement/acquisitions d'immobilisations incorporelles	-599	-335
Décaissement/acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 405	-2 686
Encaissement/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1335	179
Décaissement/acquisitions d'immobilisations financières	-662	-55
Encaissement/cessions d'immobilisations financières		
Incidence des variations de périmètre	-5 563	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-6 894	-2 897
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	9 466	2
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	6 001	4 316
Remboursement des emprunts	-11 551	-3 455
Autres flux liés aux opérations de financement		
Intérêts financiers nets versés	-2 133	-1 655
Total des flux liés aux opérations de financement	1 783	-792
Incidence des écarts de conversion	-14	
Variation de trésorerie	9 506	1 009
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice(1)	6 235	5 226
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice (2)	15 741	6 235

(1) La trésorerie à l'ouverture correspond aux disponibilités figurant au bilan de 7 969 milliers d'euros moins les découverts bancaires de 1 734 milliers d'euros.

(2) La trésorerie à la clôture correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan de 16 820 milliers d'euros moins les découverts bancaires de 1 079 milliers d'euros.

Les notes figurant au paragraphe 3.5 font partie intégrante des comptes consolidés.

3.5 Notes aux états financiers consolidés

3.5.1 Informations générales et événements significatifs de l'exercice

Informations générales

IEC Professionnel Media

Société Anonyme au capital de 6 745 558.50 euros
Siège social : 13/15, rue Kérautret Botmel – C.S 76709 – 35067 Rennes Cedex
RCS Rennes B 382 574 739

S'adressant à une clientèle d'entreprises ou de professionnels, le Groupe est spécialisé dans la conception et le déploiement de solutions audiovisuelles. Le Groupe opère sur 2 secteurs « conception intégration et services audiovisuels » et « importation et distribution de matériels de diffusion audio-vidéo ».

L'activité du secteur « conception intégration et services audio-visuels » couvre respectivement trois métiers :

- ⊙ Le métier d'intégrateur technique de l'audiovisuel avec la fourniture clé en main de systèmes audiovisuels complets pour tout secteur d'activité.
- ⊙ Le métier de la prestation et location événementielle ponctuelle: accompagnement technique de toute prestation et manifestation nécessitant une captation ou diffusion d'images.
- ⊙ L'audio-vidéo gérance consistant en la gestion et l'exploitation, pour le compte de clients, de l'ensemble des moyens audiovisuels mis en place par IEC ou par d'autres sociétés avec du personnel délégué sur site.

IEC maîtrise l'ensemble des compétences, matériels et systèmes recouvrant les domaines suivants :

- ⊙ la prise d'images (captation) avec son, le montage, et le traitement,
- ⊙ la diffusion de l'image au sein de l'entreprise,
- ⊙ la communication audiovisuelle au travers notamment de l'audioconférence et la visioconférence.

Ces états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 30 avril 2009 par le Conseil d'administration.

Événements significatifs de l'exercice

Acquisition de Preview GM

En complément de sa forte croissance organique, le groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe en annonçant le 27 mars 2008 l'acquisition de Preview GM System, intervenant majeur sur le segment Broadcast de sa clientèle. Preview GM System a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros pour un résultat net de 1,1 million d'euros. En 2008, le chiffre d'affaires de Preview GM System s'est élevé à 13,7 millions d'euros.

L'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de Preview GM System a été réalisée moyennant un prix de base (le « **Prix de Base** ») de 6 millions d'euros, payé comptant à la date de réalisation, soit le 27 mars 2008 et intégralement financé par voie d'emprunt bancaire dont les principales modalités sont résumées ci-dessous. Ce Prix de Base est susceptible d'être augmenté d'un complément de prix 2008 d'un montant maximum de 1 million d'euros et d'un complément de prix 2009 d'un montant maximum de 1 million d'euros en fonction du résultat d'exploitation réalisé au titre de l'exercice 2008 ou de l'exercice 2009, selon le cas, par rapport à un objectif de résultat d'exploitation pour, respectivement, 2008 et 2009. Le coût du regroupement (prix d'acquisition augmenté des compléments de prix et des frais) a été comptabilisé pour 8.087 K€.

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le 3 juillet 2008, IEC Professionnel Média a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 9,7 M€. Cette augmentation a fait l'objet d'un prospectus qui reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 08-147 en date du 3 juillet 2008 (le Prospectus).

Faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 juin 2008 agissant lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008 aux termes de dans sa huitième résolution, le président-directeur général a décidé, le 3 juillet 2008, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total prime d'émission incluse de 9.697.416 euros (dont 1.939.483,20 euros de nominal et 7.757.932,80 euros de prime d'émission), par l'émission de 6.464.944 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune, au prix de 1,50 euro par action (dont 0,30 euro de nominal et 1,20 euro de prime d'émission) à libérer intégralement en numéraire lors de la souscription, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, à raison de 2 actions nouvelles pour 5 actions existantes, du 9 juillet 2008 au 23 juillet 2008, selon les modalités stipulées dans le Prospectus.

L'augmentation de capital a été définitivement réalisée à la date du 4 août 2008 et, en conséquence, le capital social de la Société a été, à compter de cette date, porté de 4.848.708 euros divisé en 16.162.360 actions d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune à 6.745.558,50 euros divisé en 22.485.195 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune.

Principales méthodes comptables

Le groupe IEC Professionnel Média présente ici ses états financiers consolidés de l'année 2008 conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe IEC Professionnel Media sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting standards), tel qu'adopté par l'Union européenne et disponible sur le site internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adoptedcommission.

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2008 et des comptes comparatifs 2007 et 2006 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) au 31 décembre 2008 et qui sont applicables obligatoirement.,

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs non courants réévalués, des actifs financiers disponibles à la vente, et des actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

a) Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur en 2008

Toutes les nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire au 31 décembre 2008 ont été le cas échéant appliquées. Elles n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe, il s'agissait notamment de :

- ⊙ l'amendement aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « instruments financiers : informations à fournir » qui permet le reclassement des instruments financiers sous certaines conditions restrictives ;
- ⊙ IFRIC 11, 'IFRS 2 – Transactions intra-groupe dont le règlement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie' ;
- ⊙ IFRIC 12, 'Concessions de services' ;
- ⊙ IFRIC 13, 'Programmes de fidélisation client' ;
- ⊙ IFRIC 14, 'IAS 19 – Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum'.

b) Normes, Amendements et interprétations à des normes existantes non encore entrées en vigueur et qui ont été appliqués par anticipation par le Groupe

Aucune norme publiée au JOUE mais non encore entrée en vigueur au 31 décembre 2008 n'a été appliquée par anticipation

c) Normes, Amendements et interprétations à des normes existantes non encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe

IAS 1 (révisée), 'Présentation des états financiers' (entrant en vigueur à partir du 1er janvier 2009). La norme révisée interdira la présentation dans le tableau de variation de capitaux propres d'éléments de produits et charges constatés actuellement directement en capitaux propres (réserves AFS, CFH, écarts d'évaluation, option Sorie, etc.) . Tous ces éléments devront être classés dans un nouvel état, 'Etat de résultat global' au sein de la composante "autres éléments du résultat global" (OCI/Other Comprehensive Income), mais les entreprises pourront toutefois conserver leur compte de résultat actuel, sous réserve de présenter également un second état appelé 'Autres éléments du résultat global' ou un seul état 'Etat de résultat global' les regroupant. Le Groupe appliquera la norme IAS 1 révisée à partir du 1er janvier 2009. Il est vraisemblable que le Compte de résultat actuel et l'Etat de résultat global ne formeront plus qu'un seul document.

IAS 36 (Amendement), 'Dépréciation d'actifs' (entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009). Cet amendement fait partie des projets d'améliorations annuelles de l'IASB publiés en mai 2008. Lorsque la juste valeur diminuée des coûts de cession est calculé sur la base de flux de trésorerie future actualisée, des annexes équivalentes à celles pour le calcul de la valeur d'utilité devront être établies. Le Groupe appliquera l'Amendement de l'IAS 36 et fournira les annexes complémentaires si applicable pour les tests de dépréciation à partir du 1^{er} janvier 2009.

IFRS 3 (révisée), 'Regroupement d'entreprises' (entrant en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2009) et IAS27 (Révisée). La norme révisée continue d'appliquer la méthode de l'acquisition pour les regroupements d'entreprises avec des changements significatifs. Par exemple, tous les paiements pour acquérir une entreprise sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec les paiements différés classés initialement en dette et dont leur ré-estimation future sera comptabilisée à travers un impact dans le compte de résultat. Un choix est possible, acquisition par acquisition, de comptabiliser un goodwill partiel ou complet. Tous les coûts d'acquisition devront être comptabilisés en charge. Le Groupe appliquera la norme révisée IFRS 3 prospectivement pour tous les regroupements d'entreprises effectués à partir du 1^{er} janvier 2010.

IFRS 8, 'Informations sectorielles' (entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2009). La norme IFRS 8 remplace IAS 14 et aligne l'information sectorielle avec les obligations des normes américaines SFAS 131, 'informations sur les secteurs d'activité d'une entreprise et informations liées'. Cette nouvelle norme exige une 'approche managériale', dans laquelle l'information sectorielle est présentée sur la même base que celle utilisée pour le reporting interne. Le Groupe appliquera la norme IFRS 8 à partir du 1er janvier 2009. L'impact possible détaillé est en cours d'estimation par le management.

d) Amendements à des normes existantes qui ne sont pas encore entrés en vigueur et qui ne seraient pas significatifs par rapport aux opérations du Groupe

Les amendements suivants aux normes existantes ont été publiés et sont obligatoires à partir 1er janvier 2009 ou plus tard mais seraient sans impact significatifs sur les opérations du Groupe :

- ⊙ IAS 19 (Amendement), 'Avantages du personnel'
- ⊙ IAS 23 (Amendement), 'Coûts d'emprunts'
- ⊙ IAS 27 (révisée), 'Etats financiers consolidés et individuels'
- ⊙ IAS 28 (Amendement), 'Participations dans des entreprises associées'
- ⊙ IAS 31 (Amendement), 'Participation dans des coentreprises'
- ⊙ IAS 32 (Amendement) 'Instruments financiers: présentation'
- ⊙ IAS 38 (Amendement), 'Immobilisations incorporelles'
- ⊙ IAS 39 (Amendement), 'Instruments financiers: comptabilisation et évaluation'
- ⊙ IFRS 2 (Amendement), 'Paiements fondés sur des actions'
- ⊙ IFRS 5 (Amendement) 'Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées'
- ⊙ IFRIC 16, 'Instruments financiers – Couverture d'un instrument net en devises'.

Principes de consolidation

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IEC, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales par le Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les plus ou moins values réalisées sur des opérations entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela est nécessaire, les méthodes comptables des filiales sont ajustées afin d'être en adéquation avec les règles et méthodes adoptées par le Groupe. Les sociétés acquises en fin d'exercice, dont la contribution à la fois en total actif, chiffre d'affaires et en résultat net n'est pas significative par rapport aux Etats Financiers Consolidés, sont consolidées au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec les tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et gains que le Groupe comptabilise au compte de résultat. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un goodwill, qui représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

Information sectorielle

Le groupe a retenu comme format d'information primaire les secteurs d'activité.

Le groupe intervenant essentiellement dans des pays d'Europe présentant des risques et une rentabilité semblable, n'a pas retenu de format d'information secondaire.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités («la monnaie fonctionnelle»). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la société mère.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère au taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne différences de change sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération.

Sociétés du groupe

Les comptes de toutes les entités du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- ⊙ Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- ⊙ Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions,
- ⊙ Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les «Immobilisations incorporelles». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée indéfinies est revue au minimum une fois par an et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la Juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Les autres actifs incorporels (relations clients, marques) repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément des écarts d'acquisition si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les relations clients sont évaluées selon la méthode des flux de trésorerie future en utilisant un taux d'actualisation (WACC) approprié. Les relations clients sont amorties linéairement sur une durée n'excédant pas 18mois.

Les marques sont estimées à partir d'un paiement de redevance potentiel en relation avec le chiffre d'affaires annuel, net de taxes. Les marques ne sont pas amorties du fait de leur durée de vie indéfinie. Leur valeur est révisée périodiquement en cas de perte de valeur (baisse du chiffre d'affaire ou marque plus utilisée).

Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée d'utilité soit linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la clôture selon la méthode du coût amorti en application de l'IAS 16.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'entrée correspondant au coût d'acquisition.

La base amortissable des immobilisations destinées à la location tient compte d'une valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilisation. Les autres immobilisations n'ont pas de valeur résiduelle.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction du rythme de consommation des avantages économiques futurs et de la durée de vie économique prévue pour le groupe.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

⊙ Carnet de commandes	2 ans
⊙ Matériel et outillage	1-5 ans
⊙ Matériel de transport	2-5 ans
⊙ Mobilier de bureau	2-10 ans
⊙ Matériel de bureau	2-8 ans
⊙ Installations générales	2-10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les biens d'importance significative financés par des contrats qualifiés de location financement sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles et sont amortis selon les méthodes et durées indiquées ci-dessus. La dette est inscrite au passif/actif financiers.

Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

Quand les valeurs mobilières classées en disponible à la vente sont cédées ou dépréciées, la juste valeur cumulée des dépréciations reconnue en capitaux propres est incluse dans le compte de résultat.

Les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des immobilisations financières cotées est évaluée suivant leur valeur de cotation. Si la valeur de marché n'est pas active (et pour des valeurs non cotées), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation.

La juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

Les liquidités apportées en garantie sur des marchés sont comptabilisées en actifs financiers courants.

Instruments de capitaux propres

Les titres d'autocontrôle détenus par la Société sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des titres d'autocontrôle est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres net d'effets d'impôts, de sorte que les éventuelles plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces titres d'autocontrôle, les produits perçus nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Les actions auto détenues à la clôture sont déduites des capitaux propres du groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 6 milliers d'euros au 31 décembre 2008 (Méthode FIFO).

Actifs d'impôt exigibles

La distinction entre actifs d'impôts exigibles courants et non courants apparaît au bilan consolidé.

Stocks

Les stocks sont composés de marchandises et de pièces détachées.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré-premier sorti. Le coût des matériels d'occasion incorpore les frais de remise en état.

La valeur probable de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions normales, déduction faite des frais de vente.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus est supérieure à la valeur probable de réalisation.

Clients

Les créances clients ont été évaluées à leur valeur nominale compte tenu de leurs échéances court termes. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Autres créances

Les autres créances ont été évaluées à leur valeur nominale compte tenu de leurs échéances court termes. Elles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrement à la clôture. Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe est tenu par une obligation légale, contractuelle ou implicite découlant d'événements passés ; qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Vente de biens

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens doivent être comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- (a) l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- (b) l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés;
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ; et
- (e) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Ventes de services

Comme prestataire de service, IEC applique pour la reconnaissance de ses revenus les règles pour les prestataires de service (IAS 18 § 20-28). Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés sur cette base que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise :

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture (souvent appelée méthode du pourcentage d'avancement).

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Comptabilisation des pertes attendues lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Le degré d'avancement des travaux en cours est déterminé sur la base des travaux exécutés à la date de clôture exprimé en pourcentage du total des travaux restant à réaliser.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avantages du personnel

Engagements retraites

A leur départ à la retraite, les salariés du groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Il n'y a pas de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au sein du groupe.

Une provision est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite. Le régime est à prestations définies, il est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des services passés est comptabilisé linéairement en charges sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits, sauf si les droits sont immédiatement acquis, auquel cas le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts sont dégagés.

Paiements en actions et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2, le groupe comptabilise une charge pendant la période d'attribution des droits relative à l'évaluation du coût des stocks options.

Le groupe a mis en place un plan de rémunération qui est dénoué en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant en capitaux propres. Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital » et « prime d'émission », nette des coûts de transaction directement attribuables.

Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur.

Résultat par action

Le groupe présente un résultat de base par action de base et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

Périmètre

Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du groupe IEC au 31 décembre 2008

Sociétés	Adresses	N° de SIREN	% intérêts
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	382 574 739	100,00
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862	100,00
SAS IEC	13/15, rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	350 093 704	99,98
GIE IEC Management	13/15, rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	434 524 419	99,99
Vidéo IEC Espana L.S.	45 Avenida Alberto Alcocer 1°-A 28016 Madrid		95,00
Cap' Ciné Location	3, rue Villaret Joyeuse 75017 Paris	411 276 702	100,00
Auvi-One	27/41 boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cédex	380 530 659	95,00
QualTech France	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	482 417 334	100,00
IEC Direct	13/15, rue Louis Kéroul Botmel 35000 Rennes	489 994 822	100,00
Alsace Audio Visuel	Rue du Pont du Péage Parc d' activités de la porte Sud 67118 Geispolsheim	310 240 197	100,00
Avest	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cédex	411 913 981	50,10
HMS	8, rue Louis Breguet 44600 Saint-Nazaire	328 885 157	50,10
Audio Equipement – Lumière & Son	Actimart de la Rize 109,rue du 1er Mars 1943 69100 Villeurbanne	311 521 249	48,94
Harbour Marine Systems	2011 NW 89 Place FL 33172 Doral USA		50,10
HMS OY	Koskenmaentie ,9 04300 TUUSULA FINLANDE		49,85
Preview GM System	191-193 route de Saint Leu 93800 Epinay Sur seine	402 613 384	100,00
Fill	191-193 route de Saint Leu 93800 Epinay Sur seine	408 508 349	100,00

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Variation de périmètre

Les acquisitions de 2008 concernent :

- l'acquisition de la totalité des actions de la société Preview GM System et de sa filiale Fill le 27 mars 2008. Ces sociétés ont été consolidées, à compter du 1^{er} avril 2008, par intégration globale.

Starline International a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de la Société C2M Intelware. Cette transmission est devenue définitive le 29 décembre 2008.

Gestion du risque financier

De par ses activités, le groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de variation de valeur du au taux d'intérêt).

Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt :

Le groupe ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêt ; aussi son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le groupe au risque de variation de prix sur taux d'intérêt.

Estimations

Le groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Le groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée . Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note 1).

Information sectorielle

L'information sectorielle primaire concerne les secteurs d'activité suivants :

A = Conception, intégration et services audiovisuels.

B = Importation et distribution de matériel de diffusion audio-vidéo.

Les postes non affectés sont regroupés en colonne C.

La définition des secteurs d'activité a évolué avec le métier des entreprises du groupe. En effet, les services ne peuvent plus être différenciés dans un secteur spécifique car ils font, aujourd'hui, partie intégrante du métier d'intégrateur de prestations audiovisuelles clés en main à haute valeur ajoutée.

Compte de résultat par activité

En K€	31/12/08			31/12/07		
	A	B	Total	A	B	Total
Chiffre d'affaires	139 077	13 169	152 246	121 879	14 227	136 106
Dotations aux amortissements	-3 260	-19	-3 279	-3 164	-20	-3 184
Dotations aux provisions	-563	-28	-591	262	-45	217
Résultat opérationnel courant	1 058	237	1 295	918	231	1 149
Résultat opérationnel	944	259	1 203	919	208	1 127

Bilan par secteur d'activité

En K€	31/12/08				31/12/07			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Ecarts d'acquisition	15 287	1 000		16 287	9 393	815		10 208
Immobilisations incorporelles	2 349	37		2 386	2 113	33		2 146
Immobilisations corporelles	5 665	17		5 682	5 574	37		5 611
Actifs financiers	482			482	503	33		536
Actifs non courants	23 783	1 054		24 837	17 583	918	0	18 501
Stocks	5 593	1 388		6 981	4 834	1 769		6 603
Clients	20 439	1 294		21 733	18 845	2 651		21 496
Autres créances	4 487	265		4 743	4 295	190		4 485
Actifs financiers	1 697	285		1 982	946	241		1 187
Trésorerie et équiv. de trésorerie	16 263	557		16 820	7 968	1		7 969
Actifs courants	48 470	3 789		52 259	36 888	4 852	0	41 740
TOTAL ACTIF	72 253	4 843		77 096	54 471	5 770	0	60 241
Provisions	578	1		579	457			457
Emprunts	8 016			8 016	4 051			4 051
Impôts différés passifs	200			200	240			240
Passif non courant	8 794	1		8 795	4 748	0		4 748
Fournisseurs	22 601	4 004		26 605	17 161	5 187		22 348
Emprunts à CT	4896	3		4 899	12 104	132		12 236
Dettes sociales et fiscales	9 065	406		9 471	6 510	508		7 018
Autres dettes	9 292	5		9 297	4 395			4 395
Provisions	261			261	444	0		444
Passif non affecté			17 768	17 768		0	9 052	9 052
Passif courant	46 115	4 418	17 768	68 301	40 614	5 827	9 052	55 493
TOTAL PASSIF	54 909	4 418	17 768	77 096	45 362	5 827	9 052	60 241

3.5.2 Notes sur le bilan actif

Note 1 : Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisitions s'analysent comme suit:

En K€	2008	2007
Valeur brute au 1er janvier	10 208	10 819
Augmentation	6 292	59
Diminution		
Virement de poste à poste	213	670
Valeur brute au 31 décembre	16 287	10 208

Suite à l'acquisition de Preview GM System et de sa filiale Fill le 27 mars 2008 l'écart d'acquisition a été affecté en immobilisations incorporelles pour 213 k€ correspondant à l'affectation de la marque. Au vu du résultat de ces tests, le groupe IEC n'a procédé à aucune dépréciation complémentaire en 2008. Une augmentation ou une diminution de plus ou moins 1% des taux d'actualisation ne conduirait pas le groupe à constater une perte de valeur et n'aurait donc aucun impact sur les capitaux propres et sur le résultat. L'existence d'un Goodwill est attribuable au capital humain de l'entreprise acquise et aux synergies attendues de cette acquisition.

La valeur nette des écarts d'acquisition est répartie entre les unités génératrices de trésorerie de la manière suivante :

Au 31 décembre	2008	2007
IEC	4 188	4 188
CAP CINE	1974	1974
AVEST	3 231	3 231
PREVIEW	6 079	
Secteur A	15 472	9 393
C2M Intelware	815	815
Secteur B	815	815
Total	16 287	10 208

L'application au 31 décembre 2008 des tests de dépréciations n'a pas fait ressortir de perte de valeur des écarts d'acquisition.

Le test de valeur a été réalisé par l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur une période de 5 ans.

Les éléments retenus pour les projections de cash flow sont les suivants :
taux de croissance des ventes retenu sur la base des budgets, soit pour

- ⊙ IEC Sas - 5 % en 2009 et + 10 % en 2010
- ⊙ HMS +11 % en 2009 et + 20% en 2010
- ⊙ Taux de croissance au delà des prévisions : 2 %
- ⊙ Taux d'actualisation de 10,2 %

Les capitaux employés ne comprennent que la part des créances clients non gérées par le factor tandis que les flux intègrent le coût de l'affacturage et une variation de BFR diminué des créances clients gérées par le factor.

Au vu du résultat de ces tests, le groupe IEC n'a procédé à aucune dépréciation complémentaire en 2008. Une augmentation ou une diminution de plus ou moins 1% des taux d'actualisation ne conduirait pas le groupe à constater une perte de valeur et n'aurait donc aucun impact sur les capitaux propres et sur le résultat. L'existence d'un goodwill est attribuable au capital humain de l'entreprise acquise et aux synergies attendues de cette acquisition.

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

Valeurs brutes	Frais de recherche et développement	Syst information	Autre immobilisation incorporelle	Marque Preview	Marque HMS et carnet de commande	Total
Au 1er janvier 2007	248	1 851	97			2 196
Investissements de l'exercice		333	2			335
Cessions de l'exercice		21				21
Variations de périmètre						
Différence de conversion						
Virement de poste à poste		-3			1006	-3
Au 31/12/2007	248	2 160	99		1006	3 513

Amortissements

Au 1er janvier 2007		892	88			980
Dotations aux amortissements	72	35			288	395
Cession de l'exercice		8				8
Variations de périmètre						
Différence de conversion						
Virement de poste à poste						
Au 31/12/2007	72	919	88		288	1 367

Au 1er janvier 2008	248	2 160	99		1006	3 513
Investissements de l'exercice		475	174			649
Cessions de l'exercice		19	68			87
Variations de périmètre		59				59
Différence de conversion						
Virement de poste à poste				213		213
Au 31/12/2008	248	2 675	205	213	1006	4 348

Amortissements

Au 1er janvier 2008	72	919	88		288	1 367
Dotations aux amortissements	71	431	2		119	623
Cession de l'exercice		19	68			87
Variations de périmètre		59				59
Différence de conversion						
Virement de poste à poste		-5	4			-1
Au 31/12/2008	143	1 385	26		407	1961

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Terrains	Construct°	Matériel et outillage	Matériel et Outillage en Crédit bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelle en Crédit bail	Immos en cours	Total
Valeurs brutes								
Au 1er janvier 2007	5	453	9 603	6 509	4 263	343	35	21 211
Investissements de l'exercice		8	1 490	641	159	410	5	2 713
Cessions de l'exercice			1 212	523	474	74	2	2 285
Différence de conversion					-26			-26
Virement de poste à poste			496	-493	7	-40	-28	-57
Au 31/12/2007	5	461	10 377	6 134	3 929	639	10	21 255
Amortissements								
Au 1er janvier 2007		68	7 695	4 012	3 024	146		14 944
Dotations aux amortissements		15	960	1 246	420	147		2 789
Cessions de l'exercice			851	451	417	71		1 790
Virement de poste à poste			456	-453	38	-39		3
Au 31/12/2007		83	8 260	4 353	3 065	183		15 944
Valeurs brutes								
Au 1er janvier 2008	5	461	10 377	6 134	3 929	639	10	21 555
Investissements de l'exercice			1 130	2 238	275	170		3 813
Cessions de l'exercice		5	2 178	892	261	2		3 338
Variations de périmètre		100	79	122	225			526
Différence de conversion					11			11
Virement de poste à poste			676	-778	-36	180	-10	32
Au 31/12/2008	5	556	10 084	6 824	4 143	987	0	22 599
Amortissements								
Au 1er janvier 2008		83	8 260	4 353	3 065	183		15 944
Dotations aux amortissements		22	634	1 353	388	258		2 655
Cession de l'exercice			953	956	111	1		2 021
Variations de périmètre		16	60	54	119			249
Différence de conversion					10			10
Virement de poste à poste			209	-130	-38	40		81
Au 31/12/2008		121	8 210	4 674	3 433	480		16 918

Note 4 : Actifs financier

Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Titres de participation	Dépôt de garantie Biens en location	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes				
Au 1er janvier 2007	4	407	281	692
Augmentation de l'exercice		75		75
Diminution de l'exercice		21	198	219
Au 31/12/2007	4	461	83	548

Dépréciations

Au 1er janvier 2007	12		198	210
Dotations aux provisions				
Reprise de provision			198	
Au 31/12/2007	12		0	12

Valeurs brutes				
Au 1er janvier 2008	4	461	83	548
Augmentation de l'exercice	2		2	4
Diminution de l'exercice		136		136
Variations de périmètre		44		44
Reclassement		22		22
Au 31/12/2008	6	391	85	482

Provisions

Au 1er janvier 2008	12		0	12
Dotations aux provisions				
Reprise de provision	12			12

Variations de périmètre

Au 31/12/2008	0		0	0
----------------------	----------	--	----------	----------

Les actifs financiers courants comprennent :

En K€	31/12/08	31/12/07
Dépôt de garantie : affacturage	1 982	1 185
Autres titres immobilisés (SICAV)		2
TOTAL	1 982	1 187

Note 5 : Stock

En K€	31/12/08	31/12/07
Marchandises		
Montants bruts	7 741	7 361
Provisions		
Au 1er janvier	758	919
Dotations(nettes de reprises) de l'exercice	-18	-161
Autre	19	
Au 31 Décembre	759	758
Montant net	6 981	6 603

Note 6 : Clients

En K€	31/12/08	31/12/07
Montants bruts	23 530	23 334
Provision	1 797	1 838
Net	21 733	21 496

Les variations de la provision pour dépréciation des créances douteuses s'analysent comme suit :

En K€	31/12/08	31/12/07
Au 1er Janvier	1 838	2104
Entrée de périmètre	30	
Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	571	-3
Utilisations de l'exercice	-629	-249
Autres	-13	
Ecart de conversion		-14
Au 31 Décembre	1 797	1838

L'analyse du contrat d'affacturage conduit à procéder à la décomptabilisation des créances clients cédées (créances cédées sans recours). Au 31 décembre 2008, l'encours de créances cédées s'élève à 24 403 milliers d'euros (31 décembre 2007 : 23 916 milliers d'euros). Un dépôt de garantie est constitué auprès du factor.

Note 7 : Autres créances

en K€	31/12/08	31/12/07
Avances et acomptes versés	1 688	529
Créances sociales	243	176
Créances fiscales	1 482	1075
Créances fiscales (IS)	200	441
Charges constatées d'avance	705	636
Charges à étaler sur Emprunt	51	
Autres	374	1 628
TOTAL	4 743	4 485

3.5.3 Notes sur le bilan passif

Note 8 : Capitaux propres

Ce capital est composé de 22 485 195 actions de 0,30 euros de nominal.

Le nombre d'actions propres détenues par le groupe IEC s'élève à 8 414. Ces actions propres sont portées en diminution des capitaux propres pour une valeur de 6 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2008, la fraction du capital représentée par les actions propres est de 0,037 %.

Nombre d'actions IEC :

	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08
Capital social (€)	3 856 268	4 186 805	4 758 258	4 759 308	6 745 558,50
Nombred'actionsordinaires	12 854 226	13 956 015	15 860 860	15 864 360	22 485 195

Principales caractéristiques des plans d'options de souscriptions d'actions :

	Plan n°3	Plan n°4(1)	Plan n°5(1)	Plan n°6
Date d'assemblée	22/04/03	7/6/04	24/7/06	16/6/2008
Date du conseil d'administration	27/05/03	07/12/04	24/11/06	17/12/2008

Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place du plan	340 000	163 000	396 500	450 000
Prix d'exercice d'une option	0,43 €	1,21 €	1,85 €	1,01€
Point de départ d'exercice des options	27/05/2005	07/12/2006	24/11/2008	17/12/2012
Date d'expiration des options	10/05/2008	07/12/2011	23/11/2013	16/12/2015
Juste valeur			1,19	0,485
Volatilité attendue			77%	51%
Options non encore exercées existantes à l'ouverture de l'exercice	321 000	160 000	362 500	
Options de souscription d'actions exercées durant l'exercice	298 000			

Options potentiellement à exercer au 31 décembre 2008	0	147 500	358 500	450 000
Dilution potentielle maximale	0	147 500	358 500	450 000

(1) Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 4 et n° 5 ont fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisé en août 2008. Au résultat de cet ajustement, le ratio d'exercice d'une option est passé de 1 à 1,01.

Les stocks options ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 196 milliers d'euros en 2008.

Note 9 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent ainsi :

En K€	Dotations		Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	Reclassement	
	31/12/06	31/12/07	31/12/07	31/12/07	31/12/07	31/12/07
Provision pour garantie (1)	173	16		24		166
Provision pour risques divers (2)	18	3	7			14
Provisions pour risques de marchés clients (3)	186		53	133		
Provision pour contrôle fiscal (4)	30		30			
Provisions dossiers prud'homaux en cours (5)	237	160	93	40		264
Provisions pour restructuration	174		12	162	0	
TOTAL	818	179	195	359		444

En K€	31/12/07	31/12/08	31/12/08	31/12/08	31/12/08	31/12/08
Provision pour garantie (1)	166	36	37			165
Provision pour risques divers (2)	14	9			-3	20
Provision pour perte à terminaison		51				51
Provisions dossiers prud'homaux en cours (5)	264		194	31	-14	25
TOTAL	444	96	231	31	-17	261

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients pour 160k€ au 31/12/2008 représente 0.5% du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire.

(2) La provision pour risques divers regroupe plusieurs éléments répartis dans plusieurs sociétés.

(3) La provisions pour risques marchés clients correspond à un litige client né en 2002 et provisionné dans les comptes au 31/12/2002. Cette provision a été reprise en totalité en 2007.

(4) Les redressements consécutifs au contrôle fiscal 2003 portent principalement sur la taxe professionnelle, la provision a été reprise en totalité en 2007.

(5) Les dossiers prud'homaux concernent les litiges nés à la suite des départs des salariés.

Note 10 : Provisions pour retraite

Le groupe ne dispose pas de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

La provision est basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté.

Elle prend en compte les éléments suivants :

- ⊙ Année de calcul : 2008
- ⊙ Taux d'actualisation : Taux IBOX 6 % au 31/12/2008
- ⊙ Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- ⊙ Méthode rétrospective des unités de crédits projetés
- ⊙ Salaire de référence : salaire moyen 2008
- ⊙ Charges sociales de 50% (LFSS 2008 relatifs aux retraites) la charge est étalée sur la durée restante d'activité du salarié probabilisée.

Au 31 décembre 2008, le montant de la provision comptabilisée est de 579 milliers d'euros.

	Engagement à l'ouverture	Entrée de périmètre	Charge 50%	Coût des services rendus	Gains et pertes actuariels	Coût financier	Engagement à la clôture	Charges sociales restant à étaler
Année 2007	341		28	35	38	16	457	186
Année 2008	457	25	28	59	-24	34	579	159

Une augmentation ou une diminution de plus ou moins 1% des taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur les capitaux propres et sur les résultats.



Note 11 : Emprunt

Les dettes financières se décomposent ainsi :

En K€	31/12/08	31/12/07
Total des dettes courantes	4 899	12 236
Faisant l'objet de garanties		139
Faisant l'objet de nantissement	2 105	908
Sans garanties ni nantissements	2 794	11 189
Total des dettes non courantes	8 016	4 051
Faisant l'objet de garanties		0
Faisant l'objet de nantissement	6 013	2 716
Sans garanties ni nantissements	2 003	1 335
Total des dettes	12 915	16 287
A. Trésorerie	14 488	7 539
B. Titres de placement	2 332	430
C. Liquidités (A+B)	16 820	7 969
D. Créances financières à court terme		
E. Dettes bancaires à court terme	1 079	1 809
F. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	3 820	2 701
G. Autres dettes financières à court terme		7 726
H. Dettes financières courantes à court terme (E+F+G)	4 899	12 236
I. Endettement financier net à court terme (H)-(D)-(C)	- 11 921	4 267
J. Emprunt bancaire à plus d'un an	7 870	3 065
K. Autres emprunts à plus d'un an	146	986
L. Endettement financier net à moyen et long termes (J+K)	8 016	4 051
M. Endettement financier net (I+L)	-3 905	8 318

En K€	31/12/08	Courant à - 1 an	Non cour. 1 à 5 ans	31/12/07
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	8 566	2 240	6 326	4 348
Intérêts courus sur emprunts	3	3		75
Emprunts et dettes financières divers	146		146	7 726
Emprunts en crédit bail	3 121	1 577	1 544	2 404
Intérêts courus sur concours bancaires	3	3		
Concours bancaires courants	1 076	1 076		1 734
TOTAL	12 915	4 899	8 016	16 287

En K€	31/12/07	Entrée de périmètre	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclasst	31/12/08
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	4 348	153	6 001	1 936		8 566
Emprunts en crédit bail	2 404	67	2 611	1 961		3 121
Emprunts et dettes financières (1)	7 726			7 654	74	146
TOTAL	14 478	220	8 612	11 551	74	11 833

(1) Dont remboursement compte courant FIN CAP

7 519

Endettement net (en K€)	31/12/08	31/12/07
Endettement financier brut (1)	11 836	14 553
Trésorerie nette	15 741	6 235
Endettement net	-3 905	8 318

(1) Dont Compte courant FIN CAP au 31/12/2007 7 519

Note 12 : Risques de taux

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes (en K€)	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	2 997	2005-2012	NA
Crédits moyen terme	Taux variables	5 569	2006-2013	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	146	2010	Non
Emprunts en crédit bail	Taux fixes	2 857	2005-2011	NA
Emprunts en crédit bail	Taux variables	264	2008-2011	Non
Concours bancaires courants	Taux variables	1 076	2008	Non
Total emprunts et dette financières hors interets courus		12 909		
Avances factor	Taux variables	24 403	2009	Oui pour 10 000K€

Echéancier des actifs et dettes financières (en K€)	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers	58 488	50 272	8 216	
Actifs financiers	45 760	45 278	482	
Position nette avant gestion	12 728	4 994	7 734	
Hors bilan				
Position nette après gestion	12 728	4 994	7 734	

Les disponibilités représentent un encours de 16 820 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) 31 458 K€. L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensée par les disponibilités, soit 14 638 K€.

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus à l'exception du contrat de prêt de 6 M€ souscrit dans le cadre du financement de l'acquisition de Preview GM System qui comprend, outre les clauses usuelles d'exigibilité anticipée (défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif), les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- ⦿ dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ; par ailleurs, la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le contrat d'affacturage prévoit que le factor acquiert sans recours les créances qui sont éligibles. La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles.

Risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 24 novembre 2008 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. La juste valeur du Swap représente au 31 décembre 2008 un passif de 53 K€. La contrepartie est comptabilisée en résultat à sa juste valeur. La variation des instruments financiers figure au résultat pour -53 K€. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de swap sont les suivantes :

Date de l'opération d'échange	24 novembre 2008
Date de commencement	1er décembre 2008
Date d'échéance finale	1er juin 2010
Devise, montant notionnel	EUR 10.000.000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,90 PCT
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (Telerate 248 – 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Variables	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target
Premier Fixing	Le 27 novembre 2008 pour la période allant du 1er décembre 2008 au 2 mars 2009



Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans
Fournisseurs	26 605	26 605	0

En K€	31/12/07	Variation	31/12/08
Fournisseurs	22 348	4 257	26 605

Note 14 : Autres dettes

En K€	31/12/08		31/12/07
	Courant	Non courant	
Dettes fiscales et sociales	9 471		7 018
Autres	9 297		4 395
TOTAL	18 768	0	11 413

3.5.4 Notes sur le compte de résultat

Note 15 : Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

En K€	31/12/08	31/12/07
Amortissements sur immobilisations incorporelles	623	395
Amortissements sur immobilisations corporelles	2655	2 789
TOTAL	3 278	3 184

Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

En K€	31/12/08	31/12/07
Provisions nettes sur actif circulant	545	318
Provisions pour risques et charges	64	-375
Provisions nettes pour dépréciation du stock	-18	-160
TOTAL	591	-217

Note 16 : Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net est de 2 057 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

En K€	31/12/08	31/12/07
CHARGES		
Frais financiers Factor et M.C.N.E.	929	770
Frais financiers sur emprunts	480	304
Frais financiers sur crédit bail	166	61
Frais financiers CT autres	482	626
Coût endettement financier brut	2 057	1 762
PRODUITS		
Produits financiers CT autres		96
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE	0	96
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	2 057	-1 666

Les charges et produits financiers se décomposent ainsi :

En K€	31/12/08	31/12/07
CHARGES		
Escomptes accordés	51	37
Actualisation dettes fournisseurs moratorières		45
Actualisation emprunts moratoriés		13
Cout financier s/engagements IDR	34	15
Différence de change	1 047	688
Autres charges financières	28	
TOTAL CHARGES	1 160	798
PRODUITS		
Escomptes obtenus	114	75
Différence de change	1 323	622
Reprise provision	12	
Autres produits financiers	54	
TOTAL PRODUITS	1 503	697
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	343	-101

Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 10 % de l'activité totale du Groupe est exposé au risque de change puisque les contrats de vente peuvent comporter une part de paiement en dollar et qu'une partie des achats est également effectuée en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2008, à 6,09 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 8,05 % au 31 décembre 2007.

S'agissant de la couverture du risque de change, la Société a souscrit le 18 août 2008, pour le compte du Groupe, une option de change à simple barrière activante régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. La juste valeur de l'option représente au 31/12/2008 un passif de 78 K€. La contre-partie est comptabilisée en résultat à sa juste valeur pour -78 K€. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	18 août 2008
Type d'option	Call USD / Put EUR
Nature de l'option	Option à simple barrière activante
Style de Option	Européenne
Acheteur	Natixis
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise d'achat (Call) et Principal	USD 3.000.00,00
Devise de vente (Put) et Principal	EUR 2.027.027,03
Prix d'exercice	1,48
Cours d'Activation Plancher	1,396
Date d'échéance	18 août 2009
Heure limite d'exercice	10h00 à New York
Date de versement du principal	20 août 2009



Note 17 : Impôt

Périmètre d'intégration fiscale

Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale constitué par IEC PM , société tête de groupe au 31/12/2008 :

Sociétés	Adresses	N° de SIREN
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
SAS IEC	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704
Cap' Ciné Location	3, rue Villaret Joyeuse 75017 Paris	411 276 702
Auvi-One	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	380 530 659
QualTech France	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	482 417 334
IEC Direct	13/15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	489 994 822
Alsace Audio Visuel	Rue du Pont du Péage Parc d'activités de la porte Sud 67118 Geispolsheim	310 240 197

Starline International est sortie du périmètre d'intégration fiscale. Starline International a été dissoute sans liquidation par transmission universelle de patrimoine au profit de la Société C2M Intelware. Cette transmission est devenue définitive le 29 décembre 2008.

Preview rentrera dans l'intégration fiscale constituée par IEC Professionnel Média à compter du 1 er janvier 2009

Une autre intégration fiscale est constituée par Avest en tant que société tête de groupe :

Sociétés	Adresses	N° de SIREN
Avest	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	411 913 981
HMS	8, rue Louis Breguet 44600 Saint-Nazaire	328 885 157
Audio Equipement – Lumière & Son	Actimart de la Rize 109,rue du 1er Mars 1943 69100 Villeurbanne	311 521 249

Au 31 décembre 2008, le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

En K€	31/12/07	Augmentation	Diminution	31/12/08
Déficits reportables	28 589	2 517	616	30 490

Le groupe n'a pas procédé à l'activation des déficits dont il disposait.

Preuve d'impôt

En K€	31/12/2008	31/12/2007
Impôt courant	422	79
Impôt différé	-40	-96

L'impôt courant correspond au cumul des impôts sur les résultats de toutes les sociétés du groupe.

L'impôt différé est calculé sur les décalages temporaires concernant les retraitements fiscaux, les retraitements de consolidation et les déficits reportables. A la fin de l'exercice, à l'exception des effets d'impôts différés découlant de l'affectation du goodwill du groupe HMS, aucun impôt différé actif n'est constaté pour l'ensemble des filiales du groupe au vu des résultats déficitaires des derniers exercices.



L'impôt sur les résultats se décompose ainsi :

En K€	31/12/08	31/12/07
Résultat avant impôts et amortissement des survaleurs	-511	-641
Profit d'impôt théorique	170	214
Différences permanentes	261	26
Moins value à long terme		-130
Variation des actifs d'impôts		
Différés non constatés sur différences temporaires	-222	123
Variation des actifs sur déficits non constatés :		
Taux normal	-205	-61
Taux réduit		-172
Impôt sociétés	-422	-79
Résultat d'impôt comptable	-422	-79

Note 18 : Résultat des minoritaires

Le résultat des minoritaires s'élève à -868 k€. Il correspond pour l'essentiel aux pertes du sous groupe HMS qui sont laissées à la charge de la société Fin Cap, actionnaire minoritaire. Au sens de l'IAS 27-35, cette dernière a contracté l'obligation irrévocable de compenser les pertes de l'exercice 2008 à due proportion de sa participation.

Note 19 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (note 8).

	31/12/08	31/12/07
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société	-26	587
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	22 477	15 856
Résultat de base par action (€ par action)	-0,001	0,04

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société possède une catégorie d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options de souscriptions d'actions.

	31/12/08	31/12/07
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la société	-26	587
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	-26	587
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	22 477	15 856
Ajustement – Options de souscription (en milliers)	956	1 094
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	23 433	16 950
Résultat dilué par action (€ par action)	-0,001	0,03

Note 20 : Informations diverses

Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

Engagements hors bilan

Obligations contractuelles		Paiements dus par période		
En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts		Courant	Non courant	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 566	2 240	6 326	
Intérêts courus sur dettes financières	6	6		
Emprunts et dettes financières divers	146		146	
Emprunt en crédit-bail	3 121	1 577	1 544	
Concours bancaires courants	1 076	1 076		
Total emprunts (1)	12 914	4 899	8 016	
Fournisseurs (2)	26 605	26 605		
Autres dettes et comptes de régularisation (3)	18 768	18 768		

(1) cf note 11.

(2) cf note 13.

(3) cf note 14.

Autres engagements commerciaux		Montant des engagements par période		
En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Garantie clients (4)	165	165		

(4) cf note 9.

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

En K€	31/12/08	31/12/07
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (1)	8 118	3 624
Avals, cautions et garanties donnés s/emprunts (2)	0	134
Avals cautions et garanties donnés s/découverts	1000	5 345
Avals cautions et garanties s/enveloppe de financement en CREDIT BAIL	500	500
Caution solidaire donnée sur marché fournisseurs	0	50
Avals, cautions et garanties donnés s/ marchés clients	6 905	5 332

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC

(2) Soldes emprunts garantis par cautions données par IEC Professionnel Média au bénéfice de sociétés du groupe.

La cession des factures au factor est définitive. Il n'y a donc pas eu lieu de faire figurer cette cession dans les engagements hors bilan donnés.

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

Rémunération des dirigeants

Rémunérations totales brutes versées dans les sociétés du groupe en 2008 aux :

Montants en K€	31/12/08	31/12/07
Organes d'administration	202	306
Dont organes de direction(1)		306
TOTAL	202	306

Les prestations du P.D.G. sont rémunérées au titre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et une société du groupe Talis pour un montant d'honoraires hors taxes en 2008 de 250 K€ contre 250 K€ en 2007.



Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2008 aux dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options(1)	Nombre d'options attribués	Prix d'exercice	Période d'exercice
Alain Cotte	Plan n° 6 17/12/2008	Options de souscription	0,485 K€ par option (soit 26,7 K€ au total)	55 000	1,01 €	Du 17/12/2012 Au 16/12/2015

Engagements de retraite et autres avantages

Aucun engagement de retraite ou de pension n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux de la Société.

Aucune prime d'arrivée et/ou de départ n'est stipulée au bénéfice des mandataires sociaux ni de rémunération différée ou conditionnelle. De même, aucune indemnité n'est prévue pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception s'agissant d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse des indemnités qui seront, le cas échéant, allouées en justice.

Effectif

	31/12/08	31/12/07
Cadres	195	181
Employés	422	376
Effectif moyen	617	557

Engagement en matière de DIF (Droit individuel à la formation) :

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation est de 31 547 heures au 31/12/2008

Événements postérieurs à la clôture

En mars 2009, la Société a constitué une nouvelle société, IEC Events, société spécialisée dans les prestations techniques au service de la création et de l'événement.

A l'exception des événements mentionnés ci dessus, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu entre le 31 décembre 2008 et la date du présent document.

Perspectives

Le ralentissement de l'économie n'a pas permis au Groupe d'améliorer ses résultats en 2008.

En outre, bien que la Société n'ait pas connaissance de tendance connue, incertitude ou demande ou de tout engagement ou événements raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours, l'incertitude du contexte économique général rend très difficile l'appréhension des perspectives d'activité à court et moyen terme. Afin d'anticiper au mieux une éventuelle dégradation de son activité, le Groupe a déterminé des indicateurs clés et mis en place un suivi régulier notamment du carnet de commandes, de la prise d'ordre, de la trésorerie quotidienne et prévisionnelle.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 40 Bd de la Tour d'Auvergne CS 64008 35000 RENNES	AUDIT CONSULTANTS 7 route de Vezin CS 24325 35043 RENNES Cedex
--	--

Aux Actionnaires

IEC Professionel Média S.A.
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- ⊕ le contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionel Média S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ⊕ la justification de nos appréciations ;
- ⊕ la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance:

- ⊙ La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes « Immobilisations incorporelles, Ecarts d'acquisition » et « Notes sur le Bilan actif, Ecarts d'acquisition » aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Rennes, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Yves Pelle

AUDIT CONSULTANTS

Michel Hardy



III. COMPTES SOCIAUX D'IEC PROFESSIONNEL MÉDIA

- > COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2006
- > COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2007
- > COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2008
- > RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES
SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006

Les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 82 à 92 et pages 95 à 96 du Document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF en date du 1^{er} août 2007 sous le n° D.07-0766 sont incorporés par référence au présent document.

2. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 118 à 125 et pages 126 à 127 du Document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'AMF en date du 30 avril 2008 sous le n° D.08-357 sont incorporés par référence au présent document.

3. Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008



3.1 Bilan

Actif en K€	2008			2007
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	177	177	0	1
Immobilisations corporelles	70	70	0	1
Immobilisations financières	43 056	5 223	37 833	31 012
Total actif immobilisé	43 303	5 470	37 833	31 014
Créances d'exploitation	1 357		1 357	410
Créances diverses	10 094		10 094	9 530
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières	1 905		1 905	
Débiteurs divers :				
Disponibilités	132		132	4
Charges constatées d'avance	53		53	48
Frais d'émission d'emprunt à étaler	51		51	
Total actif circulant	13 592		13 592	9 992
TOTAL ACTIF	56 895	5 470	51 425	41 006

Passif en K€	2008	2007
Capital	6 746	4 759
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 104	5 625
Réserve légale	476	476
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	17 332	16 176
Résultat de l'exercice	-247	1 156
Provisions réglementées		
Total capitaux propres	37 411	28 192
Provisions pour risques et charges		0
Emprunts et dettes financières	10 900	12 547
Dettes d'exploitation	1 114	267
Autres dettes	2 000	
Total dettes	14 014	12 814
TOTAL PASSIF	51 425	41 006

3.2 Compte de résultat social

En K€	2008	2007
Chiffre d'affaires net	1 498	370
Reprises sur amortissements et provisions	54	
Autres produits d'exploitation	654	655
Total produits d'exploitation	2 206	1 025
Autres achats et charges externes	2 078	731
Impôts, taxes et versements assimilés	12	11
Dotations aux amortissements et provisions	4	1
Autres charges d'exploitation	6	
Total charges d'exploitation	2 100	743
Résultat d'exploitation	106	282
Produits financiers	1 069	1 508
Charges financières	1 963	1 590
Résultat financier	-894	-82
Résultat courant	-788	200
Produits exceptionnels	811	1 211
Charges exceptionnelles	811	651
Résultat exceptionnel	0	470
Impôt sur les bénéfices (produit d'intégration fiscale)	541	486
Total des produits	4 087	4 140
Total des charges	4 334	2 984
BENEFICE OU PERTE	-247	1 156

3.3 Annexes aux états financiers sociaux au 31 décembre 2008

Faits caractéristiques de l'exercice

Acquisition de Preview GM System

En complément de sa forte croissance organique, le Groupe a poursuivi sa stratégie de croissance externe en annonçant le 27 mars 2008 l'acquisition de Preview GM System, intervenant majeur sur le segment Broadcast de sa clientèle. Preview GM System a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 11,4 millions d'euros. En 2008, le chiffre d'affaires de Preview GM System s'est élevé à 13,7 millions d'euros.

L'acquisition de l'intégralité du capital social et des droits de vote de Preview GM System a été réalisée moyennant un prix de base (le « Prix de Base ») de 6 millions d'euros, payé comptant à la date de réalisation, soit le 27 mars 2008, et intégralement financé par voie d'emprunt bancaire. Ce Prix de Base est susceptible d'être augmenté d'un complément de prix 2008 d'un montant maximum de 1 million d'euros et d'un complément de prix 2009 d'un montant maximum de 1 million d'euros en fonction du résultat d'exploitation réalisé au titre de l'exercice 2008 ou de l'exercice 2009, selon le cas, par rapport à un objectif de résultat d'exploitation pour, respectivement, 2008 et 2009. Le coût du regroupement (prix d'acquisition augmenté des compléments de prix et des frais) a été comptabilisé pour 8.087 K€.

Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le 3 juillet 2008, IEC Professionnel Média a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant de 9,7 M€. Cette augmentation a fait l'objet d'un prospectus qui reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 08-147 en date du 3 juillet 2008 (le Prospectus).

Faisant usage des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 juin 2008 agissant lui-même en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008 aux termes de dans sa huitième résolution, le président-directeur général a décidé, le 3 juillet 2008, de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant total prime d'émission incluse de 9.697.416 euros (dont 1.939.483,20 euros de nominal et 7.757.932,80 euros de prime d'émission), par l'émission de 6.464.944 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune, au prix de 1,50 euro par action (dont 0,30 euro de nominal et 1,20 euro de prime d'émission) à libérer intégralement en numéraire lors de la souscription, par versement d'espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, à raison de 2 actions nouvelles pour 5 actions existantes, du 9 juillet 2008 au 23 juillet 2008, selon les modalités stipulées dans le Prospectus.

L'augmentation de capital a été définitivement réalisée à la date du 4 août 2008 et, en conséquence, le capital social de la Société a été, à compter de cette date, porté de 4.848.708 euros divisé en 16.162.360 actions d'une valeur nominale de 0,30 euro chacune à 6.745.558,50 euros divisé en 22.485.195 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune.

Principes règles et méthodes comptables

Principes

Les comptes annuels de la SA IEC Professionnel Media ont été établis en conformité avec :

- ⊙ le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 Juin 1999
- ⊙ la loi n°83353 du 30 Avril 1983
- ⊙ le décret 83 1020 du 29 Novembre 1983

les règlements comptables :

- ⊙ 2002-10 sur l' amortissement et la dépréciation des actifs
- ⊙ 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l' évaluation des actifs

étant précisé que la présentation des comptes a été adaptée à l'activité de holding de la société.

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans. Les logiciels informatiques sont amortis en mode linéaire sur une durée d'un an à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une durée de 4 à 8 ans.

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition compris, ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité prend en considération d'une part la situation nette des filiales et d'autre part la valeur de marché.

Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale

Informations relatives au bilan

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	13			13
Logiciels(1)	164	193	193	164
Sous-total	177	193	193	177
Amortissements				
Frais d'établissement	13			13
Logiciels	163	1		164
Sous-total	176	1	0	177
Net	1	194	193	0

(1) Les augmentations et diminutions correspondent aux acquisitions auprès de la SAS IEC et cessions auprès des leasers suite à des opérations de financement en lease back.

Note 2 : Immobilisations corporelles

En K€	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Valeurs brutes				
Matériel industriel (2)	0	423	423	0
Matériel de bureau(2)	65	154	154	65
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	69	577	577	69
Amortissements				
Matériel industriel	0			0
Matériel de bureau	65			65
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	69	0	0	69
Net	0	577	577	0

(2) Les augmentations et diminutions correspondent aux acquisitions auprès de la SAS IEC et cessions auprès des leasers suite à des opérations de financement en lease back.

Note 3 : Immobilisations financières

Principaux mouvements

Valeurs brutes	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Autres participations	34 969	8 087		43 056
Créances rattachées à des participations				
Sous-total	34 969	8 087	0	43 056
Dépréciations	3 956	1 267		5 223
Autres participations				
Sous-total	3 956	1 267	0	5 223
Net	31 013	6 820	0	37 833

Liste des filiales et participations (En K€)

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brut	Net				
Filiales détenues à + 50%									
SAS I.E.C.	1 418	-832	99,99	18 098	16 831	153	79 953	-1 206	
C2M Intelware	553	864	100,00	5 186	1 230		17 439	208	
Vidéo IEC Espana	455	250	94,99	559	559	1 416	9 862	7	
Cap Ciné	210	2 047	100,00	4 696	4 696	526	8 539	923	600
Auvi One	40	202	95,00	242	242	26	1 689	17	
Qualtech France	37	62	100,00	37	37		371	17	
IEC Direct	37	-27	100,00	37	37			-11	
A.A.V.	249	-550	55,94	1 143	1 143	535	1 472	-37	
Avest	1 523	1 972	50,10	4 971	4 971	6 011	1 122	147	
Preview	300	2 338	100,00	8 087	8 087		13 741	800	
Participations détenues à -50%									
Autres									
Total				43 056	37 833				

Créances rattachées à des participations

En 2008, il n'y a pas de créances rattachées à des participations.

Note 4 : Tableau des entreprises liées

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	BILAN	
	ACTIF	PASSIF
Participations	37 833	
Créances clients et comptes rattachés	1 306	
Autres créances	9 896	
Emprunts et dettes financières diverses		2 777
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		617
	RESULTAT	
	DEBIT	CREDIT
PS administratives interco	321	
Commissions versées sur trésorerie	317	
Prestations administratives		1 498
Redevance de marque		654
Produits de participation		600
Intérêts s/comptes courants	223	452
Provision pour dépréciation titres	1 267	
VNC sur immobilisations	811	
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale		540

Note 5 : Créances

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Compte courant Avest	6 240	6 240		
Autres comptes courants intragroupe	3 656	3 656		
TVA	182	182		
Autres créances	16	16		
Total créances diverses	10 094	10 094		

Note 6 : Capital

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

Au 31 décembre 2007	28 192
Augmentation de capital	9 466
Résultat de l'exercice	-247
Au 31 décembre 2008	37 411

Evolution du capital social :

En K€	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31/12/04	12 854 226	0,30	3 856
Augmentation de capital au 27/12/05	1 101 789	0,30	331
Capital social au 31/12/05	13 956 015	0,30	4 187
Augmentation de capital du 06/03/06	557 497	0,30	167
Augmentation de capital du 25/07/06 apport en nature	1 347 348	0,0003	404
Capital social au 31/12/06	15 860 860	0,30	4 758
Augmentation de capital du 11/04/07 par suite de l'exercice d'options de souscriptions d'actions.	3 500	0,30	1
Capital social au 31/12/07	15 864 360	0,30	4 759
Augmentation de capital du 16/06/08	298 000	0,30	89
Augmentation de capital du 04/08/08	6 322 835	0,30	1 897
Capital social au 31/12/08	22 485 195	0,30	6 745

Note 7 : Provisions pour risques et charges

Il n'y a pas de provisions pour risques et charges en 2008

Note 8 : Emprunts et dettes financières

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 121	2 105	6 016	
Intérêts courus sur emprunts et dettes	2	2		
Dettes comptes courants	2 689	2 689		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	88	88		
Total emprunts et dettes financières	10 900	4 884	6 016	0

Note 9 : Crédit bail

Organisme	Date début	Date fin	Montant initial	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel	Dotation aux amortissements	
				En 2008	Cumul	- 1 an	1 à 5 ans	Total à payer		En 2008	Cumul
NATIXIS	15/12/2006	14/01/2009	582 130	206 140	412 277	211 962		211 962	5 821	187 825	378 489
NATIXIS	01/05/2007	30/04/2010	417 834	149 640	249 400	149 648	54 050	203 698	4 178	137 829	213 085
NATIXIS	20/08/2007	19/08/2010	233 124	83 527	118 331	83 527	51 063	134 583	2 331	70 997	96 634
NATIXIS	25/02/2008	24/02/2011	306 783	90 038	90 038	109 968	127 198	237 166	3 068	86 773	86 753
NATIXIS	25/02/2008	24/02/2011	192 675	56 544	56 544	69 060	79 880	148 940	1 927	55 339	55 339
NATIXIS	01/05/2008	30/04/2011	269 748	65 516	65 516	98 274	131 033	229 307	1	60 488	60 442
TOTAL			2 002 294	651 405	992 106	722 439	443 224	1 165 656	17 326	599 251	890 742

Note 10 : Dettes d'exploitation et autres dettes

	2008	2007
Dettes fournisseurs	847	187
TVA	222	64
Etat charges à payer	3	3
Dettes sur acquisition Preview (1)	2 000	
Produits constatés d'avance	42	13
Total	3 114	267

(1)Ce montant correspond au complément de prix de 2 000 k€. 1000K€ sont d'ores et déjà exigibles au regard des résultats 2008 de la société Preview.

Note 11 : Ventilation des produits d'exploitation

	2008	2007
Chiffre d'affaires	1 498	370
Refacturation des loyers de crédit bail	1 498	370
Autres produits	1 484	655
Redevance de marque	654	655
Transfert de charges	54	
Total	2 206	1 025

Note 12 : Résultat financier

En K€	2008	2007
Charges		
Provisions pour dépréciation titres C2M		905
Provisions pour dépréciation titres SAS IEC	1 267	
Autres charges financières	696	684
Total charges	1 963	1 589
Produits		
Produits financiers de participations	600	1 000
Autres produits financiers	469	508
Total produits	1 069	1 508
Résultat financier	-894	-81

Note 13 : Ventilation de l'effectif moyen

La société n'emploie pas de salariés

Note 14 : Produits et charges exceptionnels

En K€	2008	2007
Charges		
V.N.C des immobilisations corporelles cédées (Lease back)	811	651
Total charges	811	651
Produits		
Abandon de créances		470
Cession immobilisation corporelle (Lease back)	811	651
Total produits	811	1 121
Résultat exceptionnel	0	470

Note 15 : Impôts sur les sociétés.

Le montant de l'impôt correspond essentiellement au profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe.

Note 16 : Rémunérations des dirigeants.

Aucune rémunération n'a été versée par la société en 2008.

Note 17 : Consolidation

La société IEC Professionnel Media est la société mère du groupe IEC.

Note 18 : Engagements

Engagements financiers

Banque	Catégorie	Date du C.A.	Filiale	Montant (en K€)
LCL	Cautionnement personnel et solidaire	25/3/2008	HMS	1 500
LCL	Garantie	24/10/2007	IEC SAS	500
LCL	Contre-garantie	24/10/2007	IEC SAS	1 000
Natixis	Ligne de garanties	05/05/2007	Toutes filiales	2 500

Engagements pris en matière de retraite

Sans objet, la société n'ayant pas de salariés.

Autres engagements : Passif latent d'impôt

Passif d'impôt sur intégration fiscale :

La société a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales intégrées fiscalement redevenaient bénéficiaires, et ce en dépit de la publication tardive de l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2005-B du 2 mars 2005, étant précisé que la convention d'intégration fiscale ne prévoit pas :

- ⊙ que la société tête de groupe reverse en numéraire immédiatement l'économie d'impôt à ses filiales déficitaires.
- ⊙ qu'en cas de cession de filiale, l'économie d'impôt correspondant aux déficits antérieurs soit reversée.

Note 19 : Risque de marché

Risque de taux

Afin de couvrir le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 24 novembre 2008 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. La juste valeur du Swap représente au 31 décembre 2008 un passif de 53 K€. La contrepartie est comptabilisée en résultat à sa juste valeur. La variation des instruments financiers figure au résultat pour -53 K€. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de swap sont les suivantes :

Date de l'opération d'échange	24 novembre 2008
Date de commencement	1er décembre 2008
Date d'échéance finale	1er juin 2010
Devise, montant notionnel	EUR 10.000.000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,90 PCT
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 03 mois (Telerate 248 - 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	EXACT/360
Date de Paiement des Montants Variables	Le 1er mars/ juin/ septembre/ décembre de chaque année civile, commençant le 2 mars 2009 et se terminant le 1 juin 2010
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target
Premier Fixing	Le 27 novembre 2008 pour la période allant du 1er décembre 2008 au 2 mars 2009

Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 10 % de l'activité totale du Groupe est exposé au risque de change puisque les contrats de vente peuvent comporter une part de paiement en dollar et qu'une partie des achats est également effectuée en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2008, à 6,09 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 8,05 % au 31 décembre 2007.

S'agissant de la couverture du risque de change, la Société a souscrit le 18 août 2008, pour le compte du Groupe, une option de change à simple barrière activante régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. La juste valeur de l'option représente au 31/12/2008 un passif de 78 K€. La contre-partie est comptabilisée en résultat à sa juste valeur pour -78 K€. Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat. Les principales caractéristiques du contrat de couverture sont les suivantes :

Date de conclusion de l'opération	18 août 2008
Type d'option	Call USD / Put EUR
Nature de l'option	Option à simple barrière activante
Style de Option	Européenne
Acheteur	Natixis
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise d'achat (Call) et Principal	USD 3.000.00,00
Devise de vente (Put) et Principal	EUR 2.027.027,03
Prix d'exercice	1,48
Cours d'Activation Plancher	1,396
Date d'échéance	18 août 2009
Heure limite d'exercice	10h00 à New York
Date de versement du principal	20 août 2009

Note 20 : Événements postérieurs à la clôture :

En mars 2009, la Société a constitué une nouvelle société, IEC Events, société par actions simplifiée, spécialisée dans les prestations techniques au service de la création et de l'événement.

A l'exception des événements mentionnés ci dessus, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société survenu entre le 31 décembre 2008 et la date du présent document.

Perspectives

Le ralentissement de l'économie n'a pas permis à la Société d'améliorer ses résultats en 2008.

En outre, bien que la Société n'ait pas connaissance de tendance connue, incertitude ou demande ou de tout engagement ou événements raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours, l'incertitude du contexte économique général rend très difficile l'appréhension des perspectives d'activité à court et moyen terme. Afin d'anticiper au mieux une éventuelle dégradation de son activité, la Société a déterminé des indicateurs clés et mis en place un suivi régulier notamment du carnet de commandes, de la prise d'ordre, de la trésorerie quotidienne et prévisionnelle.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 40 Bd de la Tour d'Auvergne CS 64008 35000 RENNES	AUDIT CONSULTANTS 7 route de Vezin CS 24325 35043 RENNES Cedex
--	--

Aux Actionnaires

IEC Professionnel Média S.A.
13/15 rue Louis Kerautret Botmel
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- ⦿ le contrôle des comptes annuels de la société IEC Professionnel Média S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ⦿ la justification de nos appréciations ;
- ⦿ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans le contexte d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- ⊙ La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- ⊙ la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- ⊙ la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Rennes, le 30 avril 2009

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Yves Pelle

AUDIT CONSULTANTS

Michel Hardy



3e partie :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



I. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

- > INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ IEC
PROFESSIONNEL MÉDIA
- > CONTRATS IMPORTANTS
- > PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE
- > HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS
- > PROCÉDURES JUDICIAIRES ET
D'ARBITRAGE
- > OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS

1. Informations sur la société IEC Professionnel Média

1.1 Dénomination et siège social

IEC Professionnel Média

13/15 rue Louis Kerautret Botmel

35000 Rennes

Tél : 02 23 35 57 57

Fax : 02 23 35 56 61

1.2 Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- ⦿ l'activité de holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celles de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit,
- ⦿ l'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique et plus généralement toutes opérations et activités se rapportant aux multimédias ;
- ⦿ l'émission de toutes valeurs mobilières ;
- ⦿ l'émission de tout emprunt obligataire,

le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits,

et généralement, pour son propre compte, pour le compte des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ou au nom et pour le compte des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la Société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la Société.

1.3 Numéro d'identification au Registre du commerce et des sociétés

La Société est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 382 574 739. Le code NAF est le 671 C.

1.4 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes le 27 septembre 1991, pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation, la Société expirera le 27 septembre 2090.

1.5 Forme juridique

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de commerce.

2. Contrats importants

Non applicable.

3. Propriétés immobilières

Le Groupe ne possède pas de propriétés immobilières, mais uniquement des propriétés louées. Il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe de ses immobilisations.

4. Historique des investissements

Les investissements sont présentés au paragraphe 3.3.1 du rapport de gestion (cf. 2^{ème} partie, paragraphe I du présent document de référence).

5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A l'exception des litiges mentionnés au paragraphe 5 du rapport de gestion (cf. 2^{ème} partie, paragraphe I du présent document de référence), il n'y a pas eu, au cours des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ ou du Groupe.

6. Opérations avec les apparentés

Les opérations et créances rattachées à des participations sont présentées en note 4 des comptes sociaux (cf. 2^{ème} partie, paragraphe III-3 du présent document de référence).





II. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- > EXTRAITS DES STATUTS RELATIFS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET
A LA DIRECTION GÉNÉRALE
- > EXTRAITS RELATIFS AUX ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES

Les paragraphes qui suivent reprennent les stipulations des statuts de la société relatifs au conseil d'administration et à la direction générale ainsi qu'aux assemblées générales telles qu'elles ont été modifiées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 juin 2008.

1. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale

Article 16 – Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Ils sont toujours rééligibles

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des Administrateurs peut être faite par l'assemblée Générale Extraordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par la loi.

Toutefois, lorsque le nombre d'administrateurs en fonction devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonction ou, à défaut, les commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Si des nominations provisoires n'étaient pas ratifiées par l'assemblée générale, les délibérations prises et les actes accomplis par les administrateurs nommés provisoirement, ou avec leur concours, n'en demeureraient pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les Administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Les administrateurs sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au cumul des mandats d'administrateur.

Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le nombre prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Article 17 – Actions d’administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai de trois mois, à défaut de quoi, ils seraient réputés démissionnaires d’office.

Article 18 – Réunions du conseil – Délibérations du conseil

Le conseil d’administration se réunit aussi souvent que l’intérêt de la société l’exige sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres si le conseil ne s’est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d’Administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du Conseil d’Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence.

Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l’arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du Président du Conseil d’Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du conseil d’administration sont constatées dans des procès verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d’au moins un administrateur. En cas d’empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont certifiés par le président du conseil d’administration ou un directeur général ou l’administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Article 19 – Président du conseil d’administration - Pouvoirs du conseil d’administration

19.1 – Président du conseil d’administration

Le Conseil d’Administration élit parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu’elle puisse excéder la durée de son mandat d’Administrateur. Il est rééligible

Le Conseil d’Administration peut le révoquer à tout moment.

Le président ne doit pas être âgé de plus de quatre vingt ans révolu. S’il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d’office.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le président du Conseil d'Administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Selon décision du conseil d'administration, il pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société.

19.2 – Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération éventuelle des personnes les composant.

Article 20 - Direction générale - Délégations de pouvoirs

20.1 - La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, parmi les Administrateurs ou en dehors, et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration. La délibération du conseil relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration détermine la durée des fonctions du Directeur Général, étant précisé que lorsque le Directeur Général est également Président du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions de Directeur Général ne peut excéder la durée de son mandat de Président.

20.2 - Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Le directeur général est soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au cumul des mandats de directeur général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 80 ans. D'autre part, si un Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Directeur Général.

20.3 - Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

20.4 - Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer des Directeurs Généraux Délégués, personnes physiques, choisis parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de cinq (5) Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.



2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales

Article 24 – Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la Loi. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale ordinaire, extraordinaire ou spéciale selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

Article 25 – Convocation et lieu de réunion des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 26 – Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Il figure sur les avis et les lettres de convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Article 27 – Accès aux assemblées – Pouvoirs – Modalités de vote

1. Tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du copropriétaire le plus diligent.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation.

2. Le droit de participation aux assemblées est subordonné :

- ⊙ pour les actions sous la forme nominative, à leur inscription sur les registres tenus par la Société ou son mandataire ;
- ⊙ pour les actions au porteur, à l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ⊙ se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- ⊙ voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires et dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée ; les formulaires papiers de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la société trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ; les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris), ou
- ⊙ adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire ; le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Article 29 – Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

Article 30 – Feuille de présence – Bureau - Procès-verbaux

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou en son absence par un vice président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent tant par eux mêmes que comme mandataire, de plus grand nombre de voix.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, côté et paraphé conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration ou par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de séance.

Article 31 – Assemblée générale ordinaire - Attributions

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale ordinaire entend les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et prend connaissance des comptes annuels.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

Article 32 – Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.



III. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL

- > MODIFICATION DU CAPITAL
- > FORME DES TITRES
- > FRANCHISSEMENT DE SEUILS
- > DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS
AUX ACTIONS

Les paragraphes qui suivent reprennent les stipulations des statuts de la société relatifs au capital et aux actions telles qu'elles ont été modifiées par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 juin 2008.

1. Modification du capital

Article 8 – Modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.

Article 9 – Libération des actions

Les actions souscrites en numéraire lors d'une augmentation du capital social doivent être libérées, lors de leur souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du conseil d'administration dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs, 30 jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par un avis publié dans un journal d'annonces légales ou au BALO, puis par lettre recommandée pour les actionnaires qui n'auraient pas, 15 jours avant l'expiration du délai fixé, procédé à la libération du non-versé.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.



2. Forme des titres

Identification des actionnaires -Transmission des actions

Article 10 - Forme des titres - Identification des actionnaires

10.1 - A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leur titulaire. Leur matérialité résulte alors de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi, par la société ou son mandataire pour les actions nominatives, et par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.

10.2 - En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse ou, selon le cas, le siège social des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers cités ci-dessus. A défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de celles-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

Article 11 - Transmission des actions

Les actions sont librement cessibles et négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte au nom du ou des titulaires, sur les comptes tenus par la société ou un mandataire de celle-ci pour les actions nominatives, et sur les comptes tenus par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la société, par virement de compte à compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

Les stipulations du présent article sont applicables d'une manière générale à toutes les valeurs mobilières émises par la société.

3. Franchissement de seuils

Article 12 - Franchissement de seuils

Les franchissements à la hausse ou à la baisse de seuil du capital social ou des droits de vote visés à l'article L. 233-7 du Code de commerce doivent être déclarés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

4. Droits et obligations attachés aux actions

Article 13 - Droits et obligations attachés aux actions

13.1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, à l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit de vote et de représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

13.2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports, au-delà tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, et ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

13.3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Article 28 – Droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même bénéficiaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L 225-123 du code de commerce.



IV. RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

- > RESPONSABLE DU DOCUMENT
- > RESPONSABLE DU CONTRÔLE
DES COMPTES

1. Responsable du document

1.1 Identité du responsable du document

Monsieur Alain Cotte, président-directeur général de la société IEC Professionnel Média.

1.2 Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant dans le document de référence de l'exercice 2006 déposé auprès de l'AMF le 1er août 2007 sous le n° D.07-0766 et incorporés par références dans le présent document ont fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux des comptes présenté en pages 95 à 96 du document de référence 2006 avec l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.2.4 et 3.3.8 de l'annexe qui exposent respectivement le changement d'estimation relatif à la prise en compte de la valeur de marché comme critère d'appréciation de la valeur d'utilité des titres de filiales détenues, ainsi que la reprise de provision pour risque consécutive à ce changement d'estimation. » . »

Le 30 avril 2009

Alain Cotte

Président-directeur général

2. Responsables du contrôle des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

<p>Audit Consultants (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes)</p> <p>Zone Atalante – Champeaux – 7 route du Vézin CS 24234 - 35043 Rennes Cedex</p> <p>Renouvelé le 22 juin 2005 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p>	<p>PricewaterhouseCoopers Audit (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles)</p> <p>63 rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine</p> <p>Renouvelé le 16 juin 2008 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013</p>
--	---

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

<p>M. Gérard Souet (Associé d'Audit Consultants) (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes)</p> <p>Zone Atalante – Champeaux – 7 route du Vézin CS 24234 - 35043 Rennes Cedex</p> <p>Renouvelé le 22 juin 2005 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p>	<p>M. Etienne Boris (Associé de PricewaterhouseCoopers Audit) (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes)</p> <p>63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine</p> <p>Nommé le 16 juin 2008 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013</p>
--	---

2.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Honoraires (en K€)	Audit Consultants				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant HT%							
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	18	23	90	85	68	46	19	21
Filiales intégrées globalement					202	131	57	60
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	2	4	10	15	81	42	23	19
Filiales intégrées globalement					6	0	1	0
Sous-total	20	27	100	100	357	219	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total	0	0	0			0		0
TOTAL	20	27	100%	100%	357	219	100%	100%



V. CONTACTS ET INFORMATIONS DISPONIBLES

- > CONTACTS
- > DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC
- > HISTORIQUE DES INFORMATIONS PUBLIÉES

1. Contacts

Carole Théry

Directrice Administrative et Financière

27-41 Bd Louise Michel
92635 Gennevilliers Cedex
Tél : 01-46-88-28-28
Email : cthery@iec.eu

2. Documents accessibles au public

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société 13/15, rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes.

3. Historique des informations publiées

L'historique des informations publiées par le Groupe depuis le 1er janvier 2008 est présenté en fonction de trois principaux thèmes de communication :

- ⦿ les résultats et les informations financières
- ⦿ l'actualité stratégique et l'activité
- ⦿ les informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionnariat

Pour chacun de ces thèmes, les type et date de publication sont précisés.

3.1 Historique des informations publiées depuis le 1^{er} janvier 2008

3.1.1 Résultats et informations financières

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2008 et chiffre d'affaires annuel 2008	La croissance se stabilise à 4 %	24/02/2009	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2008	Le groupe confirme la progression de son chiffre d'affaires	18/11/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Rapport financier semestriel	Rapport financier semestriel au 30 juin 2008	28/08/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2008	Chiffre d'affaires à fin juin 2008	15/08/2008	BALO	Journal officiel
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2008	Chiffre d'affaires à fin juin 2008	13/08/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Documents comptables annuels	Documents comptables annuels	14/07/2008	BALO	Journal officiel
Document de référence	Actualisation du document de référence	03/07/2008	Dépôt AMF	AMF IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008	Chiffre d'affaires consolidé à fin mars 2008	21/05/2008	BALO	Journal officiel
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008	Stabilité du chiffre d'affaires au premier trimestre	15/05/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Documents comptables annuels	Comptes sociaux et comptes consolidés au 31 décembre 2007	07/05/2008	BALO	Journal officiel
Document de référence	Document de référence et rapport financier annuel 2007	30/04/2008	Dépôt AMF	AMF IEC Professionnel Média
Document de référence	IEC Professionnel Média annonce la publication de son document de référence 2007	30/04/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Comptes annuels	Le groupe IEC confirme son retour à la rentabilité et annonce l'acquisition de Preview GM System	01/04/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2007 et chiffre d'affaires annuel 2007	Forte croissance du chiffre d'affaires annuel	14/02/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média

3.1.2 Actualité stratégique et activité

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Croissance externe	Le groupe IEC confirme son retour à la rentabilité et annonce l'acquisition de Preview GM System	01/04/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média

3.1.3 Informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionariat

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation Réf. Site Internet
Contrat de liquidité	Résiliation du contrat de liquidité	06/03/2009	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	23/02/2009	Communiqué	IEC Professionnel Média
Teneur de comptes nominatifs	Désignation du teneur de compte nominatif	21/11/2008	BALO	Journal officiel
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	08/08/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Augmentation de capital	IEC Professionnel Média annonce le résultat de son augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription	31/07/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions	11/07/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Contrat de liquidité	Bilan semestriel du contrat de liquidité	11/07/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Augmentation de capital	Notice BALO	09/07/2008	BALO	Journal officiel
Augmentation de capital	Résumé du prospectus	08/07/2008	La Tribune	N/a
Augmentation de capital	IEC Professionnel Média lance une augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription pour un montant de 9,7 millions d'euros	03/07/2008	Communiqué	IEC Professionnel Média
Prospectus	Prospectus relatif à l'augmentation de capital (Visa AMF n° 08-147 du 3 juillet 2008)	03/07/2008	Visa AMF	AMF IEC Professionnel Média
Avis divers	Avis aux titulaires d'options de souscription d'actions	30/06/2008	BALO	Journal officiel
Assemblée générale	Avis de convocation à l'assemblée générale du 16 juin 2008	30/05/2008	BALO	Journal officiel
Assemblée générale	Avis de réunion relatif à l'assemblée générale du 16 juin 2008	09/05/2008	BALO	Journal officiel

3.2 Disponibilité des informations publiées

Toutes les informations citées ci-dessus peuvent être téléchargées à partir des sites dont les références sont précisées ci-dessous :

- ⦿ IEC Professionnel Media : www.iec.eu/
- ⦿ AMF : www.amf-france.org
- ⦿ Journal officiel : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>



VI. TABLES DE CONCORDANCE

1. Table de réconciliation avec les rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004

Le tableau ci-dessous présente une concordance entre le plan du présent document de référence et les 25 rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004. Les informations non applicables à IEC Professionnel Média sont indiquées N/A.

Rubrique de l'Annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004		Partie du document de référence 2008	Paragraphe du document de référence 2008
1	Personnes responsables		
	1.1 Nom et fonction des personnes responsables	3ème partie	IV-1.1
	1.2 Attestation des personnes responsables		IV-1.2
2	Contrôleurs légaux des comptes	3ème partie	IV-4.2
3	Informations financières sélectionnées		
	3.1 Informations financières historiques	1ère partie	II
	3.2 Informations financières intermédiaires		n/a
4	Facteurs de risques	2ème partie	I-5
5	Informations concernant l'émetteur		
	5.1 Histoire et évolution	1ère partie	I-2
	5.2 Investissements	2ème partie	I-3.3.1
6	Aperçu des activités		
	6.1 Principales activités	1ère partie	III-2
	6.2 Principaux marchés	1ère partie	III-1
	6.3 Evénements exceptionnels	n/a	n/a
	6.4 Dépendance à l'égard de certains contrats	1ère partie	III-3
	6.5 Position concurrentielle	1ère partie	III-1
7	Organigramme		
	7.1 Description sommaire du groupe	1ère partie	I-3
	7.2 Liste des filiales importantes	1ère partie	I-3
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
	8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	3ème partie	I-3
	8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	3ème partie	I-3
9	Examen de la situation financière et du résultat		
	Situation financière	2ème partie	I-2.1.3
	Résultat d'exploitation	2ème partie	I-2.1.1 et 2.1.2
10	Trésorerie et capitaux		
	Informations sur les capitaux	2ème partie	I-2.1.3
	Source et montant des flux de trésorerie	2ème partie	I-2.1.3
	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure financière	2ème partie	I-2.1.3 et 5.3.2.2
	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de la société	2ème partie	I-2.1.3
	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	n/a	n/a
11	Recherche et développement, brevets et licences	2ème partie	I-3.3.2
12	Informations sur les tendances		
	12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	2ème partie	I-3.1
	12.2 Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives d'avenir	2ème partie	I-3.2

13	Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a	n/a
14	Organes d'administration, de direction et surveillance et direction générale		
	Organes d'administration et de direction	2ème partie	I-4.1
	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	2ème partie	I-4.2.2
15	Rémunérations et avantages		
	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2ème partie	I-4.2.1
	Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	2ème partie	I-4.2.2
16	Fonctionnement des organes de direction et d'administration		
	Date d'expiration des mandats actuels	2ème partie	I-4.1.1
	Contrat de service liant les membres du conseil d'administration	2ème partie	I-4.4.1
	Information sur les comités	2ème partie	Annexe 2
	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	2ème partie	I-4.3.1
17	Salariés		
	Nombre de salariés	2ème partie	I-7.1.1
	Participation et stock options des mandataires sociaux	2ème partie	I-4.2.3
	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2ème partie	I-7.1.2.3
18	Principaux actionnaires		
	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote	2ème partie	I-6.3.1.1.
	Existence de droits de vote différents	3ème partie	III-4
	Contrôle de l'émetteur	2ème partie	I-6.3.1
	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	2ème partie	I-6.3.1.2
19	Opérations avec les apparentés	2ème partie	I-4.4.2 et I-8.4
		3ème partie	I-6
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
	Informations financières historiques	2ème partie	II
	Informations financières pro forma	n/a	
	Comptes sociaux	2ème partie	III
	Vérifications des informations financières historiques annuelles	2ème partie	II-4 et III-4
	Date des dernières informations financières		
	Informations financières intermédiaires et autres	2ème partie	I
	Politique de distribution de dividendes	n/a	n/a
	Procédures judiciaires et d'arbitrage	2ème partie	I-6.4
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3ème partie	I-5	
		2ème partie	I-3.1
21	Informations complémentaires		
	Capital social	2ème partie	I-6.1, 6.2 et 6.5
	Actes constitutifs et statuts	3ème partie	II et III
22	Contrats importants	3ème partie	I-2
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	n/a	n/a
24	Documents accessibles au public	3ème partie	V-2
25	Informations sur les participations	1ère partie	I-3

2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion et la Société tels qu'exigés par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 et R. 225-102 dudit Code. Afin de faciliter la lecture du rapport de gestion, la table de réconciliation ci-dessous permet d'identifier les rubriques le constituant.

	Information requise par le rapport de gestion	Paragraphe de la 2ème partie du document de référence
1	Situation et activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice écoulé	I-1.1
2	Modifications apportées au mode de présentation des comptes	I-2.1 et 2.2
3	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	I-2
4	Indicateurs clés de performance de nature financière	I-2
5	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	I-2
6	Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	I-1.2
7	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Exposition de la Société aux risques financiers	I-5
8	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	I-5
9	Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	I-3.1
10	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	I-3.2
11	Activité en matière de recherche et développement	I-3.3.2
12	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	I-4.1.3
13	Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	I-4.2.1
14	Engagement de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux	I-4.2.2
15	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	I-6.5.3
16	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	I-7
17	Informations sociales	I-7.1
18	Etat de la participation des salariés au capital social	I-7.1.2.3
19	Informations environnementales	I-7.2
20	Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique	n/a
21	Prises de participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France	I-2.3.12
22	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées	n/a
23	Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2008	I-6.3
24	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	n/a
25	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	I-6.3.4
26	Mode d'exercice de la direction générale	I-4.1.2
27	Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	I-6.5.3.1
28	Informations sur les programmes de rachat d'actions	I-6.5.1
29	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	I-6.5.4.4
30	Tableau de résultats au cours des 5 derniers exercices	I-8.1
31	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices	I-6.4

3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Le présent document de référence contient également l'ensemble des informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table de réconciliation ci-dessous permet d'identifier les rubriques le constituant.

	Information requise par le rapport financier annuel	Partie du document de référence 2008	Paragraphe du document de référence 2008
1	Attestation du responsable de document	3ème partie	IV-1.2
2	Rapport de gestion (cf. table de réconciliation du rapport de gestion)	1ère partie	I
3	Etats financiers - comptes annuels 2008 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels - comptes consolidés 2008 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	2ème partie	III-3 III-4 II-3 II-4
4	Honoraires des commissaires aux comptes	3ème partie	IV-2.3
5	Rapport du conseil du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	2ème partie	I-8.2
6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	2ème partie	I-8.3
7	Liste des informations publiées par la Société au cours des 12 derniers mois	3ème partie	V-3.1

4. Autres documents figurant dans le présent document de référence

		Paragraphe du document de référence 2008
1	Rapport complémentaire du président-directeur général sur l'augmentation de capital d'août 2008	2ème partie I-8.5
2	Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription d'actions	2ème partie I-8.6
3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	2ème partie I-8.4
4	Ordre du jour et texte des résolutions soumis à l'assemblée générale de juin 2009	2ème partie I-8.7

SAS IEC

IEC BELFORT

73, Grande Rue
90400 TREVENANS NORD
Tél. 03 84 26 66 66 – Fax. 03 84 26 20 20

IEC BORDEAUX

Z.A. Achard – Bât A
176, rue Achard
33300 BORDEAUX
Tél. 05 56 69 24 99 – Fax. 05 56 69 24 91

IEC CANNES

Allée François Coli – Bât 4
Zone d'Activités de la Siagne
06210 CANNES MANDELIEU
Tél. 04 97 21 21 00 – Fax. 04 93 33 03 94

IEC GRENOBLE

Buroclub – 2 avenue de Vignate
38610 GIERES
Tél. 04 776 63 48 62 – Fax : 04 76 63 48 63

IEC LILLE

ZI de la Pilaterie – 7 rue des Champs
59290 WASQUEHAL
Tél. 03 20 61 71 71 – Fax. 03 20 47 43 55

IEC LYON

Actimart de la Rize
109, rue du 1^{er} mars 1943
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 72 13 39 70 – Fax. 04 78 53 56 63

IEC MARSEILLE

ZI des Paluds
310, rue du Dirigeable
13685 AUBAGNE CEDEX
Tél. 04 42 32 03 93 – Fax. 04 42 32 21 51

IEC METZ

BAT M31
8 rue Thomas Edison
57070 METZ
Tél : 03 87 38 76 22 – Fax : 03 87 38 41 98

IEC MONTPELLIER

Le Mas des Cavaliers
166, rue Charles Nungesser
34135 MAUGUIO
Tél. 04 99 13 69 20 – Fax. 04 99 13 69 22

Cap'Ciné Location

3 rue Villaret de Joyeuse,
75017 Paris

Auvi-One

27/41 boulevard Louise Michel,
92230 Gennevilliers

IEC Professionnel Média

13/15 rue Louis Kerautret Botmel,
35000 Rennes

IEC NANTES

Zac de la Bérangerais – 8 rue de la Fionie
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél : 02 40 54 68 12 – Fax : 02 40 54 10 63

IEC PARIS NORD

27/41 Bd Louise Michel
92635 GENNEVILLIERS CEDEX
Tél. 01 46 88 28 28 – Fax : 01 46 88 28 29

IEC PARIS SUD

Parc d'Activités du Moulin
41 rue du Saule trapu
91300 MASSY
Tél : 01 69 53 42 20 – Fax : 01 69 53 01 42

IEC REIMS

3C rue Roland Coffignot
Bp 143
51689 REIMS CEDEX 2
Tél : 03 26 85 63 63 – Fax : 03 26 85 63 66

IEC RENNES

13/15 rue Louis Kérautret Botmel – CS 76709
35067 RENNES CEDEX
Tél. 02 23 35 57 57 – Fax. 02 23 35 56 61

IEC STRASBOURG

Parc d'Activités de la Porte Sud
67118 GEISPOLSHHEIM
Tél. 03 88 33 11 80 – Fax. 03 88 19 68 39

IEC TOULOUSE

4 rue Paul Rocaché
31000 TOULOUSE
Tél. 05 61 19 08 68 – Fax. 05 61 40 15 46

IEC Guyane

5, rue Louis Breguet
ZI Paria Cabo BP 424
97381 KOUROU

HMS SA

8 rue Louis Breguet,
44600 Saint Nazaire

C2M

27/41 boulevard Louise Michel,
92230 Gennevilliers

Audio Equipement

Actimart de la Rize,
69100 Villeurbanne

IEC Video España

Barcelone / Espagne

8 - 10 Avenida Josep TARRADELLAS 6°
08029 Barcelone
Tél. : 00 34 934 052 477
Fax : 00 34 934 050 994

Madrid / Espagne

Crta. Fuencarral a Alcobendas ,Km 12220
28049 Madrid
Tel : 00 34 913 504 344
Fax : 00 34 913 508 626

Séville / Espagne

C/Rodio, 31
41007 Sevilla
Tel : 00 34 951 368 938
Fax : 00 34 954 357 292

Valence / Espagne

C/Narciso Monturiol, n° 4
Local 20-A
Parque Technologico
46980 Paterna
Tel : 00 34 963 383 257
Fax : 00 34 963 383 258

HMS OY

Helsinki / Finlande

Koskenmäentie 9
04300 Tuusula
Tél : 00 358 9 27352140
Fax : 00 358 9 25865192

HMS SA

Genova / Italie

Via Biancheri, 8
16154 Genova
Tel : 00 39 010 8683328
Fax : 00 39 010 8683346

Staranzano / Italie

Via Grazia deledda 3
34079 Staranzano
Tel : 00 39 0481 716311
Fax : 00 398 0481 716333

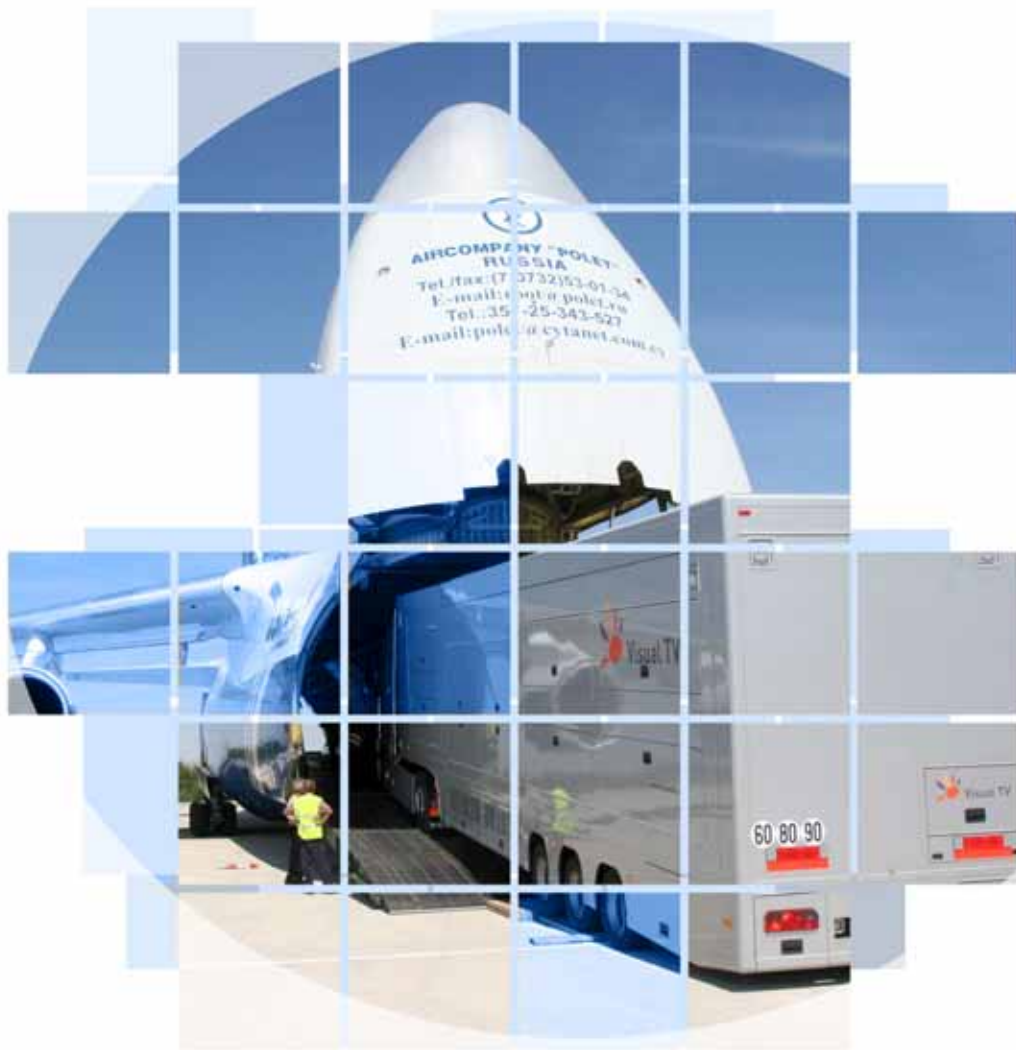
Venezia / Italie

Via Delle Industrie
30175 Marghera
Tel : 00 39 041 924086
Fax : 00 39 041 2529604

Harbour Marine System

Miami / USA

HARBOUR MARINE SYSTEMS
2011 NW 89 Place FL
33172 DORAL - United States
Tél. : 1 786 718 1600
Fax : 1 305 471 4839



audio
equipement

IEC France

AUVI one

IEC Spain

UMC

Preview
6x7x7 SYSTEM

CAP'CINE
Au service de vos images!